



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre XIII Compte pour le développement

Chapitre 33 Compte pour le développement

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Compte pour le développement		4
Annexe		
I. Introduction	1-6	6
II. Propositions	7-212	6
A. Renforcement des capacités pour la promotion des marchés de capitaux en Afrique (Commission économique pour l'Afrique)	7-19	6
B. Renforcement des capacités en matière de recherche sur les nouveaux problèmes de population dans les pays en développement (Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	20-26	10
C. Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique en Méditerranée (Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique pour l'Afrique)	27-37	14

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

D.	Renforcement des capacités des mécanismes nationaux en vue d'une gestion des affaires publiques soucieuse d'équité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales)	38–48	18
E.	Pauvreté urbaine : stratégie concrète à l'usage des municipalités et institutions urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Centre des Nations Unies pour les établissements humains)	49–60	23
F.	Développer les réseaux mettant en relation institutions et experts afin d'accélérer la mise au point de statistiques sociales et de statistiques de l'environnement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales)	61–70	28
G.	Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).	71–79	33
H.	Constitution d'un réseau de compétences en matière d'investissements étrangers directs dans les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).	80–91	37
I.	Renforcement des capacités en matière de création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime (Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale).	92–100	43
J.	Renforcement des capacités à répondre aux principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	101–110	48
K.	Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer les investissements internationaux et d'en tirer profit (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	111–123	52
L.	Renforcement des capacités par la formation au règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle (CNUCED)	124–132	57
M.	Renforcement des capacités institutionnelles relatives à la politique et au droit de la concurrence (CNUCED).	133–139	60
N.	Amélioration de la participation et renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement sujets à certification en Asie occidentale (Programme des Nations Unies pour l'environnement)	140–149	64

O.	Sources d'énergie renouvelables pour la fourniture de services d'information et de communication en milieu rural dans les pays en développement (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale des télécommunications)	150–160	67
P.	Prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille dans les pays du cône Sud (Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)	161–168	71
Q.	Renforcement d'un réseau de responsables des questions de parité entre les sexes en Afrique et en Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique, en coopération avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme)	169–179	74
R.	Renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté au moyen du développement communautaire dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement, et création de réseaux à cette fin (Département des affaires économiques et sociales).	180–189	79
S.	Élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales d'adoption de techniques propres (Département des affaires économiques et sociales)	190–201	84
T.	Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)	202–212	87

Appendice

	Liste des projets à financer par le Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2002-2003		91
--	---	--	----

Titre XIII

Compte pour le développement

Chapitre XIII

Compte pour le développement

- 33.1 Suivant la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes »(A/51/950), l'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997, a décidé, entre autres dispositions, de créer un compte pour le développement dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Par sa résolution 52/221 A du 22 décembre 1997, elle a ouvert un crédit d'un montant de 13 065 000 dollars pour le Compte pour le développement au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice 1998-1999.
- 33.2 Conformément à la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, en date du 26 juin 1998, dans laquelle l'Assemblée lui demandait un rapport détaillé sur la viabilité du compte pour le développement, les modalités de sa mise en oeuvre, les fins précises auxquelles les ressources seraient utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte pour le développement (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée générale, par sa résolution 54/15 du 29 octobre 1999, a décidé, notamment, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement visant les objectifs prioritaires des programmes du plan à moyen terme approuvé.
- 33.3 Dans la même résolution, l'Assemblée générale a aussi décidé que : a) les économies résultant des mesures d'efficacité pourraient être indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget et qu'elles seraient virées au chapitre « Compte pour le développement » avec son accord préalable; et b) les économies virées au chapitre « Compte pour le développement » constitueraient la base des ressources à inscrire à ce chapitre dans les futurs projets de budget-programme. En conséquence, par sa résolution 54/250 A du 23 décembre 1999, l'Assemblée a approuvé l'ouverture d'un crédit de 13 065 000 dollars au titre du Compte pour le développement, au chapitre 33 du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.
- 33.4 Au cours des deux derniers exercices biennaux (1998-1999 et 2000-2001), l'Assemblée générale a approuvé 23 projets à financer par le Compte pour le développement, comme suit :
- a) Sept projets ont été financés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Les propositions de projet ont été présentées dans les rapports du Secrétaire général sur l'emploi des dividendes pour le développement (A/53/374 et Add.1) et approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/220 A (7 avril 1999) et 53/220 B (8 juin 1999);
 - b) Seize projets ont été financés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Les propositions de projet sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les projets à financer au moyen des ressources inscrites au chapitre 33, « Compte pour le développement », du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/C.5/54/37) et sont évoquées dans la partie IV de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale, du 23 décembre 1999.
- 33.5 Les ressources destinées au Compte pour le développement dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élèvent à 13 065 000 dollars et se situent au même niveau que celles des exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001. On trouvera à l'annexe le détail des proposi-

tions présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session touchant l'utilisation de cette somme en 2002-2003. Ces propositions ont été élaborées sur la base des dispositions concernant les procédures et modalités d'utilisation du Compte pour le développement que l'Assemblée générale a approuvées dans ses résolutions 53/220 A et B, 54/15 et 54/249.

Tableau 33.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Compte pour le développement	1 576,0	13 065,0	–	–	13 065,0	–	13 065,0
Total	1 576,0	13 065,0	–	–	13 065,0	–	13 065,0

Annexe

I. Introduction

1. Le présent document contient, pour l'information de l'Assemblée générale, la description détaillée des projets devant être financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 33, Compte pour le développement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 [A/56/6 (sect. 33)]. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement sous la cote A/56/6/Rev.1.
2. La création du Compte pour le développement a été proposée en tant que décision 21 du programme de réformes présenté dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950 et Add.1 à 7).
3. Les ressources allouées à ce compte ont été dégagées grâce aux efforts du Secrétariat visant à réduire et recentrer les dépenses hors programme, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la rationalisation de l'administration. La simplification des processus et procédures, la réduction des redondances administratives, la création d'une Organisation entièrement électronique et la modernisation des fonctions du Secrétariat ont dégagé des ressources qui ont pu être redéployées vers des projets dans les domaines économique et social.
4. L'Assemblée générale, dans sa résolution 54/15 du 29 octobre 1999, a approuvé les modalités d'utilisation du Compte pour le développement et créé un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement. À ce jour, l'Assemblée a approuvé la mise en oeuvre de 23 projets par ses résolutions 53/220 A du 7 avril 1999, 53/220 B du 8 juin 1999, et la partie IV de sa résolution 54/249, du 23 décembre 1999.
5. Les activités de la troisième tranche du Compte pour le développement seront axées sur le renforcement des capacités de gestion de la mondialisation.
6. Les projets sont exécutés par le Comité exécutif des affaires économiques et sociales. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales remplit les fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement.

II. Propositions

A. Renforcement des capacités pour la promotion des marchés de capitaux en Afrique (Commission économique pour l'Afrique)

Objectif

7. Le projet vise à promouvoir le développement des marchés de capitaux en Afrique aux niveaux national et régional, notamment à appuyer le renforcement des capacités des États Membres en ce qui concerne l'adoption de politiques et l'établissement du cadre et des institutions de réglementation nécessaires au développement soutenu des marchés de capitaux.

Aperçu général

8. La principale tâche du continent africain est de mettre la réduction de la pauvreté au centre des activités de développement en cours afin de progresser vers l'objectif convenu de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Il faut notamment pour cela développer les institutions et le cadre juridique et politique et les instruments nécessaires pour élever le niveau de l'épargne intérieure, produire des excédents en compte courant de la balance des paiements, encourager l'entrée

d'investissements étrangers (investissements directs et investissements de portefeuille) et freiner les fuites de capitaux d'Afrique. On a reconnu à cet égard le rôle clef que pouvaient jouer des marchés de capitaux fonctionnant bien dans la mobilisation et la répartition des ressources.

9. En 1999, la CEA, la CNUCED et le Forum sur les marchés de capitaux en Afrique ont commencé à aborder de concert les questions liées à la promotion des marchés de capitaux en Afrique. On a évalué les besoins de ces marchés dans 15 pays d'Afrique (Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Maroc, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Tunisie et Zambie). Les missions d'évaluation ont déterminé le stade de développement des marchés de capitaux dans chaque pays et défini le type d'assistance ou d'appui technique requis, ainsi que les mesures visant à améliorer l'accès aux structures et services d'appui existants. Une réunion de travail de haut niveau (1er-3 novembre 1999, Addis-Abeba) a fait des recommandations précises concernant le cadre de réglementation, le marché des obligations étrangères, les marchés boursiers, les services de courtage, les investisseurs institutionnels, la sensibilisation du public, l'infrastructure technologique et l'intégration régionale. Ces efforts de préparation ont permis de mettre en place un réseau de protagonistes intervenant dans les marchés de capitaux en Afrique et à l'extérieur aux fins d'établir des rapports de collaboration et des partenariats efficaces.
10. La présente proposition a été élaborée dans le contexte de la transition de l'Afrique entre un développement dirigé par le secteur public et un partenariat fonctionnant sous l'impulsion du secteur privé, dans lequel le secteur public met en place et appuie un environnement favorable à l'investissement privé non spéculatif permettant de réduire la pauvreté de façon soutenue. Pour pouvoir réduire durablement la pauvreté, il faut que les économies africaines aient une croissance d'au moins 6 à 8 % par an; or, la région n'a jamais connu pareils taux de croissance. Pour obtenir et maintenir de tels taux, une refonte complète des structures de production de la région, ainsi qu'une injection massive de ressources, s'imposent.
11. Étant donné les récentes tendances à la baisse de l'aide publique au développement (APD), il faudrait d'urgence améliorer l'environnement institutionnel et politique de façon à augmenter les courants de ressources en provenance de sources privées, tant intérieures qu'étrangères, pour appuyer les investissements dans le développement de l'Afrique et la stratégie de réduction de la pauvreté.
12. Seule une petite portion des avoirs des ménages africains sont détenus sous forme d'avoirs financiers. En réduisant le risque de financiarisation et de liquidation des avoirs non financiers, le développement et la réforme des marchés de capitaux sont devenus d'importants instruments de relèvement du niveau de l'épargne intérieure.
13. Développer les marchés de capitaux est essentiel si l'on veut attirer les investissements étrangers privés et surmonter des obstacles comme la fragmentation, l'insuffisance de liquidités, l'inefficacité des systèmes d'information, les limites de taille et de capacité, le sous-développement du capital humain et l'inefficacité des systèmes de réglementation.
14. La fuite des capitaux a fortement entravé le développement de l'Afrique. Dans la mesure où les marchés de capitaux répartissent les risques entre les investisseurs et créent des possibilités d'investissement pour les investisseurs non professionnels et les petits investisseurs, ils contribuent à résoudre ce problème.

Liens avec le plan à moyen terme

15. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour 2002-2005 (A/55/6/Rev.1) au titre du sous-programme 2 (Promotion des échanges et mobilisation des ressources financières pour le développement) du programme 14 (Développement économique et social de l'Afrique), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

16. Le projet permettra de :
- a) Renforcer la confiance du public et le mettre mieux au courant de la situation : renforcer les institutions de réglementation, la protection des droits à la propriété à travers les marchés boursiers, la garantie judiciaire du respect des contrats privés et des normes juridiques et procédures comptables transparentes et internationalement acceptées afin de promouvoir la confiance des investisseurs;
 - b) Donner aux petits épargnants et investisseurs un plus grand choix pour leur portefeuille d'investissement : il faut protéger les petits investisseurs en appliquant strictement les lois et règlements concernant les opérations boursières. Le projet permettra d'aider les marchés boursiers africains à harmoniser les lois et règlements locaux avec les normes internationales;
 - c) Encourager la privatisation des capitaux en se fondant sur les lois du marché : la privatisation dans ces conditions permet d'établir un prix équitable pour une entreprise et constitue donc un bon moyen de dépolitiser le processus de privatisation. En outre, la privatisation par les marchés de capitaux locaux permet aux investisseurs locaux de participer aux opérations financières, le résultat étant que la propriété des ressources est répartie entre un plus grand nombre de parties;
 - d) Régionaliser davantage les marchés de capitaux : le projet contribuera à résoudre les problèmes de la faiblesse et du manque de liquidités des marchés de capitaux africains en permettant à plusieurs pays de mettre en commun leurs ressources pour la coopération régionale et le développement des marchés de capitaux. La régionalisation des marchés boursiers africains devrait favoriser la mobilisation des ressources financières tant nationales que mondiales pour financer les sociétés régionales, tout en injectant davantage de liquidités dans les marchés;
 - e) Promouvoir la coopération avec les organismes internationaux et régionaux connus pour leurs travaux de développement des marchés de capitaux, dans l'exécution des diverses activités du projet. Cela permettra de réduire considérablement les coûts et d'améliorer la coordination entre les différents programmes exécutés simultanément par les partenaires.

Indicateurs de succès

17. Les indicateurs de succès seraient les suivants :
- a) Le nombre d'activités de formation de groupe et le nombre de personnes formées;
 - b) Les progrès réalisés dans l'établissement de nouvelles bourses de valeurs;
 - c) Les nouveaux services et produits fournis par les bourses existantes qui sont attribuables au projet;
 - d) La mesure dans laquelle les politiques nationales sont harmonisées pour faciliter l'établissement des bourses régionales comme moyen de mobiliser les ressources pour le développement.

Durée

18. Le projet devrait durer de 2002 à 2003.

Activités

19. Les activités prévues sont les suivantes :

- a) Organisation de trois stages de formation sous-régionaux sur la réglementation des marchés de capitaux (un à Johannesburg, un au Caire et un à Abidjan), qui étudieront essentiellement les questions liées aux conditions de stabilité du marché, en soulignant la nécessité d'élaborer des cadres institutionnels et de politique en matière financière, juridique et de réglementation, et en mettant aussi l'accent sur des domaines de compétence comme la divulgation, la vérification des comptes et les normes d'enregistrement;
- b) Organisation d'un forum régional sur le développement des marchés de capitaux et le rôle du gouvernement. Ce forum encouragerait la formation d'une association chargée de promouvoir le travail en réseau aux niveaux des sous-régions et du continent, en utilisant Internet pour la fourniture de données, informations et analyses essentielles sur les marchés et l'accès à ces données, informations et analyses, à l'intention des investisseurs potentiels, qu'ils soient locaux ou étrangers;
- c) Élaboration de deux études techniques : i) une étude de faisabilité concernant une base de données sur les marchés de capitaux en Afrique, liée à l'établissement d'un réseau d'information sur les marchés de capitaux régionaux en Afrique, qui permettrait de donner en ligne des informations à jour intéressant les investisseurs; et ii) une étude sur la régionalisation des marchés de valeurs boursières en Afrique dans laquelle on définirait les conditions préalables nécessaires à l'intégration des marchés de capitaux, en se concentrant sur les problèmes de politique et de réglementation associées à l'intégration des marchés de capitaux, y compris les possibilités d'établir des cotations croisées des valeurs boursières.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet A. Renforcement des capacités pour la promotion des marchés de capitaux en Afrique (Commission économique pour l'Afrique)

Personnel temporaire pour assurer un appui fonctionnel et un appui au programme aux fins de l'exécution du projet (appui à toutes les activités)	169 000
Services d'experts pour établir les documents d'information technique et les auxiliaires de formation et faciliter les travaux des stages de formation et des réunions de groupes spéciaux d'experts	48 000
Services d'experts pour l'établissement de deux études : a) une étude de faisabilité concernant une base de données sur les marchés de capitaux en Afrique; et b) une étude sur la régionalisation des marchés de valeurs boursières en Afrique [appui à l'activité c)]	60 000
Deux réunions régionales de groupes d'experts pour donner les orientations générales et examiner les progrès de l'exécution du projet (appui à toutes les activités)	16 000
Trois réunions régionales de groupes d'experts (25 participants chacune) de cinq jours pour examiner le rôle du gouvernement dans l'établissement des marchés de capitaux, examiner l'étude de faisabilité concernant une base de données sur les marchés de capitaux en Afrique, et recommander des stratégies et des modalités pour l'intégration des marchés de capitaux en Afrique (estimées à 70 000 dollars pour chacune des réunions) (appui à toutes les activités.)	210 000
Services contractuels liés à la production et à la distribution des rapports et des auxiliaires de formation du projet [appui aux activités a), b) et c)]	12 000

Frais généraux de fonctionnement relatifs aux communications, aux fournitures et autres services divers (appui à toutes les activités)	18 000
Acquisition de matériel informatique et des logiciels correspondants, pour appuyer les activités menées dans le cadre du projet (appui à toutes les activités)	12 000
Trois stages de formation sous-régionaux sur la réglementation des marchés de capitaux (15 jours maximum chacun) à Johannesburg, au Caire et à Abidjan (réunissant chacun 50 décideurs) [appui à l'activité a)]	360 000

Récapitulatif

Personnel temporaire	169 000
Services d'experts	108 000
Réunions de groupe spéciaux d'experts	226 000
Services contractuels	12 000
Frais généraux de fonctionnement	18 000
Achat de matériel	12 000
Formation	360 000
Total	905 000

B. Renforcement des capacités en matière de recherche sur les nouveaux problèmes de population dans les pays en développement (Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)

Objectif

20. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des institutions de recherche en matière de population dans les pays en développement de mener des activités de recherche et de formuler des politiques sur les nouveaux problèmes graves qui se posent dans le domaine de la population et du développement, notamment l'incidence démographique du VIH/sida en Afrique subsaharienne et le vieillissement de la population en Asie du Sud et du Sud-Est.

Aperçu général

21. L'incidence du VIH/sida et le vieillissement de la population seront au nombre des principaux problèmes démographiques qu'auront à résoudre les pays en développement au cours des années à venir. Bien que la plupart des pays soient concernés par ces deux problèmes, l'incidence du VIH/sida devrait être particulièrement dévastatrice dans les pays d'Afrique subsaharienne, qui enregistrent les taux d'infection au VIH les plus élevés du monde. Le problème du vieillissement de la population se posera avec le plus d'acuité aux pays dans lesquels la transition démographique, des taux élevés à des taux faibles de fécondité et de mortalité, a été très rapide, comme cela a été le cas de nombreux pays asiatiques, notamment en Asie du Sud et du Sud-Est. On doit faire face à ces deux problèmes en renforçant la capacité en matière de recherche et de formulation des politiques des centres nationaux de recherche dans le domaine de la population afin qu'ils puissent contribuer efficacement à l'élaboration de politiques et de stratégies de programmation appropriées. Ce processus de renforcement des capacités serait grandement facilité par la coopération internationale, en

particulier au niveau régional, en utilisant l'Internet et d'autres technologies électroniques d'information et de communication efficaces et rentables. Le projet se fonde sur les activités de la Division de la population ayant trait aux questions de population et de développement, notamment aux incidences du VIH/sida sur la démographie et les politiques de population ainsi qu'aux facteurs déterminants du vieillissement de la population et aux conséquences de ce phénomène. Il contribue à la mise en oeuvre des programmes des grandes conférences des Nations Unies pour ce qui touche à la recherche sur les questions concernant la population et le développement, conformément aux recommandations adoptées sur les mesures à prendre en matière de renforcement des capacités, de coopération Sud-Sud et d'utilisation des technologies de l'information au service du développement.

Liens avec le plan à moyen terme

22. La proposition s'inscrit dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, au titre du sous-programme 6 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

23. Le projet permettra :
- a) De renforcer les capacités nationales en matière de recherche démographique et de formulation de politiques sur les graves problèmes qui se posent dans le domaine de la population et du développement aux niveaux régional et sous-régional, notamment l'incidence démographique du sida et les problèmes socioéconomiques et démographiques liés au vieillissement de la population;
 - b) D'améliorer la coopération régionale et sous-régionale entre les pays en développement en ce qui concerne l'incidence démographique du sida et les problèmes socioéconomiques et démographiques liés au vieillissement de la population, grâce à la création de réseaux de collaboration qui utiliseraient l'Internet et d'autres technologies modernes de l'information et des communications.

Indicateurs de succès

24. Les indicateurs proposés sont les suivants :
- a) Formation d'un certain nombre d'experts des administrations nationales à l'analyse et à la formulation de politiques sur l'incidence du sida et le vieillissement;
 - b) Création d'un certain nombre de sites Web et de forums électroniques et affichage de messages, favorisant un échange d'informations et de bonnes pratiques, aux niveaux régional et sous-régional, sur le sida et le vieillissement.

Durée

25. Le projet devrait être exécuté en 2002 et 2003.

Activités

26. Les principales activités proposées sont les suivantes :
- a) Formation à l'évaluation et à la projection de l'incidence démographique du VIH/sida : cette activité devrait être menée par la Division de la population en collaboration avec l'ONUSIDA et la CEA :

- i) Un atelier de formation sur l'évaluation et la projection de l'incidence démographique du sida sera organisé à l'intention de 20 chercheurs venus de 10 institutions de pays d'Afrique subsaharienne. Les institutions participant au projet et leurs chercheurs seraient invités à mettre en place un réseau de collaboration dont les membres communiqueraient au moyen des nouvelles technologies de l'information, en particulier un site Web et un forum électronique;
 - ii) Préparation d'une étude de projections démographiques pour leurs pays et, si les données s'y prêtent, pour des secteurs et groupes de population spécifiques;
 - iii) Un deuxième atelier de formation pour examiner les études nationales et discuter de l'expérience du réseau;
 - iv) Établissement d'un rapport contenant les études nationales et une synthèse des enseignements tirés de la formation et du processus de création d'un réseau;
- b) Formation à la recherche sur les aspects socioéconomiques et démographiques du vieillissement dans les pays en développement. Cette activité sera menée par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CESAP :
- i) L'ONU inviterait trois éminents experts dans le domaine du vieillissement de la population à établir des documents qui feraient le point des connaissances et présenteraient un aperçu de l'état actuel des questions méthodologiques et conceptuelles concernant la recherche sur le vieillissement dans les pays en développement. Un document devrait porter sur les questions macroéconomiques et sociales; un autre, sur les questions microéconomiques et sociales; et le troisième, sur les questions méthodologiques liées aux problèmes démographiques. Les documents serviraient de modèle pour des études ultérieures sur les pays, qui seraient effectuées par les stagiaires qui auront participé au projet;
 - ii) Une réunion de trois jours serait organisée au Siège, au début de 2002, entre les experts, les conseillers techniques et le personnel de la Division de la population, pour arrêter et affiner les modalités pratiques de coordination des questions de fond et d'exécution du projet. Les trois experts resteraient associés au projet en tant que consultants et facilitateurs pour les différents chercheurs des pays;
 - iii) L'ONU sélectionnerait un groupe d'une vingtaine de chercheurs venus de 10 institutions des pays en développement d'Asie du Sud et du Sud-Est pour effectuer des études sur les questions de vieillissement dans leurs pays respectifs. Ces chercheurs seront les stagiaires du projet. Un atelier de formation regroupant les experts, les stagiaires, les conseillers techniques et le personnel de l'ONU sera organisé pour discuter des documents établis par les experts, formuler des programmes de recherche appropriés sur le vieillissement qui seront adaptés aux pays respectifs des stagiaires et arrêter des modalités de collaboration, en particulier par des moyens électroniques. Il est envisagé de créer un site Web pour le projet ainsi qu'un forum électronique. Le personnel de l'ONU ainsi que les consultants fourniront assistance et conseils techniques pour aider les stagiaires dans le processus d'élaboration de leurs programmes;
 - iv) Environ 15 mois après l'atelier de formation, un deuxième atelier de formation sera organisé pour analyser les études nationales, tirer les enseignements du processus de formation et discuter des perspectives d'activités futures dans ce domaine. Les participants au projet seraient encouragés à poursuivre les efforts de collaboration et recevraient des conseils sur l'utilisation des moyens de communication électronique à cette fin;

- v) Établissement et diffusion d'un rapport de fond détaillé sur le projet dans lequel figure-
ront les études nationales, ainsi qu'une synthèse des résultats concrets et des enseigne-
ments tirés du processus de formation.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

**Projet B. Renforcement des capacités en matière de recherche sur les nouveaux problèmes
de population dans les pays en développement (Département des affaires
économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique
et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)**

Organisation d'une réunion d'experts de trois jours pour examiner et analyser les documents de base et établir la version définitive des modèles pour l'étude nationale sur le vieillissement de la population dans les pays en développement [appui à l'activité b) ii)]	30 000
Services d'experts pour l'établissement des documents de base concernant les divers aspects du problème du vieillissement de la population dans les pays en développement [appui à l'activité a) i)].	15 000
Voyages du personnel chargé d'assurer le service des ateliers de formation [appui aux activités a) i), a) iii), b) ii) et b) iv)]	20 000
Services contractuels concernant l'élaboration de 10 études de projections démographiques des pays [appui à l'activité a) ii)].	75 000
Services contractuels concernant la production du rapport d'ensemble du projet [appui aux activités a) iv) et b) v)]	15 000
Services contractuels concernant l'élaboration de 10 études nationales sur le vieillissement de la population en Asie du Sud et du Sud-Est [appui à l'activité b) iii)].	75 000
Organisation d'un atelier de formation de trois jours au début de 2002 sur l'évaluation et la projection de l'incidence démographique du VIH/sida sur le vieillissement [appui à l'activité a) i)]	70 000
Organisation d'un atelier de formation de trois jours pour discuter des études de pays sur l'incidence démographique du VIH/sida ainsi que le résultat global du processus de formation [appui à l'activité a) iii)].	70 000
Organisation d'un atelier de formation de trois jours pour lancer la phase de recherche-formation du volet du projet concernant le vieillissement de la population [appui à l'activité b) ii)]	70 000
Organisation d'un atelier de formation de trois jours pour discuter des conclusions des études nationales sur le vieillissement et examiner les perspectives de recherche et de collaboration régionale ultérieures [appui à l'activité b) iv)]	70 000

Récapitulatif

Services d'experts	15 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	30 000
Voyages	20 000
Services contractuels	165 000
Formation	280 000
Total	510 000

C. Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique en Méditerranée (Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique pour l'Afrique)

Objectif

- 27. L'objectif de ce projet est d'accroître la compétitivité sur les marchés régional et international des entreprises installées dans la région méditerranéenne, en simplifiant et en harmonisant les procédures commerciales à tous les niveaux de la chaîne des transactions commerciales; en automatisant et en informatisant l'administration et les échanges commerciaux; et en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises aux transactions électroniques.
- 28. Le projet sera axé sur les échanges entre les pays méditerranéens non européens, membres de la CEE, de la CESAO et de la CEA.

Aperçu général

- 29. Le terme « transactions électroniques » est défini dans le projet comme l'échange d'informations et l'établissement de normes (concernant les aspects juridiques, les procédures, les données, etc.) à l'intérieur des entreprises et entre elles, à l'appui de leurs activités commerciales. Il s'agit donc des relations interentreprises et des relations entre les entreprises et les pouvoirs publics, le consommateur n'entrant pas en ligne de compte.
- 30. La mondialisation et la rapide évolution des techniques de transport, de télécommunication et d'information soumettent les pays du pourtour méditerranéen à des pressions de plus en plus fortes. Les dépenses de biens et la rapidité avec laquelle les entreprises répondent aux besoins du marché comptent parmi les principaux facteurs dont dépend leur compétitivité. Les dépenses des entreprises augmentent si les procédures officielles sont complexes, opaques et inefficaces, et si la communauté commerciale internationale ne les connaît pas suffisamment bien. Ne pas avoir accès aux techniques de transactions électroniques et méconnaître leur intérêt en termes d'accroissement de la rentabilité des opérations commerciales limite la capacité de répondre rapidement aux besoins du marché, et les petites et moyennes entreprises sont particulièrement désavantagées à cet égard.
- 31. Un certain nombre de gouvernements ont pris conscience du rôle important que jouent les techniques d'information dans la gestion des activités commerciales internationales pour assurer la compétitivité des entreprises locales. Des initiatives nationales et bilatérales ont été lancées afin d'élargir l'accès de ces entreprises aux technologies en question et d'accroître leurs capacités à les utiliser efficacement.

32. La CEE, la CESAO et la CEA ont élaboré divers programmes en faveur des petites et moyennes entreprises de leurs régions respectives. La CEE, qui accueille dans ses locaux le Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT), a accumulé une expérience considérable en matière de facilitation des échanges commerciaux et de commerce électronique. Le projet ira dans le sens de la mise en oeuvre de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social dans laquelle les commissions régionales étaient invitées à renforcer leur coopération et à mettre en commun leurs pratiques optimales, entre elles et avec les organes régionaux compétents afin de renforcer les synergies et les complémentarités entre leurs programmes de travail respectifs.

Liens avec le plan à moyen terme

33. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour l'exercice biennal 2002-2005, au titre du sous-programme 6 (Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise) du programme 16 (Développement économique en Europe); du sous-programme 4 (Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement durable dans le contexte des changements mondiaux) du programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale); et du sous-programme 6 (Promotion de la coopération et de l'intégration régionale) du programme 14 (Développement économique et social en Afrique), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

34. Le projet permettra :
- a) D'appliquer plus largement les normes des Nations Unies relatives à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique dans les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Union européenne;
 - b) De mettre en place un réseau de compétences entre les institutions nationales, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et la CNUCED afin de promouvoir la facilitation des échanges commerciaux et le commerce électronique, ainsi qu'une meilleure compréhension des activités menées dans ce domaine par d'autres organisations internationales;
 - c) De renforcer la coopération entre les pays de la région dans les domaines de la facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique;
 - d) D'accroître la capacité des petites et moyennes entreprises de la région à s'intégrer dans la chaîne de l'approvisionnement mondial et à participer à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique.

Indicateurs de succès

35. Les indicateurs proposés sont les suivants :
- a) Nombre de recommandations adoptées et nombre d'organes nationaux utilisant les règles, normes et directives des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe relatives à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique;
 - b) Réduction du temps moyen nécessaire au traitement des documents, des articles et des formalités administratives indispensables, dans le cadre de la simplification des procédures commerciales nationales;

- c) Utilisation accrue des Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT/ONU);
- d) Utilisation de techniques modernes de facilitation des échanges commerciaux et d'évaluation des risques, et traitement automatique des informations relatives aux échanges commerciaux.

Durée

36. Le projet devrait durer de 2002 à 2003.

Activités

37. Les principales activités proposées sont les suivantes :
- a) Déterminer les besoins et les difficultés afin de promouvoir les échanges commerciaux entre les pays méditerranéens non membres de l'Union européenne et évaluer les possibilités d'échanges entre les pays cibles et les obstacles à ces échanges ainsi que la mesure dans laquelle les dispositions relatives à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique permettraient de surmonter ces obstacles;
 - b) Organiser un séminaire interrégional sur le rôle du commerce électronique dans le renforcement des capacités en Méditerranée, pour évaluer les problèmes et les besoins et rechercher des solutions;
 - c) Avoir des entretiens avec des représentants de la fonction publique et d'entreprises du secteur privé ou d'associations d'utilisateurs, en utilisant les méthodes d'audit et le questionnaire relatifs à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique;
 - d) Mettre en place un réseau de compétences regroupant les organes nationaux de facilitation des échanges commerciaux et constitué de représentants des institutions nationales, organisations internationales et organisations du secteur privé qui s'occupent de facilitation des échanges commerciaux et de commerce électronique et, à cette fin, utiliser des moyens électroniques et créer un site Web interrégional unique sur lequel seront centralisées toutes les informations pertinentes;
 - e) Recenser les modalités de coopération avec les programmes déjà en place dans la région, en particulier la Société de l'information euro-méditerranéenne (EUMEDIS), le programme de la CNUCED intitulé « Méditerranéenne 2000 » et l'initiative pour la formation de formateurs;
 - f) Apporter aux gouvernements une assistance technique pour la simplification, l'harmonisation et l'automatisation des procédures officielles relatives aux échanges commerciaux, et à cette fin :
 - i) Évaluer et harmoniser les procédures et pratiques douanières;
 - ii) Fournir des outils pour réduire au minimum les informations et les documents nécessaires aux fins des contrôles;
 - iii) Fournir des outils pour remplacer les exigences de signatures par un processus d'authentification garantie faisant appel à la transmission électronique;
 - iv) Fournir des outils de transmission automatique des données pour les procédures d'importation et d'exportation utilisant des moyens électroniques;
 - v) Promouvoir les outils électroniques d'information et d'éducation et de mise en commun des pratiques optimales;

- vi) Fournir des outils pour l'évaluation et l'harmonisation des documents requis pour effectuer des paiements internationaux;
- g) Organiser quatre ateliers de formation consacrés au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises dans le domaine du commerce électronique, où seront traitées les questions suivantes :
 - i) Évaluation de l'accès au commerce électronique et au module de formation sur l'économie de réseau;
 - ii) Évaluation des capacités en matière d'exportation et mise au point d'une stratégie de commercialisation pour l'exportation dans le contexte du commerce électronique;
 - iii) Élaboration d'un module de formation sur la gestion logistique de la chaîne d'approvisionnement;
 - iv) Fourniture d'outils facilitant la gestion logistique de la chaîne d'approvisionnement;
 - v) Fourniture des outils nécessaires au module de formation à la gestion logistique de la chaîne d'approvisionnement faisant appel à des moyens électroniques;
- h) Promouvoir les concepts de commerce électronique, d'échange et d'enseignements retirés, grâce au réseau mis en place et à deux ateliers régionaux d'une durée de trois jours.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet C. Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique en Méditerranée (Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique pour l'Afrique)

Services d'experts régionaux et nationaux chargés d'enquêter auprès des pays cibles en utilisant les moyens de télécommunications, et de regrouper dans un rapport les informations ainsi recueillies [deux mois de travail, à raison de 8 000 dollars par mois (estimation)] [appui à l'activité c)]	16 000
Services d'experts chargés de définir les besoins et de concevoir le site Web sur le commerce électronique en Méditerranée [deux experts recrutés pour un mois, à raison de 8 000 dollars par mois (estimation)] [appui à l'activité d)]	16 000
Services d'experts nationaux chargés de rassembler des informations sur l'état d'avancement des travaux dans chaque pays [un expert local par pays recruté pour quatre mois, à raison de 8 000 dollars par mois (estimation)] [appui à l'activité a)]	39 200
Services d'experts chargés de regrouper les outils sous forme de programme à distribuer aux pays cibles [un expert recruté pour quatre mois, à raison de 8 000 dollars par mois (estimation)] [appui aux activités f) et g)]	32 000
Services d'experts chargés d'évaluer l'accès au commerce électronique, les capacités en matière d'exportation et la stratégie commerciale pour l'exportation et de mettre au point un programme de formation des formateurs en matière de logistique de la gestion de la chaîne d'approvisionnement [un expert recruté pour quatre mois, à raison de 8 000 dollars par mois (estimation)] [appui aux activités g) i) et g) iii)]	32 000

Voyages de fonctionnaires de la CEE, de la CEA, de la CESAO et de la CNUCED pour participer au séminaire interrégional [appui à l'activité b)]	7 000
Services contractuels pour l'organisation d'un séminaire interrégional d'une durée de trois jours aux fins d'évaluer les problèmes et les besoins des pays cibles et de rechercher des solutions (16 participants) [appui à l'activité b)]	14 000
Services contractuels pour la conduite de 13 séminaires nationaux sur les outils et les procédures liés au commerce électronique [10 000 dollars par atelier (estimation)] [appui à l'activité f)]	134 100
Services contractuels pour la conduite de quatre ateliers de formation, en collaboration avec le réseau des institutions coopérantes, afin de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises en matière de commerce électronique [10 000 dollars par contrat institutionnel (estimation)] [appui à l'activité a)]	44 100
Achat de matériel informatique pour 13 parties qui participeront au projet (11 200 dollars par partie), afin de renforcer les systèmes nationaux déjà en place de collecte, de traitement et de diffusion des données et des informations dans le cadre de la coopération régionale [appui à l'activité d)]	145 600
Deux ateliers régionaux d'une durée de trois jours, à l'occasion desquels 20 participants venant des pays bénéficiaires échangeront des informations sur les pratiques optimales et les enseignements retirés des expériences passées [appui à l'activité h)]	75 000
Bourses régionales pour la gestion du site Web interrégional de l'ONU aux fins de la diffusion des informations et de la coordination du projet [3 boursiers pour une période de travail de 12 mois, à raison de 1 250 dollars par mois (estimation)] [appui à l'activité d)]	45 000

Récapitulatif

Services d'experts	135 200
Voyages	7 000
Services contractuels	192 200
Achat de matériel	145 600
Formation	75 000
Subventions, contributions et bourses	45 000
Total	600 000

D. Renforcement des capacités des mécanismes nationaux en vue d'une gestion des affaires publiques soucieuse d'équité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales)

Objectif

38. Le projet a pour but de renforcer la capacité des mécanismes nationaux de promotion de la femme de faire prendre en considération les attentes et les besoins des femmes dans les programmes na-

tionaux de gestion des affaires publiques et de réforme de l'État. Plus précisément, ses objectifs sont les suivants : élaborer et encourager les initiatives visant à faire disparaître les facteurs d'ordre politique et électoral qui restreignent la participation des femmes à la prise de décisions; encourager et améliorer les initiatives prises pour répondre au besoin d'institutions locales soucieuses d'équité entre les sexes dans le cadre de la décentralisation; mettre en place et renforcer, dans un certain nombre de pays, les capacités des mécanismes nationaux en matière de mobilisation et de prise de décisions dans les domaines de la réforme de l'État et de la gestion des affaires publiques.

Aperçu général

39. Les thèmes du projet sont ceux qui ont été retenus par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, qui appelaient les gouvernements à transformer les mécanismes nationaux en centres de coordination des politiques visant à favoriser l'intégration du souci d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des gouvernements, et qui ont été réaffirmés dans la déclaration politique intitulée « Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » (résolution S-23/2, annexe), adoptée à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue du 5 au 9 juin 2000 sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».
40. Les bouleversements structurels créés par la mondialisation dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes depuis 10 ans ont permis à un nombre croissant de femmes de divers niveaux d'instruction d'accéder au marché du travail et aux services sociaux. Paradoxalement, ces progrès font ressortir encore plus nettement le fossé qui sépare les deux sexes sur le plan de la qualité des avantages obtenus ainsi que les fortes inégalités qui subsistent, d'une part, au niveau de la prise de décisions et de l'autonomie sociopolitique et, d'autre part, pour ce qui est de conjuguer la vie familiale à la participation à la vie de la cité et à la possibilité de mettre en valeur les potentialités individuelles. Il convient donc d'agir en adoptant une approche intégrée qui fasse de l'équité entre les sexes un élément fondamental de l'égalité sociale et souligne aussi bien le caractère intersectoriel de l'analyse des distinctions fondées sur le sexe que la nécessité d'introduire systématiquement une optique interdisciplinaire dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans les activités menées par les États Membres de la région.
41. La réalisation d'une participation sans réserve des femmes et de leur autonomisation est l'un des problèmes les plus ardues auxquels la région doit s'attaquer. Celle-ci doit s'employer d'urgence à consolider les mécanismes institutionnels mis en place dans les pays pour combler l'écart entre les deux sexes dans divers domaines du développement.
42. La proposition qui fonde le projet a été élaborée en étroite consultation avec la Division de la promotion de la femme. Elle tient compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés par le Département des affaires économiques et sociales de l'exécution du projet intitulé « Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique », financé par le Compte pour le développement au titre de la deuxième tranche.
43. Les activités du projet seront menées conjointement par le Groupe de la participation des femmes au développement du Bureau du Secrétaire exécutif de la CEPALC et la Division de la promotion de la femme, en étroite collaboration avec la CEA. Le principe adopté sera celui d'une démarche partant de la base et favorisant l'établissement de partenariats entre les diverses parties prenantes (bureaux de la condition féminine, administrations centrales, organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, administrations locales, parlementaires et médias).

Liens avec le plan à moyen terme

44. Le projet s'inscrit dans le cadre et les priorités définis par le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 au titre du sous-programme 5 (Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional) du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Réalisations escomptées

45. Renforcement des capacités des pays de la région de rassembler, d'analyser et d'exploiter des données d'expérience, des informations et des connaissances spécialisées en vue de la définition et de la mise en oeuvre de politiques générales et, en particulier, renforcement des moyens des mécanismes nationaux de promotion de la femme de faire prendre en considération les attentes et les besoins des femmes dans les programmes nationaux de gestion des affaires publiques et de réforme de l'État, notamment, par les moyens suivants :
- a) Création d'un réseau de mécanismes nationaux pour faciliter la diffusion d'informations et de données d'expérience auprès des différents niveaux de l'administration, et élaboration d'une carte sur laquelle figureraient les initiatives et les réseaux institutionnels et sociaux existant actuellement dans un certain nombre de pays d'Amérique latine dans le domaine de la gestion des affaires publiques;
 - b) Renforcement des capacités des mécanismes nationaux existants, conformément aux recommandations du Programme d'action de Beijing, notamment : i) en favorisant l'adoption d'un programme commun concernant la gestion des affaires publiques et la recherche de l'équité entre les sexes; ii) en donnant à la région un ensemble d'outils, y compris du matériel pédagogique pour la formation à la mobilisation et aux questions relatives à la gestion des affaires publiques; iii) en reliant plus directement les mécanismes nationaux et les volets des études et des interventions; iv) en élaborant pour chaque pays de la région des propositions touchant la législation et d'autres mesures relatives aux régimes électoraux et aux systèmes des partis ainsi qu'à leur décentralisation;
 - c) Représentation accrue des femmes dans les sphères de prise de décisions, en mettant au point pour elles des programmes d'organisation des carrières et des programmes de formation à la prise de décisions, aux fonctions de direction, à la gestion des affaires publiques et à la réforme de l'État, facilitant ainsi leur ascension à divers niveaux des systèmes exécutif, législatif et judiciaire et des administrations locales;
 - d) Renforcement des structures d'appui aux associations et aux réseaux féminins et à leur action au sein de la société civile pour qu'ils puissent avoir plus de poids et jouer un rôle plus marqué dans la conception, l'évaluation et le suivi des politiques adoptées par les autorités à tous les niveaux.

Indicateurs de succès

46. Les indicateurs proposés sont les suivants :
- a) Données à jour et méthodes et informations soigneuses d'équité entre les sexes produites par le projet, dont on pourra mesurer l'utilisation par les diverses parties prenantes (bureaux de la condition féminine, administrations centrales, organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, administrations locales, parlementaires et médias) lors des sessions régulières de la CEPALC et de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, et des réunions ordinaires des présidents de la Conférence régionale sur les femmes;

- b) Nombre de mécanismes nationaux créés;
- c) Nombre de réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux ayant intégré le souci de l'équité entre les sexes dans la gestion des affaires publiques;
- d) Nombre de personnes – fonctionnaires du projet ou non – formées;
- e) Nombre de visites au site Web du projet.

Durée

47. L'exécution du projet devrait durer de 2002 à 2004.

Activités

48. Le projet comprendra les activités suivantes :
- a) Réunions du groupe d'experts : une réunion de quatre jours (25 participants), consacrée à l'évaluation des progrès accomplis; une réunion interrégionale de trois jours (25 participants), permettant des échanges de vues concernant les méthodes, les données d'expérience et les enseignements tirés de l'expérience, avec la participation des représentants de la Division de la promotion de la femme, de la CEA et de la CESAP;
 - b) Réunions des présidents :
 - i) Deux fois par an, les représentants des présidents de la Conférence régionale sur les femmes se réuniront pour examiner, notamment, l'état d'avancement du projet. Les présidents, qui viennent de 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, constitueront également une équipe spécialement chargée de faciliter la coopération intrarégionale et interrégionale au service du Programme d'action de Beijing;
 - ii) Une réunion régionale de trois jours (50 participants), avec une participation élargie pour inclure des parlementaires ainsi que des représentants des médias et des administrations locales, sera organisée dans le cadre des réunions des présidents pour permettre d'évaluer la mise en oeuvre de stratégies nationales qui seront élaborées en détail au cours de l'exécution du projet;
 - c) Évaluation des capacités des mécanismes nationaux et des réseaux qui existent dans certains pays. Le rapport d'évaluation sera présenté aux délégations des pays lors d'une réunion régionale;
 - d) Prestation de services consultatifs et d'une assistance technique dans le cadre de l'élaboration aux niveaux national et local de stratégies nationales visant à renforcer les moyens d'action des dispositifs institutionnels oeuvrant pour les femmes dans les domaines de la réforme de l'État, de la gestion des affaires publiques et de la gestion institutionnelle, et, notamment, renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et des administrations locales, et dialogue avec les milieux de la recherche, les sphères de décision et avec d'autres parties prenantes. La prestation d'un appui, notamment technique, aux initiatives prises sur le plan national pour renforcer les capacités des mécanismes nationaux est également prévue sous les formes suivantes : organisation d'ateliers de formation; suivi et évaluation de la mise en oeuvre de stratégies nationales; études et interventions;
 - e) Publication de guides et de manuels pour les mécanismes nationaux. Dans ce domaine, l'aide sera axée sur 12 centres responsables des questions de la condition féminine. Organisation d'ateliers régionaux de formation des fonctionnaires portant sur des problèmes liés à l'équité

entre les sexes et sur l'exécution du Programme d'action de Beijing. Ces ateliers de formation se situeront au niveau des politiques générales et à celui de l'exécution;

- f) Recherche, collecte et diffusion des meilleures pratiques et des données d'expérience les plus utiles en utilisant le Web, les médias et la presse féminine.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet D. Renforcement des capacités des mécanismes nationaux en vue d'une gestion des affaires publiques soucieuse d'équité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales)

Recrutement de personnel temporaire pour aider à l'organisation et à la gestion courante du projet, à l'appui technique aux activités sur le terrain et à la production de matériel pédagogique (36 mois de travail à 7 000 dollars) [appui aux activités a), c) et e)]	252 000
Recrutement d'experts chargés d'effectuer des visites dans les pays afin d'évaluer les capacités des mécanismes nationaux ainsi que des réseaux qui existent dans certains pays et d'établir des rapports d'évaluation (ressources nécessaires estimées à 5 000 dollars par mois, pendant une période de deux mois) [appui à l'activité c)].	10 000
Recours à des services spécialisés pour la création du site Web du projet, pour sa maintenance et pour d'autres activités de communication par l'intermédiaire de l'Internet, des médias, etc. (ressources nécessaires estimées à 5 000 dollars par mois pendant une période de 12 mois) [appui à l'activité f)]	60 000
Organisation de deux réunions de trois jours du groupe d'experts (25 participants par réunion), la première pour définir le cadre conceptuel du projet et la seconde pour examiner le déroulement du projet (ressources nécessaires estimées à 35 000 dollars pour chaque réunion) [appui à l'activité a)].	70 000
Voyages des fonctionnaires et des conseillers techniques chargés d'apporter un appui, notamment technique, aux initiatives prises sur le plan national pour renforcer les capacités des mécanismes nationaux, d'organiser les réunions, de suivre et d'évaluer le déroulement des projets dans les pays participants (ressources nécessaires prévues : 28 000 dollars par an pour financer 14 missions) [appui aux activités a), b), c), d) et e)].	84 000
Recours à des services contractuels pour renforcer les capacités des centres nationaux responsables des questions relatives à la condition féminine de coordonner les mécanismes nationaux (12 centres) (ressources nécessaires estimées à 8 000 dollars par centre) [appui aux activités a), b), c), d), e) et f)].	96 000
Recours à des services contractuels pour la production de matériel pédagogique (guides, manuels, vidéocassettes, etc.) [appui à l'activité e)].	60 000
Frais généraux de fonctionnement (communications, fournitures et services divers) (appui à toutes les activités)	12 000

Organisation d'un atelier régional de trois jours (50 participants) pour l'évaluation de la mise en oeuvre de stratégies nationales qui seront élaborées en détail au cours de l'exécution du projet (ressources nécessaires estimées à 70 000 dollars) [appui à l'activité b)]	70 000
Organisation d'un atelier interrégional de trois jours (25 participants) devant permettre aux commissions participantes (CEPALC et CEA) et à la Division de la promotion de la femme de mettre en commun des méthodes, des données d'expérience et des enseignements tirés de l'expérience	40 000
Organisation de 12 ateliers nationaux de formation des fonctionnaires gouvernementaux portant sur les problèmes liés à l'équité entre les sexes et sur l'exécution du Programme d'action de Beijing (50 participants par atelier) (ressources nécessaires estimées à 8 000 dollars par atelier) [appui à l'activité e)]	96 000

Récapitulatif

Personnel temporaire	252 000
Services spécialisés	70 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	70 000
Voyages	84 000
Services contractuels	156 000
Frais généraux de fonctionnement	12 000
Formation	206 000
Total	850 000

E. Pauvreté urbaine : stratégie concrète à l'usage des municipalités et institutions urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Centre des Nations Unies pour les établissements humains)

Objectif

49. Le projet vise à renforcer les capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de formulation et d'administration de politiques et programmes locaux et nationaux de lutte contre la pauvreté urbaine.

Aperçu général

50. Le projet sera axé sur les trois questions suivantes : i) la création de ressources financières au niveau local (recettes et revenus des municipalités); ii) l'amélioration du recensement des groupes vulnérables vivant dans la pauvreté; et iii) l'élaboration de systèmes et instruments de dépenses qui aient une productivité sociale maximale. Le choix de ces questions découle d'une stratégie régionale visant à mobiliser des ressources économiques, financières et humaines pour les municipalités, à élaborer des méthodes qui permettent de recenser au mieux les besoins de base et à concevoir des stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau local.

51. Le projet donne suite à la Déclaration de Santiago sur les établissements humains, adoptée à la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, qui s'est tenue à Santiago du 25 au 27 octobre 2000 et a été organisée conjointement par la CEPALC et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Cette déclaration, qui tend à promouvoir le développement durable des établissements humains, recommande d'examiner et d'évaluer les résultats obtenus en la matière, de combiner entre elles les meilleures pratiques et d'appliquer des plans d'action, politiques et textes de loi qui permettent de lutter contre la pauvreté urbaine.
52. Les politiques urbaines de lutte contre la pauvreté sont étroitement liées à l'intégration des secteurs informels, à la récupération et à l'utilisation démocratique de l'espace public, au renversement de la tendance à la concentration de la richesse et des chances, qui crée souvent des conflits entre les riches et les pauvres, et à la création d'emplois et de revenus pour les familles pauvres.
53. Les principaux bénéficiaires du projet sont : a) les pauvres et, indirectement, l'ensemble des citoyens; et b) les institutions, en particulier les municipalités.
54. La possibilité qui s'offre aux administrations locales de lutter contre la pauvreté urbaine maintenant que des processus nationaux de décentralisation sont engagés dans de nombreux pays de la région est souvent limitée par leur manque de ressources, notamment techniques. C'est pourquoi le projet est axé sur la mobilisation de ressources supplémentaires pour les activités opérationnelles menées localement et sur l'accroissement de la productivité économique et sociale des programmes d'investissement municipaux.
55. Le projet a été élaboré en étroite consultation avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Il s'inspire de l'expérience acquise par ce dernier à la faveur de l'exécution d'un projet intitulé « Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés », qui fait partie de la première tranche des projets financés par le Compte pour le développement.

Liens avec le plan à moyen terme

56. Le projet s'inscrit dans le cadre du sous-programme 8 (Environnement et établissements humains) du programme 17 (Développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et du sous-programme 1 (Un logement convenable pour tous) de son programme 11 (Établissements humains) et il est conforme à leurs priorités.

Réalisations escomptées

57. Le projet doit permettre :
 - a) Une meilleure application, aux niveaux local et national, des recommandations formulées par l'ONU, notamment de celles qui, dans la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat, tendent à promouvoir un développement humain durable dans un monde de plus en plus urbanisé et le renforcement des capacités et le développement des institutions, ainsi que de celles qui sont énoncées au chapitre 7 (Promotion d'un modèle viable d'établissements humains) de la section I (Dimensions sociales et économiques) d'Action 21;
 - b) La mise en oeuvre de stratégies et de programmes d'action, notamment de programmes municipaux de financement et d'investissement visant à faire reculer la pauvreté, mise en oeuvre qui sera facilitée, suivie et évaluée par les équipes sous-régionales de travail qui seront chargées de la conception et de l'évaluation des politiques dans le cadre du projet. À cette fin, une série d'indicateurs et de bases de données permettant de mesurer la pauvreté urbaine et d'en

suivre l'évolution sera mise au point et l'on dressera le bilan de l'expérience acquise en matière de gestion à l'échelle de la région;

- c) L'accès des administrations locales et des institutions urbaines à de nouveaux instruments économiques qui leur permettent de mettre en place un meilleur cadre de gestion des recettes et dépenses municipales. Les instruments économiques nouvellement mis au point feront l'objet d'échanges d'informations et les enseignements tirés de leur utilisation seront largement diffusés auprès des municipalités et des ONG au niveau des sous-régions.
- d) Le lancement d'un programme intégré de gestion urbaine qui permette aux établissements humains de bénéficier plus largement du développement socioéconomique.

Indicateurs de succès

58. Les indicateurs proposés sont les suivants :

- a) Recours plus fréquent à des instruments de gestion dans les municipalités;
- b) Recours à de nouveaux mécanismes de gestion des recettes et dépenses municipales;
- c) Nombre de programmes municipaux de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité;
- d) Nombre d'employés municipaux ayant reçu une formation;
- e) Fréquence d'utilisation du site Web du projet.

Durée

59. Le projet devrait être mis en oeuvre au cours de la période 2002-2004.

Activités

60. Les principales activités prévues sont les suivantes :

- a) Parallèlement à la mise en oeuvre de stratégies et de programmes de lutte contre la pauvreté, réalisation de 10 études analytiques comparatives qui porteront sur le cadre législatif de la gestion des recettes et dépenses municipales et sur les programmes et mesures de lutte intégrés contre la pauvreté, notamment les lacunes des cadres juridiques et institutionnels existants et proposés, et fourniture d'une assistance technique aux municipalités à cette fin;
- b) Organisation de deux réunions régionales de groupes d'experts, chargées, l'une, de définir les bases théoriques du projet avec l'accord des pays participants et de lancer un plan directeur régional de gestion urbaine et l'autre, de dégager un consensus sur les conclusions, les recommandations et le suivi du projet en faisant bien comprendre que les accords internationaux conclus par les autorités locales et nationales doivent aboutir à l'adoption de mesures concrètes, par les administrations locales essentiellement;
- c) Fourniture d'une assistance technique à 10 pays de la région aux fins de l'application, au niveau municipal, de méthodes permettant d'analyser les problèmes de financement et d'administration et d'améliorer l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté. De nouvelles procédures d'utilisation des indicateurs de résultats en matière de gestion des recettes et dépenses municipales et de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté seront élaborées et appliquées. Cette assistance technique a pour objectif ultime la mise en oeuvre de stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté et l'élaboration de nouveaux instruments économiques qui permettent de créer davantage de revenus au niveau national;

- d) Organisation d'ateliers de formation d'une durée de trois jours, deux au niveau sous-régional et cinq au niveau national, qui porteront en particulier sur la promotion de la participation des collectivités à la définition des priorités en matière de lutte contre la pauvreté urbaine et des initiatives à prendre à cette fin, la facilitation de la formation de capital social au moyen d'un processus participatif faisant intervenir les groupes les plus vulnérables et l'accroissement de la productivité des investissements municipaux au moyen de programmes et de mesures intégrés, et tiendront dûment compte des caractéristiques spécifiques des systèmes municipaux. Ces ateliers visent l'instauration, entre les administrations et les collectivités, d'alliances dans le cadre desquelles elles puissent se partager la responsabilité de la mise en oeuvre des programmes municipaux définis par le projet;
- e) Constitution d'un réseau de municipalités et d'experts dans le cadre duquel ceux-ci puissent échanger leurs connaissances et données d'expérience. Une fois le projet achevé, la maintenance et le perfectionnement du réseau seront confiés aux organismes locaux collaborant avec les autorités municipales;
- f) Recensement et compilation des meilleures pratiques et des meilleurs résultats et diffusion des uns et des autres via le site Web du projet et les médias.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet E. Pauvreté urbaine : stratégie concrète à l'usage des municipalités et institutions urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Centre des Nations Unies pour les établissements humains)

Personnel temporaire nécessaire pour organiser et administrer le projet quotidiennement, fournir un appui fonctionnel à des activités menées sur le terrain et aider à la production de matériaux de formation et à l'organisation de séminaires et d'ateliers (34 mois à 7 500 dollars) [à l'appui de toutes les activités].	255 000
Personnel temporaire nécessaire pour faciliter techniquement la conception, la mise en place et la maintenance de la page d'accueil du projet sur Internet et du réseau d'experts municipaux (20 mois à 2 000 dollars) [à l'appui de l'activité e)]	40 000
Services d'expert nécessaires pour assurer la conduite des activités techniques prévues dans le projet, l'élaboration d'un cadre théorique nécessitant notamment des études et une analyse comparative et la systématisation de l'expérience concernant le cadre législatif de la gestion des recettes et des dépenses municipales, qui nécessitera des enquêtes sur les recettes municipales et une évaluation des résultats des programmes de lutte contre la pauvreté en cours d'exécution (coût estimatif : 5 000 dollars par mois pendant 15 mois) [à l'appui des activités a), b) et f)]	75 000
Réunions de groupes d'experts (2) d'une durée de deux jours, devant chacune réunir 10 participants et chargées, l'une, de définir le cadre théorique du projet et l'autre, d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ce dernier (coût estimatif : 20 000 dollars par réunion) [à l'appui de l'activité b)].	40 000

Frais de voyage du personnel et des conseillers techniques chargés de fournir une assistance technique et un appui aux initiatives locales et nationales de renforcement des capacités des municipalités et d'organiser le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du projet ainsi que les réunions nécessaires (coût estimatif : 20 000 dollars par an pour 10 missions) [à l'appui des activités b), c), d) et e)].	60 000
Services contractuels nécessaires pour élaborer les propositions, superviser l'application d'instruments et de procédures dans les municipalités et organiser des ateliers locaux de formation (coût estimatif : 3 000 dollars par mois pendant cinq mois dans chacun des 10 pays choisis) [à l'appui des activités c) et d)].	150 000
Services contractuels nécessaires pour la compilation et la publication de documents [à l'appui des activités d), e) et g)].	20 000
Frais généraux de fonctionnement à engager pour couvrir le coût des communications, matériaux, fournitures et services divers nécessaires (à l'appui de toutes les activités).	10 000
Achat de matériel informatique et élaboration de logiciels pour le réseau municipal [à l'appui de l'activité e)].	40 000
Ateliers sous-régionaux (2) d'une durée de trois jours, devant chacun réunir 30 participants et porter sur l'évaluation comparative des systèmes financiers municipaux et des activités de lutte contre la pauvreté, organisés, l'un en Amérique latine et l'autre en Amérique centrale ou dans les Caraïbes (coût estimatif : 30 000 dollars par atelier) [à l'appui de l'activité d)].	60 000
Ateliers de formation locaux (5), devant chacun réunir 50 participants et porter sur les systèmes financiers municipaux et les activités de lutte contre la pauvreté menées dans 10 villes (coût estimatif : 10 000 dollars par atelier) [à l'appui de l'activité d)].	50 000

Récapitulatif

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions).	295 000
Services d'experts.	75 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	40 000
Voyages	60 000
Services contractuels.	170 000
Frais généraux de fonctionnement.	10 000
Achat de matériel	40 000
Formation	110 000
Total	800 000

F. Développer les réseaux mettant en relation institutions et experts afin d'accélérer la mise au point de statistiques sociales et de statistiques de l'environnement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales)

Objectif

61. Le projet a pour buts de donner aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, grâce à la mise en réseau des institutions et des spécialistes, des moyens accrus pour produire des statistiques sociales et environnementales de qualité permettant de mieux définir et de mieux contrôler les activités de développement; et de renforcer la coordination des travaux dans le domaine des statistiques dans toute la région en ce qui concerne les questions sociales et environnementales.

Aperçu général

62. Depuis sa création, la CEPALC coopère activement avec les pays de la région à la mise au point de leurs statistiques.
63. Pour ce qui est des statistiques sociales, la CEPALC a établi, dans les années 80 et 90, d'importantes bases de données qui sont considérées comme les plus complètes de la région. En outre, depuis le milieu des années 90, elle s'efforce d'améliorer la qualité des données disponibles sur la situation sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes et de raccourcir les délais de diffusion, en collaboration avec des organisations régionales et internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Il est recommandé à cet égard de faire en sorte que les pays qui n'ont pas encore atteint le degré de développement souhaitable dans ce domaine bénéficient de l'expérience acquise et des données accumulées.
64. En ce qui concerne les statistiques relatives à l'environnement, il est à noter que les connaissances et les données sur le développement durable se sont considérablement développées. La CEPALC a récemment publié, à l'issue d'une enquête générale, un rapport sur la situation actuelle dans la région, d'où il ressort que de multiples institutions mènent chacune de leur côté sans se concerter de nombreuses activités dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elles ont le plus grand mal à suivre les progrès rapides des méthodes et des pratiques dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Il est urgent d'établir un réseau moderne de communication dans le domaine des statistiques de l'environnement en faisant appel aux techniques nouvelles, afin de faciliter le transfert des méthodes et des procédures dans le domaine de l'environnement. La CEPALC est particulièrement bien placée pour servir de base à ce type de réseau. Le projet sera exécuté en commun par la CEPALC et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales. Pour le réaliser, le Département mettra à profit l'expérience qu'il aura acquise à l'occasion de la réalisation de deux projets financés au moyen du compte pour le développement, l'un qui vise à renforcer les capacités régionales en matière de développement des statistiques en Asie du Sud-Est, l'autre à renforcer les capacités en matière de prise de décisions aux fins du développement durable.

Liens avec le plan à moyen terme

65. Le projet s'inscrit dans le cadre du sous-programme 10 (Statistiques et projections économiques) du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et est conforme aux priorités qui y sont fixées.

Réalisations escomptées

66. Dans le domaine des statistiques sociales, le projet aboutira aux réalisations suivantes :
- a) Création d'un réseau de coopération régionale et internationale réunissant organisations, professionnels et spécialistes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de faciliter l'accès à l'information sur les méthodes d'établissement et d'analyse de statistiques et d'indicateurs sociaux, de promouvoir la coopération technique horizontale et de mobiliser des ressources aux fins du transfert des connaissances et des données d'expérience des pays de la région;
 - b) Bases de données régionales améliorées sur les statistiques et sur les indicateurs sociaux, y compris à l'appui de la publication d'études nationales sur les conditions de vie des populations de la région;
 - c) Moyens techniques et institutionnels renforcés à la disposition des pays de la région, en particulier des moins avancés d'entre eux, aux fins de la production, de l'administration et de l'analyse de données statistiques dans le domaine social.
67. Dans le domaine des statistiques de l'environnement :
- a) Création d'un réseau régional d'organismes et institutions, de professionnels et d'experts oeuvrant dans différents domaines se rapportant aux statistiques environnementales;
 - b) Création d'une base de données d'indicateurs régionaux, cette base devant permettre d'évaluer l'état actuel de l'environnement dans la région; de mesurer les conséquences écologiques des politiques macroéconomiques en vigueur; de déterminer le coût économique, social et écologique du maintien des structures actuelles de développement; et de définir des orientations en vue des décisions concernant les mesures à prendre, en particulier dans le domaine de l'investissement public et privé.

Indicateurs de succès

68. Les indicateurs suivants sont proposés :
- a) Nombre de pays dont les enquêtes sur les ménages contiennent des données plus intéressantes (domaine couvert, qualité, fréquence, comparabilité et pertinence);
 - b) Nombre d'organismes et institutions, de professionnels et d'experts membres du réseau mis en place dans le cadre du projet;
 - c) Nombre de demandes de consultation reçues par les pays dans le cadre du projet;
 - d) Nombre d'éléments de méthode mis au point dans le cadre du projet;
 - e) Fréquence d'utilisation du site Web de la CEPALC.

Durée

69. On compte que le projet sera réalisé entre 2002 et 2004.

Activités

70. Le projet comportera essentiellement les activités suivantes :
- a) Établissement, pour chaque pays, d'un répertoire thématique des institutions qui produisent et rassemblent des indicateurs sociaux et des statistiques, y compris les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies qui font des recommandations concer-

nant les méthodes à appliquer et publient des informations dans ce domaine en les organisant selon un système; ce répertoire sera placé sur un site Web qui comportera des liens avec d'autres sites Internet pertinents;

- b) Création d'une base de données accessible par Internet et contenant des documents d'analyse et des renseignements sur les questions de méthode, afin d'aider les spécialistes de la région à mettre au point des critères, des méthodes, des procédures et des classements;
- c) Évaluation, au niveau du pays, des besoins d'assistance technique dans les domaines de la production, de l'organisation et de la diffusion des données sociales, s'agissant en particulier de la conception des enquêtes sur les ménages, des améliorations qu'il conviendrait d'y apporter et de l'usage qui en est fait;
- d) Apport d'assistance technique aux pays moins avancés en vue de concevoir et de mettre en place des programmes d'enquête à objectifs multiples sur les ménages et en vue d'établir et de consolider le réseau en ce qui concerne les différents aspects de la recherche écologique, en particulier les méthodes et procédures de mise au point de statistiques et d'indicateurs de l'environnement;
- e) Apport d'une assistance aux offices nationaux de statistique en vue de la création, de l'évaluation et de la refonte de banques de données dans le domaine social;
- f) Enrichissement des banques de données statistiques de la CEPALC et de ses banques de données sur les indicateurs sociaux; mise à jour des données et amélioration de la comparabilité des données; mise à jour des métadonnées et meilleur accès pour les utilisateurs à distance;
- g) Création d'un répertoire électronique d'institutions, d'experts et de professionnels travaillant dans le domaine de l'environnement, sur la base des données compilées par la CEPALC à partir de l'étude qu'elle a réalisée sur l'état actuel des données écologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes;
- h) Organisation de deux réunions d'experts, l'une sur les méthodes de production de données sociales et de création de banques de données ayant une structure commune, l'autre sur la définition des priorités écologiques (les sols et l'eau, par exemple), à l'intention des pays ayant le plus de difficultés à produire des statistiques et des indicateurs;
- i) Organisation de deux stages régionaux de formation à l'intention des spécialistes employés par les offices nationaux de statistique et autres organismes publics chargés de l'établissement des statistiques officielles, l'un sur la production, la normalisation et la diffusion de statistiques et d'indicateurs sociaux et sur l'analyse de la situation sociale, l'autre sur la production, la normalisation et la diffusion de statistiques et d'indicateurs écologiques et sur l'analyse de l'état de l'environnement de la région;
- j) Organisation d'ateliers régionaux d'une durée de trois jours consacrés à la création d'un réseau spécialisé mettant en relation des organismes et des institutions internationaux ainsi que des spécialistes régionaux, sous-régionaux et nationaux sur des questions ayant trait aux méthodes et procédures d'élaboration de statistiques et d'indicateurs de l'environnement et d'une comptabilité de l'environnement;
- k) Organisation d'un atelier régional de trois jours consacré à la création d'un réseau de coopération régionale sur les statistiques et les indicateurs sociaux.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet F. Développer les réseaux mettant en relation institutions et experts afin d'accélérer la mise au point de statistiques sociales et de statistiques de l'environnement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour assurer l'appui à la mise en place d'un réseau d'institutions et d'experts faisant appel aux technologies de l'information et à l'organisation de séminaires, stages et ateliers de formation aux niveaux régional et sous-régional (36 mois, à raison de 7 000 dollars par mois) (appui à l'ensemble des activités)	252 000
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) d'assistance à la recherche, chargé de traiter les données recueillies, de les mettre en tableaux et de les analyser (montant estimatif : 2 000 dollars par mois pendant 36 mois, soit 72 000 dollars) [appui aux activités a), b), e) et f)]	72 000
Services d'experts pour la mise au point des outils informatiques, l'exploitation du site Web et l'entretien du réseau (20 mois, à raison de 2 000 dollars par mois) [appui aux activités b), f) et g)]	40 000
Services d'experts chargés d'évaluer les capacités institutionnelles des pays et leurs besoins dans ce domaine et d'élaborer les grandes lignes d'une base de données interactive sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement (montant estimatif : 6 000 dollars par mois pendant trois mois) [appui à l'activité c)]	18 000
Services d'experts chargés de déterminer les pays qui participeront au projet pilote de création de réseaux dans les domaines qui auront été retenus (les sols et l'eau, par exemple) (montant estimatif : 6 000 dollars par mois pendant trois mois) [appui aux activités a), c) et g)]	18 000
Services d'experts chargés de mettre au point une base de données statistiques accessible sur l'Internet et agrégée aux niveaux régional et sous-régional et de définir des indicateurs concernant les questions sociales (montant estimatif : 5 000 dollars par mois pendant six mois) [appui à l'activité b)]	30 000
Services d'experts chargés de mettre au point un système informatique de stockage et de traitement des indicateurs relatifs à l'environnement, au niveau régional (montant estimatif : 5 000 dollars par mois pendant quatre mois) [appui aux activités b) et f)]	20 000
Deux réunions d'experts de trois jours (15 participants) consacrées aux méthodes de production de données sociales, au transfert des progrès techniques et à la création de bases de données ayant une structure commune dans les domaines considérés comme prioritaires par les États membres de la CEPALC en ce qui concerne les statistiques relatives à l'environnement [appui à l'activité h)]	35 000
Voyages du personnel de la CEPALC et de conseillers techniques en vue d'apporter une assistance technique et autre aux initiatives nationales de renforcement des capacités dans les domaines des statistiques et des indicateurs sociaux et écologiques (30 missions) [appui aux activités a), c), d), h), i) et j)]	60 000

Services contractuels devant permettre d'assurer la mise au point et la publication des ouvrages suivants : a) répertoire des institutions qui produisent et compilent des statistiques et des indicateurs sociaux et écologiques; b) méthodes et analyses issues du projet; et c) catalogue de statistiques et d'indicateurs sociaux et écologiques [appui aux activités a) et g)]..	30 000
Frais généraux de fonctionnement : communications, fournitures et services divers (appui à l'ensemble des activités).	20 000
Achat du matériel nécessaire pour la compilation et l'analyse des données et la création des bases de données [appui aux activités b), g), m), n), r) et t)].	30 000
Trois ateliers régionaux de trois jours consacrés à la création et à la mise en place d'un réseau spécialisé regroupant des institutions et organismes internationaux, des professionnels et des experts et intéressant les principaux aspects des méthodes et procédures d'élaboration de statistiques et d'indicateurs écologiques et d'une comptabilité de l'environnement (montant estimatif : 30 000 dollars par atelier, chaque atelier comptant 15 à 20 participants) [appui à l'activité s)].	90 000
Un atelier régional de trois jours consacré à la création d'un réseau de coopération régionale sur les indicateurs et les statistiques sociaux (montant estimatif : 30 000 dollars par atelier, chaque atelier comptant 15 à 20 participants) [appui à l'activité k)].	30 000
Deux stages de formation régionaux de cinq jours (montant estimatif : 40 000 dollars par stage, chaque stage comptant 20 à 25 participants) destinés aux techniciens des offices nationaux de statistiques et consacrés à la production, à la normalisation et à la diffusion des statistiques et indicateurs sociaux et des analyses de la situation sociale [appui à l'activité i)].	80 000

Récapitulatif

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	324 000
Services d'experts	126 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	35 000
Voyages	60 000
Services contractuels	30 000
Frais généraux de fonctionnement	20 000
Achat de matériel	30 000
Formation	200 000
Total	825 000

G. Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Objectif

71. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des États d'Asie centrale qui sont membres de la CESAP dans le domaine du commerce et de l'investissement afin de faciliter leur intégration dans l'économie mondiale et de leur permettre de relever véritablement les défis que suscite le processus de mondialisation et de bénéficier des opportunités qu'il crée.

Aperçu général

72. Au moment où les économies en transition se préparent à affronter les forces de la mondialisation, exacerbées par les défis de la « nouvelle économie », il est impératif de les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, le processus de transition d'un système d'économie étatique à un système d'économie de marché, bien que difficile et non dépourvu d'incidences sur le plan social, est devenu encore plus urgent et important, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement, qui sont les moteurs de la mondialisation. Le souhait de ces pays de s'intégrer dans l'économie mondiale s'est concrétisé dans les divers accords commerciaux et autres accords de coopération sous-régionaux qui ont été conclus par les pays à économie en transition ou auxquels ils ont adhéré : notamment l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, la Communauté économique centrasiatique et, très récemment, la Communauté économique eurasiennne, qui regroupe les pays d'Asie centrale et d'Europe de l'Est ayant des économies en transition. L'objectif commun de toutes ces initiatives est de promouvoir le commerce et l'investissement. Pour permettre aux économies intéressées de profiter pleinement du processus de mondialisation et créer une économie de marché dirigée par un secteur privé efficace et efficient, il faut renforcer les organismes publics et non gouvernementaux ainsi que ceux du secteur privé, et nouer des liens entre ces organismes tant au niveau national qu'entre les pays de la sous-région et de la région Asie-Pacifique dans son ensemble, afin de renforcer leurs capacités, notamment dans les domaines de l'application et de l'utilisation des technologies de l'information, et en particulier pour la promotion, la facilitation du commerce et de l'investissement et la diversification industrielle.
73. Le projet bénéficiera aux pays ayant des économies en transition de la région de l'Asie et du Pacifique.
74. Le projet sera exécuté en coopération avec la CNUCED et complétera le Programme CNUCED/PNUD relatif à la mondialisation, la libéralisation des échanges et le développement humain durable. On envisage également de coopérer avec d'autres organismes intéressés, tels que la Banque asiatique de développement, l'Organisation de coopération économique, l'ONUDI et l'OMC. Des activités visant à renforcer la capacité institutionnelle des pays pour la protection des droits de propriété intellectuelle seront exécutées en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et financées en partie par elle.

Liens avec le plan à moyen terme

75. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du sous-programme 1 (Coopération économique régionale) et du sous-programme 2 (Recherche développementale et analyse des politiques de développement) du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique).

Réalisations escomptées

76. La mise en oeuvre du projet vise à :
- a) Permettre aux pays d'être mieux préparés à affronter la nouvelle économie grâce à une meilleure application et utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les domaines du commerce et de l'investissement;
 - b) Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines du commerce et de l'investissement, notamment en améliorant l'utilisation et l'application des technologies de l'information et de la communication;
 - c) Créer des réseaux de compétence entre les institutions de la région dans les domaines du commerce et de l'investissement.

Indicateurs de succès

77. Les indicateurs proposés portent sur :
- a) L'amélioration des techniques d'application et de l'aptitude à l'analyse dans les domaines du commerce et de l'investissement;
 - b) L'augmentation des résultats et l'accroissement de l'efficacité des organismes de la région dans les domaines du commerce et de l'investissement, notamment l'amélioration de l'utilisation et de l'application des technologies de l'information et de la communication;
 - c) L'évolution constatée des flux et de la structure des exportations et des importations, des flux d'investissements étrangers directs dans certains secteurs des pays concernés et entre ces pays; et une augmentation du volume du commerce et des flux d'investissements interrégionaux et intrarégionaux.

Durée

78. Le projet devrait être exécuté de 2002 à 2004.

Activités

79. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion et de la coordination au niveau macroéconomique en vue de gérer la mondialisation, l'accent étant mis sur le commerce et l'investissement;
 - i) Études d'évaluation des incidences de la mondialisation sur le développement économique, social et humain, des enseignements à en tirer du point de vue de l'action à mener pour relever les défis futurs de l'intégration dans l'économie mondiale, l'accent étant mis sur les incidences sur le commerce et l'investissement de six pays sélectionnés;
 - ii) Six séminaires nationaux d'une durée de trois jours avec 30 participants (par séminaire) des secteurs public et privé, consacrés aux défis posés par la mondialisation et portant essentiellement sur le renforcement de la gestion et de la cohérence au niveau macroéconomique en vue de la promotion du commerce et de l'investissement. Les séminaires seront axés sur les questions suivantes : politiques fiscale et monétaire requises, ampleur des politiques de libéralisation du commerce et de l'investissement et calendrier de leur application; réforme du secteur financier et politique financière concernant le contrôle et la réglementation prudentiels et la régulation des taux d'intérêt et des taux de

change; taxation des transactions commerciales et des opérations de placement et coordination interministérielle pour assurer une gestion macroéconomique efficace;

- b) Promotion et facilitation du commerce :
 - i) Dix ateliers nationaux de deux jours avec 20 participants (par atelier) consacrés à la mise en place de l'infrastructure du financement du commerce;
 - ii) Un atelier sous-régional de trois semaines consacré aux accords et procédures de l'OMC, organisé avec l'aide de l'Organisation (huit pays, deux participants par pays);
 - iii) Missions consultatives dans neuf pays axées sur la promotion et la facilitation du commerce grâce à l'utilisation et à l'application des technologies de l'information et de la communication – création de sites Web et exploitation du commerce en ligne. Chaque mission devrait permettre d'augmenter les compétences et les capacités institutionnelles des pays concernés dans le domaine de la promotion et de la facilitation du commerce, grâce, notamment, à la formation des fonctionnaires à l'utilisation du commerce en ligne, la création d'un site Web sur la promotion du commerce et l'assistance fournie pour l'acquisition de matériel et de logiciel adaptés;
 - iv) Un séminaire sous-régional de trois jours consacré au renforcement des capacités de formation à la diplomatie commerciale (dix pays, trois participants par pays) (la CNUCED sera le chef de file de l'exécution de cette activité).
- c) Promotion et facilitation de l'investissement :
 - i) Voyages d'étude de hauts fonctionnaires de cinq pays à économie en transition devant leur permettre de se familiariser avec la structure et le fonctionnement des organismes de promotion des investissements de ces pays, et portant essentiellement sur l'application et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;
 - ii) Une table ronde régionale de trois jours organisée à l'intention de hauts fonctionnaires, de négociateurs et de représentants du secteur privé, notamment d'investisseurs étrangers, et consacrée aux politiques et stratégies à appliquer aux niveaux national et sous-régional pour la promotion et la facilitation des investissements (50 participants au total);
 - iii) Missions consultatives auprès de cinq pays effectuées par des fonctionnaires de la CESAP et de la CNUCED avec le concours d'experts extérieurs et consacrées à la promotion des investissements dans certains secteurs économiques. Chaque mission axera ses activités sur les politiques, réglementations, organismes et autres aspects de la promotion des investissements;
 - iv) Un séminaire sous-régional de trois jours consacré au renforcement des capacités institutionnelles de protection des droits de propriété intellectuelle afin de promouvoir les investissements et de faciliter les transferts de technologie (organisé avec le concours de l'OMPI et financé en partie par cette organisation).

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet G. Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Services d'experts nationaux en vue d'effectuer six études d'évaluation des incidences de la mondialisation sur le développement économique, social et humain et des enseignements à en tirer du point de vue de l'action à mener pour relever les défis futurs de l'intégration dans l'économie mondiale, l'accent étant mis sur les incidences sur le commerce et l'investissement (six mois à 8 000 dollars par mois) [appui à l'activité a].	48 000
Services d'experts en vue d'effectuer des missions préparatoires consultatives/missions d'information dans cinq pays; d'établir la documentation générale et de participer à la table ronde régionale [appui à l'activité c)]	30 000
Services d'experts (d'une durée de deux mois) auprès de neuf pays pour la promotion et la facilitation du commerce grâce à l'utilisation et à l'application des technologies de l'information et de la communication, notamment création d'un site Web et exploitation du commerce en ligne (15 600 dollars par mission) [appui à l'activité b)] . . .	141 000
Services d'experts offerts par des experts extérieurs auprès de neuf pays (14 400 dollars par mission) concernant la promotion de l'investissement dans certains secteurs, en particulier : industrie extractive et ressources minérales, produits manufacturés; agriculture et industrialisation des zones rurales; et tourisme [appui à l'activité c)]	130 000
Une réunion d'un groupe d'experts de trois jours (table ronde régionale) destinée à de hauts fonctionnaires, des négociateurs, des représentants du secteur privé et des investisseurs étrangers effectifs et potentiels en vue de débattre des politiques et stratégies à mettre en oeuvre aux niveaux national et sous-régional pour la promotion et la facilitation des investissements et de faire des recommandations à ce sujet (30 participants) [appui à l'activité c)].	91 000
Voyages du personnel en mission [appui aux activités a), b) et c)]	123 500
Frais de fonctionnement [appui aux activités b) et c)]	13 500
Un séminaire de formation sous-régional consacré au renforcement des capacités institutionnelles de protection de la propriété intellectuelle afin de promouvoir les investissements et de faciliter les transferts de technologie (trois jours, 20 participants) . .	69 000
Des voyages d'étude dans un certain nombre de pays en vue d'étudier les réalisations, la structure et le fonctionnement des organismes de promotion des investissements de ces pays, en s'attachant en particulier à l'application et à l'utilisation des technologies de la communication et de l'information (y compris la création de sites Web) par ces organismes (trois fonctionnaires de chacun des cinq pays sélectionnés qui feront un voyage de huit jours dans trois pays de la région) [appui à l'activité c)]	30 000

Six séminaires nationaux de formation destinés à des fonctionnaires et des représentants du secteur privé et consacrés aux moyens de faire face aux défis posés par la mondialisation, l'accent étant mis sur le renforcement de la gestion et de la cohérence de la promotion du commerce et de l'investissement au niveau macroéconomique (trois jours, 30 participants à chaque séminaire); (5 000 dollars par séminaire) [appui à l'activité a)].	30 000
Dix ateliers nationaux de formation consacrés au développement de l'infrastructure du financement du commerce (deux jours, 20 participants à chaque atelier provenant de tous les pays participants); (5 000 dollars par atelier) [appui à l'activité b)].	88 000
Un atelier de formation sous-régional de deux semaines consacré aux accords et procédures de l'OMT et destiné à de hauts fonctionnaires de huit pays (deux fonctionnaires par pays) (du Ministère du commerce ou d'institutions apparentées) sera réorganisé et animé avec le concours de l'OMT [Appui à l'activité b)]	97 000
Un atelier de formation sous-régional consacré au renforcement des capacités dans le domaine de la diplomatie commerciale (trois jours, 30 participants, trois participants de chaque pays) [appui à l'activité b)].	59 500

Récapitulatif

Service d'experts.	349 000
Réunion de groupes d'experts ad hoc.	91 000
Frais de voyage.	123 500
Frais généraux de fonctionnement.	13 500
Formation.	373 500
Total	950 500

H. Constitution d'un réseau de compétences en matière d'investissements étrangers directs dans les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Objectif

80. Le projet a pour objectif d'accroître les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en vue de favoriser le développement économique de ces derniers et leur intégration dans le système commercial et financier mondial.
81. Il a particulièrement pour buts :
 - a) De renforcer la capacité des organismes publics des États membres de la CESAO de rassembler, diffuser et analyser des données sur les IED à l'aide des normes méthodologiques internationales en vigueur en la matière afin qu'ils puissent constituer des bases de données précises et de qualité sur les IED et en assurer la maintenance de manière autonome;

- b) D'accélérer la constitution de réseaux entre les services chargés de la promotion des investissements et d'autres entités de la région afin de faciliter les échanges de connaissances spécialisées et de données d'expérience sur les IED;
- c) D'aider les États membres de la CESAO à adopter des politiques et des mesures qui leur permettent d'attirer les flux d'IED.

Aperçu général

- 82. En dépit de la libéralisation économique en cours dans la région, les flux d'IED vers les États membres de la CESAO restent très faibles comparés à ceux qui se dirigent vers d'autres pays en développement. La région n'a attiré qu'environ 0,5 % des IED qui ont circulé dans le monde en 1997 et la moyenne annuelle des flux d'IED vers la région a été estimée en gros à 322 millions de dollars entre 1980 et 1985, 1 milliard de dollars entre 1986 et 1990 et 1,6 milliard de dollars entre 1991 et 1995. Outre qu'ils sont faibles, les flux d'IED se dirigent essentiellement vers deux pays, l'Égypte et l'Arabie saoudite, qui en ont absorbé les deux tiers.
- 83. La faiblesse des IED et l'inégalité de leur répartition entre les États membres de la CESAO tiennent à un certain nombre de facteurs : insuffisance des cadres réglementaires, inadaptation du milieu des affaires, faiblesse des politiques et des cadres institutionnels, insuffisance de l'accessibilité aux marchés, niveau comparativement élevé des coûts et instabilité politique. Il arrive souvent que plusieurs organismes publics s'occupent d'un même projet d'investissement étranger, selon que celui-ci concerne tel ou tel secteur économique, ce qui montre que les systèmes de diffusion des données demandent à être améliorés.
- 84. L'insuffisance, le manque de fiabilité et l'incohérence des systèmes de diffusion des données font gravement obstacle à la formulation de stratégies et de politiques en matière d'IED. Plusieurs organisations internationales ont bien publié des données sur ces derniers mais celles-ci n'ont généralement qu'une valeur estimative et ne renseignent ni sur la destination des flux ni sur les sources d'investissement. Par ailleurs, très peu d'études sont consacrées aux effets des IED sur le développement économique, en particulier l'ouverture de nouveaux marchés, la progression des exportations, l'accélération du transfert de technologies et l'amélioration des qualifications et des techniques de gestion.
- 85. Le présent projet vise à combler le manque d'informations sur les IED dont souffre la région en aidant les pays concernés à adopter un système de compilation de données. Dans cette perspective, il constituera une base de données dont il se servira pour analyser les flux d'IED et effectuer les recherches requises et il encouragera la constitution, entre les services chargés de la promotion des investissements et d'autres entités de la région, de réseaux qui faciliteront les échanges de connaissances spécialisées et de données d'expérience sur les IED.
- 86. Il sera mis en oeuvre par la CESAO et la CNUCED, en association avec les entités nationales concernées.

Liens avec le plan à moyen terme

- 87. Le projet s'inscrit dans le cadre du sous-programme 3 (Développement économique et coopération régionale au cours de l'évolution vers une économie mondiale) du programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et il est conforme à ses priorités.

Réalisations escomptées

88. Le projet devra permettre :
- a) De renforcer les capacités des États membres de la CESAO d'appliquer des normes et méthodes internationalement acceptées en matière de compilation de données sur les IED;
 - b) De constituer une base de données sur les flux d'IED;
 - c) De favoriser l'échange de connaissances spécialisées et de données d'expérience entre les services chargés de la promotion des investissements et d'autres entités de la région.

Indicateurs de succès

89. Les indicateurs proposés sont les suivants :
- a) L'adoption par la CESAO des normes méthodologiques internationales en vigueur en matière de compilation de données sur les IED;
 - b) La disponibilité de données sur les flux d'IED dans les États membres de la CESAO où le projet sera mis en oeuvre;
 - c) L'accroissement des échanges de connaissances spécialisées entre les services chargés de la promotion des investissements et d'autres entités de la région.

Durée

90. Le projet devrait être mis en oeuvre au cours de la période 2002-2004.

Activités

91. Les principales activités prévues sont les suivantes :
- a) Assistance technique visant à renforcer les capacités des États membres de la CESAO d'établir, de diffuser et d'analyser des données sur les IED à l'aide des normes méthodologiques internationales en vigueur :
 - i) Évaluation des besoins des pays

L'équipe de la CESAO chargée du projet effectuera une mission d'établissement des faits dans les 13 États membres de la Commission pour examiner avec eux les objectifs du projet, recenser les sources d'information sur les IED, examiner les techniques en usage en matière de compilation de données, évaluer les besoins et s'assurer que les gouvernements sont résolus et prêts à adopter et à appliquer les normes internationales en matière de compilation et de diffusion de données. Sur la base des résultats de cette mission, la CESAO établira un rapport d'évaluation à l'intention de la CNUCED et choisira les cinq pays dans lesquels le projet doit être mis en oeuvre. La CNUCED mettra au point la méthode et le programme du cours de formation en s'appuyant sur le rapport d'évaluation de la CESAO et une réunion d'experts chargée d'examiner les conclusions des rapports de pays sera organisée;
 - ii) Mise en place d'équipes nationales et sélection des participants à un cours de formation régional

Un certain nombre d'organismes publics, notamment les banques centrales, les offices centraux de statistique, les services chargés de la promotion des investissements, les ministères de l'économie et du commerce et les ministères de l'industrie, sont concernés par les informations sur les IED, qui sont dispersées dans les ministères. Le projet

mettra en place, dans les cinq pays de la CESA0 où il sera mis en oeuvre, des équipes nationales composées de représentants des organismes publics susmentionnés et d'un représentant d'une organisation du secteur privé qui seront chargées de faire appliquer les normes méthodologiques internationales en matière de compilation de données. Ces équipes travailleront en étroite collaboration avec les responsables du projet, ce qui favorisera le transfert de compétences dans les organismes publics concernés. Une mission sera dépêchée dans les cinq pays de la CESA0 où le projet sera mis en oeuvre pour constituer les équipes nationales et choisir les participants au cours de formation régional à l'application des normes internationales en matière de compilation de données (techniciens des organismes publics concernés et formateurs du secteur privé);

iii) Organisation d'un cours de formation régional

La CNUCED établira les matériaux nécessaires. Le choix des participants incombera à la CESA0. Avec l'aide de consultants internationaux, la CNUCED établira les quatre manuels de formation suivants :

- Un manuel relatif à l'évaluation des flux et stocks d'IED au moyen de l'analyse de la balance des paiements;
- Un manuel relatif aux activités des sociétés transnationales (activités des filiales étrangères et données macroéconomiques connexes);
- Un manuel relatif à la collecte et à la compilation de données (questionnaires et autres moyens d'enquête, coopération et concertation entre différents organismes, meilleures pratiques en matière de compilation de données);
- Un manuel relatif aux problèmes techniques que posent la constitution de bases de données (besoins en matière de logiciels et de matériel, maintenance, mise à jour et gestion des bases de données) et la présentation et la diffusion de statistiques sur les IED;
- Le cours de formation régional sur les normes à respecter en matière de compilation de données vise à aider les organismes publics à mettre à l'essai et appliquer un système de compilation de données sur les IED. La participation de formateurs du secteur privé à ce cours aidera les États membres de la CESA0 où le projet sera mis en oeuvre (et les autres) à appliquer plus rapidement les normes en matière de compilation de données. La CNUCED fera peut-être part à la CESA0 des enseignements qu'elle a tirés de ce type d'expérience dans d'autres régions;

b) Assistance technique aux États Membres de la CESA0 concernant la méthode à suivre pour rassembler et enregistrer des données sur les IED et diffuser des statistiques sur ces derniers :

i) Organisation, au niveau national, de cours de formation à l'intention des responsables de la collecte de données

Pour que les responsables de la collecte de données des cinq pays où le projet sera mis en oeuvre puissent rassembler, enregistrer et diffuser des données, il faut qu'ils reçoivent la formation voulue. Un cours de trois jours sera nécessaire. La CESA0 choisira les responsables en question dans chacun des cinq pays;

ii) Constitution de la base de données

Avec l'aide de la CNUCED, les équipes nationales appliqueront la stratégie et la méthode à suivre pour compiler et diffuser des données. Une liste exhaustive des entreprises bénéficiant d'IED sera établie. Un questionnaire sera conçu spécialement pour

l'enquête qui sera confiée aux responsables de la collecte de données. Les résultats de cette enquête seront consignés dans une base de données;

iii) Suivi

La CESAO suivra le déroulement de l'ensemble des travaux menés dans les cinq pays choisis et en rendra compte périodiquement à la CNUCED;

iv) Contribution à l'établissement du *Rapport sur l'investissement dans le monde* et du *World Investment Directory*

Les données sur les flux d'IED dans la région de l'Asie occidentale publiées par la CNUCED n'ont généralement qu'une valeur estimative et ne renseignent ni sur la destination des flux ni sur les sources d'investissement. La constitution d'une base de données sur la question permettra à la CESAO de contribuer à l'établissement du *Rapport sur l'investissement dans le monde* et du *World Investment Directory*, deux publications périodiques de la CNUCED. Celle-ci indiquera à la CESAO ce qu'elle doit faire et le calendrier qu'elle doit respecter à cette fin;

c) Assistance aux États membres de la CESAO aux fins de l'adoption de politiques et de mesures qui leur permettent d'attirer les IED :

i) Réalisation d'études sur les politiques d'investissement dans trois pays

La base de données sur les IED servira à réaliser des études sur les politiques d'investissement. Le projet prévoit d'aider trois pays membres de la CESAO à analyser les données contenues dans la base et à adopter les politiques voulues pour attirer des IED. Des informations précises étant nécessaires pour formuler de telles politiques, un questionnaire sera distribué aux dirigeants de certaines entreprises bénéficiant d'IED, l'objectif étant de connaître leur opinion et celle des entrepreneurs au sujet de la réglementation des IED (utilisation des investissements, mesures d'incitation, etc.), les difficultés d'exploitation auxquelles se heurtent les entreprises de la région et les facteurs déterminant les flux d'IED, notamment la taille des marchés, les coûts, les cadres institutionnels et politiques, les infrastructures, etc.;

ii) Il sera en outre procédé à des entretiens approfondis avec certains des dirigeants susmentionnés, le but étant d'obtenir des précisions sur certaines réponses au questionnaire et un complément d'information;

iii) Établissement de rapports sur les questions d'investissement

L'établissement de rapports sur ces questions permettra d'aider tous les pays membres de la CESAO à examiner leurs politiques d'investissement une fois le projet achevé. Des fonds complémentaires devront être fournis par d'autres sources. Une proposition de projet en ce sens sera établie à cette fin et distribuée aux organismes donateurs.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet H. Constitution de réseaux de compétences en matière d'investissements étrangers directs dans les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Personnel temporaire nécessaire pour fournir une partie de l'appui administratif et logistique aux activités du projet [appui aux activités a), b) et c)].	45 000
Services d'experts nécessaires pour préparer les ateliers de formation et les réunions de groupes d'experts, notamment pour établir et produire des matériaux de formation et des documents d'information [appui aux activités a) iii) et b) i)]	80 000
Services d'experts nécessaires pour recenser les sources régionales d'information sur les IED et les statistiques y relatives, établir des propositions d'assistance à chaque pays dans le domaine des IED, établir des études comparatives sur les stratégies et politiques nationales adoptées dans ce domaine et indiquer les sujets à aborder dans les rapports de pays [appui à l'activité a)]	49 500
Services d'experts et de spécialistes nationaux nécessaires pour établir les rapports de pays sur la législation applicable aux IED et recenser les sources d'information sur ces derniers [appui aux activités b) et c)].	115 000
Réunion d'un groupe d'experts à l'intention de responsables gouvernementaux de la région, visant à examiner les conclusions des rapports de pays et à formuler des recommandations sur la stratégie régionale à suivre concernant les IED [appui à l'activité a)]	60 000
Voyages effectués par le personnel de la CESAO et de la CNUCED affecté aux projets pour évaluer les besoins des pays concernés, appuyer les réunions de groupes d'experts et les activités de formation et désigner des interlocuteurs nationaux [appui aux activités a), b) et c)]	50 000
Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le coût des communications, des fournitures et de divers services [appui aux activités a), b) et c)]	10 000
Deux ateliers de formation régionaux à l'intention de responsables gouvernementaux, consacrés aux normes méthodologiques à respecter pour compiler des données sur les IED et aux cadres réglementaires devant régir ces derniers [appui aux activités b) et c)]	70 500

Récapitulatif

Personnel temporaire	45 000
Services d'experts	244 500
Réunions de groupes spéciaux d'experts	60 000
Voyages	50 000
Frais généraux de fonctionnement	10 000
Formation	70 500
Total	480 000

I. Renforcement des capacités en matière de création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime (Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)

Objectif

92. Le projet vise à aider les États membres de la CEA, de la CEE, de la CESAP, de la CESAO et de la CEPALC à renforcer leurs capacités nationales en matière de création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime et à promouvoir la coopération interrégionale pour faciliter le commerce et le tourisme au niveau interrégional.

Aperçu général

93. Les processus de mondialisation et de libéralisation des économies nationales en cours ont grandement élargi les perspectives du commerce et du tourisme aux niveaux intrarégional et interrégional quoique pour les pays en développement ces perspectives soient limitées par l'insuffisance des infrastructures et des services de transport. Pour faire face à ces problèmes, les commissions régionales ont été chargées de mener des actions visant à encourager le développement des liaisons de transport interrégional et intrarégional terrestre et terrestre-maritime. À cet égard, le réseau européen de transport terrestre international bien développé qui a été mis en place dans le cadre de la CEE (notamment de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international et de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemins de fer) et récemment dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que le processus en cours de développement de liaisons de transport terrestre Asie-Europe, Afrique-Europe, intra-Afrique et intra-Asie pourraient servir d'exemples pour orienter les activités dans ce domaine.
94. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP exécute un projet relatif au développement intégré des infrastructures de transport terrestre en Asie dont les principaux éléments sont la Route d'Asie, le chemin de fer transasiatique et la facilitation des transports terrestres, et a élaboré un réseau régional de transport terrestre. Dans la région du Moyen-Orient, la CESAO a défini un réseau régional dans le cadre d'un projet intitulé « Integrated Transport System of Arab Mashrek » (Système de transport intégré pour le Machrek arabe) qui est constitué de réseaux régionaux de routes et de chemins de fer, de ports et d'aéroports. En outre, elle élabore actuellement un accord régional multilatéral sur le réseau terrestre international dans la région et met en place une base de données sur le transport régional et un cadre méthodologique pour l'analyse du système de transport intégré. De même, dans la région de l'Afrique, la CEA oeuvre à la création du réseau régional constitué de routes transafricaines, de ports et de chemins de fer. Depuis le lancement de ces initiatives régionales, des progrès considérables ont été accomplis malgré la grande disparité qui existe au niveau du rythme d'exécution.
95. À la réunion des directeurs responsables des transports des commissions régionales, qui s'est tenue au Caire en décembre 1999, un dialogue a été engagé entre les secrétariats des cinq commissions économiques régionales en vue de mettre en place des liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime de manière à permettre à leurs États membres respectifs de participer pleinement au processus de mondialisation. Il a également été convenu au cours de cette réunion qu'il serait nécessaire d'élaborer des outils communs pour l'évaluation et le suivi des politiques actuelles de transport international, notamment les méthodologies de planification des transports, la coordination et l'intégration de la planification des transports dans le cadre des stratégies de développement régional et l'harmonisation des conditions de transport.

Liens avec le plan à moyen terme

96. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du sous-programme 6 (Promotion de la coopération et de l'intégration régionales) du programme 14 (Développement économique et social en Afrique); du sous-programme 6 (Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel) du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); du sous-programme 2 (Transports) du programme 16 (Développement économique en Europe); du sous-programme 9 (Ressources naturelles et infrastructure) du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); et du sous-programme 4 (Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement durable dans le contexte des changements mondiaux) du programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

97. Le projet permettra :
- a) D'aider les pays à déterminer les liaisons de transport interrégional potentielles et l'incidence que celles-ci pourraient avoir sur le développement régional et économique;
 - b) De renforcer davantage les capacités des responsables nationaux dans les pays en développement dans les domaines suivants : identification des obstacles matériels et non matériels au transport des passagers et des marchandises par les voies routière et ferroviaire; commercialisation/privatisation; création de dépôts intérieurs de conteneurs; pratiques et formalités relatives au passage des frontières terrestres, opérations portuaires; échange électronique de données; et financement de l'entretien des routes;
 - c) De rendre opérationnel un réseau de liaisons de transport interrégional.

Indicateurs de succès

98. Les indicateurs de succès seront les suivants :
- a) Nombre des responsables nationaux dont les compétences auront été améliorées en ce qui concerne les questions relatives aux liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime;
 - b) Nombre d'organismes nationaux que le projet pourrait aider à formuler et à mettre en oeuvre des plans d'action nationaux;
 - c) Achèvement de la mise en place d'un réseau de liaisons interrégional de transport, sa mise en oeuvre intégrale et les avantages que les États membres tireront de son utilisation.

Durée

99. Le projet durera de 2002 à 2006.

Activités

100. Les activités suivantes sont prévues :
- a) Définition et élaboration de liaisons et corridors de transport interrégionaux :
 - i) Mise en place de mécanismes nationaux de coordination dans les pays concernés pour veiller à ce que les parties prenantes s'identifient au projet et recourent à leur assistance pour répertorier les experts nationaux des questions routières et ferroviaires qui établiraient les rapports de pays;

- ii) Convocation d'une réunion de lancement, à laquelle participeront les mécanismes nationaux de coordination et des experts régionaux pour discuter des modalités d'exécution et de gestion du projet;
- iii) Établissement de rapports nationaux sur les routes et les voies ferrées avec des détails appropriés sur les connexions avec les zones portuaires pour les opérations de transport multimodal dans les pays concernés;
- iv) Identification et élaboration de liaisons de transport interrégional par la CEA et la CESA0 dans leur domaine géographique sur la base de l'analyse des rapports de pays respectifs;
- v) Identification des principaux itinéraires maritimes à travers la Méditerranée, qui pourraient contribuer à établir un itinéraire efficace de transport combiné par voies terrestre et maritime pour les échanges entre les grandes destinations en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique latine, et qui pourraient constituer des solutions de rechange viables aux itinéraires maritimes traditionnels;
- vi) Identification des principaux itinéraires maritimes à travers les océans Pacifique et Atlantique, qui pourraient contribuer à établir un itinéraire efficace de transport combiné par voies terrestre et maritime pour les échanges entre l'Amérique latine, l'Asie, l'Afrique et l'Europe et qui pourraient constituer des solutions de rechange viables aux itinéraires maritimes traditionnels (étude à réaliser par la CEPALC);
- vii) Identification et élaboration de liaisons de transport terrestre interrégional intégrées à travers les pays concernés se trouvant dans le domaine géographique de la CEA et de la CESA0, des liaisons étant prévues avec les régions de la CEE et de la CESAP, de même que des itinéraires de transport terrestre-maritime à travers la Méditerranée et les océans Pacifique et Atlantique, qui pourraient constituer des solutions de rechange viables aux itinéraires maritimes traditionnels entre les grandes destinations en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe;
- viii) Consultations avec 14 pays concernés dans le cadre d'une réunion d'experts de haut niveau afin d'obtenir leur aval aux liaisons interrégionales identifiées;
- b) Renforcement de la capacité nationale pour l'évaluation socioéconomique des principales liaisons interrégionales :
 - i) Organisation d'ateliers interrégionaux pour renforcer la capacité des fonctionnaires des pays concernés en matière d'évaluation des liaisons de transport entre différents pays;
 - ii) Organisation par la CESA0 et la CESAP d'un atelier interrégional de trois jours, auquel participeraient des représentants de huit pays concernés à raison de trois représentants pour chacun des pays;
- c) Réalisation d'une étude afin de déterminer les principaux itinéraires de transport interrégional terrestre-maritime qui pourraient constituer des solutions de rechange viables aux itinéraires maritimes traditionnels pour le commerce international :
 - i) Organisation de deux ateliers interrégionaux pour renforcer la capacité des fonctionnaires des pays concernés d'évaluer les liaisons de transport entre différents pays en mettant les fonctionnaires au fait des méthodologies élaborées à cet effet par certaines banques régionales de développement telles que la Banque asiatique de développement;

- ii) Préparation d'une évaluation approfondie des principaux itinéraires de transport terrestre-maritime identifiés dans le cadre de l'activité i) afin de déterminer leur viabilité potentielle en tant que solutions de rechange aux itinéraires maritimes traditionnels des opérations de transport multimodal pour le commerce international;
 - iii) Organisation d'une grande réunion d'experts de haut niveau, à laquelle seraient également associés les secteurs privés intéressés des domaines des transports et du commerce, afin de discuter des conclusions de l'étude sur les itinéraires et de promouvoir certains de ces itinéraires dans le cadre d'un partenariat entre les secteurs public et privé;
- d) Identification et promotion des grandes conventions internationales relatives à la facilitation des transports :
- i) Identification des conventions internationales relatives à la facilitation des transports les plus pertinentes auxquelles les pays respectifs devraient adhérer afin de faciliter la circulation interrégionale;
 - ii) Organisation de quatre ateliers interrégionaux, pour sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité d'améliorer les mesures de facilitation (la CEA, la CESAO, la CESAP et la CEE organiseront chacune un atelier à l'intention de leurs États membres respectifs, ainsi que des pays voisins qui sont membres de commissions régionales adjacentes);
 - iii) Organisation d'un atelier national pour renforcer les capacités des cadres moyens au niveau national, y compris ceux qui s'occupent directement des questions relatives au passage des frontières. Il conviendrait de mettre l'accent sur les détails des conventions internationales, leurs implications et leurs avantages, et sur la manière d'y adhérer, y compris les préparatifs pour les mettre en oeuvre, notamment les changements à apporter au cadre législatif du pays et la formation des fonctionnaires des services publics ainsi que des opérateurs des transports du secteur privé;
- e) Assistance à la création et au bon fonctionnement d'organismes nationaux de facilitation :
- i) Compilation des informations relatives aux mesures de facilitation en usage aux points de passage des frontières dans différents pays qui ont exprimé la volonté d'améliorer la situation. Les informations devraient porter sur l'identification des obstacles matériels et non matériels auxquels il faudrait remédier;
 - ii) Formulation de plans d'action nationaux pour améliorer les mesures de facilitation aux points de passage des frontières (activité à mener en commun par les fonctionnaires des ministères et institutions concernés);
 - iii) Création de comités nationaux de facilitation des transports dans chacun des pays sélectionnés;
 - iv) Services consultatifs fournis aux États membres intéressés notamment en matière de formulation et de mise en oeuvre de plans d'action nationaux, de création de groupes de travail et de mise en place de comités nationaux de facilitation des transports. Des services consultatifs seraient également fournis pour identifier les lacunes d'ordre juridique et aider à formuler des dispositions légales pour faciliter le transport international;
- f) Création d'une base de données d'experts et d'institutions :
- i) Compilation d'une liste d'experts dans le domaine des transports, assortie d'une brève notice personnelle (adresse de contact, numéro de télécopie et adresse électronique). Le

secrétariat de chacune des commissions régionales prendra l'initiative d'établir la liste en consultation avec les États membres de la Commission, d'autres organismes de développement (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Banque islamique de développement et autres organismes) et les fonctionnaires compétents du système des Nations Unies;

- ii) Création d'un réseau entre les experts et les institutions. Chaque commission économique régionale serait chargée de la mise à jour continue de la base de données susmentionnée dans son système informatique;
- g) Création d'un site Web pour le projet afin de diffuser des informations sur les connaissances techniques, les institutions et l'état d'avancement du projet :
Création d'un site Web sur lequel seront affichées des informations continuellement mises à jour sur l'état d'avancement et les grandes étapes du projet.
- h) Activités de formation :
 - i) Identification, dans le cadre d'une réunion des directeurs responsables des transports des commissions régionales, des domaines où on pourrait procéder à un échange de données d'expérience, des informations détaillées étant fournies sur les pays/commissions régionales qui possèdent de l'expérience dans ce domaine et les pays/commissions régionales qui souhaitent procéder à un échange de données d'expérience et les moyens par lesquels cet échange pourrait se faire;
 - ii) Organisation de deux ateliers/séminaires sous les auspices de la CEE et de la CEPALC pour procéder à un échange sur les enseignements tirés du projet. Chaque atelier durerait trois jours et serait organisé pour 10 à 15 participants;
- i) Préparation d'une étude sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour examiner divers moyens d'utiliser ces technologies aux fins d'un échange des données d'expérience et des bonnes pratiques.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet I. Renforcement des capacités en matière de création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime (Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)

Services d'experts liés à l'établissement des rapports de pays et l'élaboration des liaisons interrégionales [appui aux activités a)]	229 000
Services d'experts liés à l'assistance en matière de renforcement des capacités [appui à l'activité h)]	30 000
Services d'experts liés à la réalisation des études d'évaluation des itinéraires [appui à l'activité c)]	158 000
Organisation de réunions d'experts, notamment la réunion de lancement, la réunion d'examen à mi-parcours et la réunion d'évaluation finale [appui aux activités a) ii), viii) et c) iii)]	180 000

Voyage des fonctionnaires pour assister à des réunions, organiser des ateliers de renforcement des capacités, évaluer des études et procéder à un échange des données d'expérience [appui aux activités a), b), c), d), e) et h)]	229 000
Frais généraux de fonctionnement relatifs aux communications, fournitures et autres services divers (appui à toutes les activités)	25 000
Acquisition de matériel informatique [appui aux activités f) et g)]	40 000
Ateliers nationaux, régionaux et interrégionaux [appui aux activités b), c), d) et h)] . . .	490 000

Récapitulatif

Services d'experts	426 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts.	180 000
Voyages	89 000
Acquisition de matériel	40 000
Frais généraux de fonctionnement	25 000
Formation	490 000
Total.	1 250 000

J. Renforcement des capacités à répondre aux principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Objectif

101. L'objectif du projet est d'accroître les ressources humaines et les capacités institutionnelles des pays en développement et des pays en transition, pour donner à ces pays les moyens : a) de mieux comprendre les questions connexes dans les domaines du commerce, des investissements, des finances et de la technologie; b) d'accroître leurs capacités de formation dans ces domaines, aux échelles locale et régionale; c) de participer aussi activement que possible aux travaux et aux négociations consacrés à ces questions; d) de poser les bases d'une formation et de l'acquisition de capacités accrues, de manière continue et systématique, aux échelles internationale, régionale et nationale et de créer un réseau de compétences en la matière dans les pays en développement et avec les pays en transition.
102. Le projet sera axé sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale, en particulier dans l'optique du développement, et relèvent du domaine de compétence de la CNUCED, et sur l'interdépendance ou les liens qui existent entre les principaux domaines, notamment la diplomatie commerciale internationale, afin que les pays en développement et les pays en transition soient mieux à même de s'intégrer dans l'économie mondiale.

Aperçu général

103. La CNUCED joue au sein du système des Nations Unies un rôle important de coordonnateur pour ce qui touche au traitement intégré des questions liées au commerce et au développement; elle sert également d'assemblée favorisant l'établissement de consensus en vue de l'énonciation de politiques à l'heure de la mondialisation. Une large place est faite à la facilitation du dialogue, à la re-

cherche et à l'analyse, considérés comme des moyens de réaliser ces objectifs. L'avantage comparatif qui caractérise la CNUCED tient à l'aide que la Conférence fournit aux pays en développement (en particulier aux pays les moins avancés et aux pays en transition) pour leur permettre de mieux comprendre comment concevoir des politiques commerciales et de développement aux fins de s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale.

104. Au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à Bangkok, la Conférence a demandé que la CNUCED intensifie ses activités de renforcement des capacités, notamment par l'organisation de cours de formation périodiques en coopération avec l'École des cadres des Nations Unies, des principales questions qui se posent sur la scène économique internationale, afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à faire face aux enjeux économiques et commerciaux mondiaux. Le paragraphe 166 du Plan d'action soulignait également que ces cours s'appuieraient sur les connaissances spécialisées acquises et les analyses directives réalisées par le secrétariat de la CNUCED, avec le soutien d'un organe consultatif qui serait créé par le Conseil du commerce et du développement. Cet organe a été créé pour faire suite à la décision 466 (XLVII) du Conseil du commerce et du développement.
105. En vue de donner suite aux dispositions énoncées au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, les préparatifs sont en cours pour organiser un premier cours de formation, qui se déroulera sur une période de quatre semaines à la mi-2001. Ce cours sera donné en coopération avec l'École des cadres des Nations Unies à Genève et à Turin. Les modalités de cette coopération et le degré de participation de l'École à l'exécution des activités proposées au titre du projet en question seront déterminés au cours de mois à venir, compte tenu, entre autres, des fins pour lesquelles les projets liés au compte pour le développement sont conçus.

Liens avec le plan à moyen terme

106. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre des sous-programmes 1 (Mondialisation, interdépendance et développement); 2 (Investissement, entreprise et technologie); 3 (Commerce international); 4 (Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines); et 5 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du programme 9 (Commerce et développement), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

107. Le projet permettra :
 - a) De renforcer les capacités liées au projet, dans chaque pays;
 - b) De renforcer, aux échelles locales et régionales, les moyens de formation dans les principaux domaines de l'économie internationale;
 - c) De faire mieux comprendre les questions complexes qui se posent sur la scène économique internationale, et leur interdépendance;
 - d) De mettre les pays concernés davantage en mesure de participer pleinement aux négociations internationales.

Indicateurs de succès

108. Les indicateurs de succès seront les suivants :
 - a) Bilan positif issu d'un examen critique et d'autres évaluations indépendantes de la qualité et de l'utilité du matériel didactique produit;

- b) Nombre de participants inscrits aux cours de formation et nombre de demandes d'inscription à ces cours;
- c) Réactions en retour et commentaires des participants et des observateurs;
- d) Volonté exprimée par des organisations spécialisées, des établissements de recherche et des universités d'utiliser les éléments traités dans le matériel didactique;
- e) Nombre de formateurs ayant mené à bonne fin les différents volets du programme de formation.

Durée

109. Le projet durera de 2002 à 2003.

Activités

110. Les activités suivantes sont prévues :

- a) Mise au point de matériels pédagogiques sur les relations entre les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale – notamment la diplomatie commerciale internationale, le commerce, les finances, les investissements et la technologie – sur la base des activités antérieures de la CNUCED, en particulier celles qui sont financées au titre des première et deuxième tranches du Compte pour le développement. Le projet permettra d'étoffer le programme, de rendre plus cohérents les différents modules de formation et d'élaborer, de traduire et de diffuser le matériel pédagogique en utilisant les techniques informatiques modernes;
- b) Formation, avec la participation de fonctionnaires de niveau intermédiaire venant de pays en développement et de pays en transition et occupant des fonctions dans les principaux ministères ou départements dont émanent les décisions relatives aux questions économiques internationales; cours, dispensés par des fonctionnaires de la CNUCED, des fonctionnaires d'autres organisations internationales directement concernées par les questions, et par des consultants. Chaque cours sera structuré ainsi :
 - i) Introduction : il s'agira de donner un aperçu du fonctionnement des institutions internationales et des missions permanentes basées à Genève. Une attention particulière sera attachée à la participation et aux priorités des pays en développement, à la teneur des activités de coopération technique et au rôle de chaque institution dans l'élaboration des politiques de développement;
 - ii) Cours proprement dit, axé sur trois domaines :
 - i. *Commerce international* : les participants suivront des séminaires et prendront part à des exercices pratiques sur des questions liées au commerce (élaboration de politiques commerciales judicieuses, tendance des flux commerciaux internationaux, initiatives d'intégration du commerce régional dans les pays en développement et utilité de ces initiatives, rôle de l'intégration régionale et du multilatéralisme et rôle du commerce électronique dans la facilitation des échanges commerciaux et du développement);
 - ii. *Financement et développement* : ce module comprendra une formation dans les domaines suivants : mobilisation des ressources pour le développement, y compris les flux de capitaux provenant des investissements directs et des investissements de portefeuille; mesures de promotion des IED; la charge de la dette, son impact et son évolution et les initiatives multilatérales visant à résoudre ce problème; parti-

cupation des institutions de Bretton Woods au financement du développement; et incidences de la crise financière mondiale sur les mesures financières, monétaires et commerciales;

- iii. *Approche pluridisciplinaire* : cette partie du cours se déroulera sur deux ou trois jours et sera axée sur la mise en commun de données d'expérience pratiques, plus précisément en ce qui concerne l'interaction des questions commerciales et financières dans les pays en développement. Selon le principe de la mise en situation et à partir des thèmes couverts au cours des cinq semaines précédentes, les participants organiseront des tables rondes et simuleront des « réunions de cabinets économiques ». Les scénarios seront réalistes et reprendront les thèmes abordés durant le cours de formation;
- iv. La dernière partie du cours sera consacrée à une simulation de négociations commerciales et à l'évaluation des enseignements retirés. Les formateurs organiseront une simulation inspirée des négociations liées à l'OMC et donneront des orientations aux participants tout au long du processus de négociation. La dernière journée sera réservée à un débat ouvert et à une évaluation du cours;
- c) Appui aux institutions régionales de formation qui s'occupent de questions économiques, afin qu'elles soient mieux à même de proposer des cours périodiques sur les grandes questions économiques internationales, grâce aux matériels proposés par la CNUCED et d'autres organisations. Une importance particulière sera accordée à la formation des formateurs, à la fourniture de dossiers de formation, à l'élaboration de techniques d'enseignement à distance et à la promotion de la coopération entre les institutions régionales de formation;
- d) Mise en place d'un réseau de coopération entre la CNUCED, d'autres organisations internationales et nationales et des institutions régionales et internationales organisant des activités de formation liées aux questions économiques internationales. Un réseau de ce type faciliterait : les échanges de données d'expérience à caractère pédagogique; la conception de l'enseignement à distance sur des questions de formation touchant à des questions économiques internationales; la mise en commun des matériels de formation; et l'identification des besoins hautement prioritaires et de ceux auxquels il n'a pas encore été répondu. À cette fin, le projet visera aussi à la création et à la tenue à jour d'un site Web et fera appel à d'autres moyens électroniques d'échange et de diffusion de l'information.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet J. Renforcement des capacités à répondre aux principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Personnel temporaire recruté aux fins de la collecte des informations et des documents et de la mise au point d'outils audiovisuels [appui à l'activité a)]	40 000
Services d'experts en commerce international [35 mois de travail d'expert international, à raison de 10 000 dollars par mois (estimation)], qui élaboreront et homologueront le matériel pédagogique, dispenseront des cours et participeront à la conception d'un manuel à l'intention des instructeurs et à la conduite d'un séminaire de formation des formateurs [appui aux activités a), b) et c)].	350 0000

Services d'experts en enseignement à distance [six mois de travail d'expert international, à raison de 10 000 dollars par mois (estimation)] chargés d'identifier les capacités en la matière dans les pays cibles, d'élaborer et de mettre en oeuvre les outils pédagogiques voulus, de former des moniteurs et des formateurs et de gérer la conduite des sessions de formation [appui aux activités a), b), c) et d)]. . .	60 000
Voyages liés à la mise en oeuvre du projet et à la participation aux cours internationaux de formation [appui aux activités b), c) et d)]	30 000
Services contractuels d'enseignement à distance, fournis en particulier par des universités ou des institutions d'apprentissage de niveau supérieur et par des centres régionaux de formation nommément désignés [appui à l'activité d)]	18 000
Frais généraux de fonctionnement liés au matériel de communication, et autres dépenses diverses (appui à l'ensemble des activités)	30 000
Achat de matériel informatique [appui à l'activité d)]	12 000
Dépenses liées à la formation des participants à 14 cours (sur la base de 20 participants, à raison de 30 000 dollars par cours) [appui à l'activité b)]	420 000

Récapitulatif

Personnel temporaire	40 000
Services d'experts	410 000
Voyages	30 000
Services contractuels	18 000
Frais généraux de fonctionnement	30 000
Achat de matériel	12 000
Formation	520 000
Total	960 000

K. Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer les investissements internationaux et d'en tirer profit (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Objectif

111. Le projet a pour but de renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles des pays en développement afin de leur permettre d'attirer des investissements internationaux et d'en tirer profit. Ils visent plus précisément à renforcer les capacités des décideurs et des négociateurs des pays en développement en vue d'améliorer les politiques nationales et le cadre réglementaire et institutionnel des pays en ce qui concerne l'investissement étranger direct, au moyen d'une formation sur Internet et d'ateliers nationaux et régionaux; à les mettre mieux à même de participer aussi efficacement que possible aux débats et aux négociations sur les accords internationaux d'investissement et à leur offrir une formation sur ces questions; et à établir, dans les pays en développement, un réseau spécialisé dans les questions relatives aux accords internationaux d'investissement.

Aperçu général

112. Les investissements étrangers directs constituent désormais un facteur important de croissance économique dans les pays en développement et un nouvel instrument de leur intégration à l'économie mondiale. Une part importante de la stratégie de développement économique consiste donc à attirer et à gérer ces investissements. Toutefois, faute des connaissances et des moyens nécessaires pour participer à l'élaboration des règles qui régissent les investissements internationaux et évaluer et moderniser leur politique nationale en matière d'investissement, nombre de pays en développement continueront de s'intégrer difficilement sur les marchés mondiaux et ne parviendront pas à attirer le type d'investissement le plus favorable au développement.
113. La mondialisation de l'économie et la nouvelle orientation adoptée par nombre de pays en développement en matière de politique économique font des accords internationaux d'investissement des instruments de première importance qui contribuent à assurer une plus grande stabilité s'agissant de la promotion, de la protection et du traitement de l'investissement étranger direct, notamment comme moyen de coopération Sud-Sud. On a donc assisté ces dernières années au développement des accords internationaux portant sur les investissements et les questions relatives à l'investissement ont fait leur apparition dans un certain nombre de forums internationaux traitant des questions économiques ou de questions connexes. De nombreux pays en développement se sont adressés à la CNUCED pour se doter des moyens de mieux définir leur politique en matière d'investissements étrangers directs, afin de profiter pleinement des nouvelles possibilités d'investissement régionales et mondiales et de tirer des enseignements des pratiques, très diverses, en matière de politique d'investissement durable.
114. On comprend que la CNUCED joue un rôle de premier plan en tant qu'organisme international rassembleur de savoirs dont l'activité consiste notamment à apporter une assistance technique et une assistance à la recherche dans le domaine de l'investissement étranger direct en général et des accords internationaux d'investissement en particulier. Le rôle de la CNUCED à cet égard est pleinement reconnu dans la résolution 54/198 de l'Assemblée générale et dans le Plan d'action de Bangkok adopté à la dixième session de la CNUCED (TD/386; par. 123 et 126). La CNUCED a publié plusieurs ouvrages sur la question : le *World Investment Report*, une série de documents de synthèse sur les accords internationaux d'investissement, et plusieurs études spécialisées dont une sur les traités d'investissement bilatéraux au milieu des années 90. En outre, elle apporte son concours lors de la négociation d'accords internationaux d'investissement et organise des séminaires et des colloques régionaux et sous-régionaux sur les questions ayant trait à l'investissement étranger direct.
115. Parallèlement, étant donné que les questions relatives à l'investissement étranger direct sont étroitement liées à la politique intérieure, le lien entre les politiques nationales et l'engagement international demeure essentiel du point de vue du développement. Il convient donc de renforcer les capacités nationales afin que les pays puissent mettre à jour et améliorer en permanence leur cadre de décision. On peut y parvenir en créant, dans le domaine des politiques d'investissement, un réseau de décideurs des pays en développement qui se mettraient en rapport au moyen de l'Internet et en renforçant la participation des pays en développement aux forums internationaux qui traitent des questions relatives à l'investissement.
116. Le présent projet se propose de répondre à ces besoins ainsi qu'à une demande d'aide croissante de la part des pays en développement, désireux d'accroître leurs capacités de gérer un élément essentiel de la mondialisation : la définition des politiques nationales et internationales d'investissement.

Liens avec le plan à moyen terme

117. Le projet s'inscrit dans le cadre du sous-programme 2 (Investissement, entreprise et technologie) du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

118. Le projet permettra aux spécialistes, dans les pays en développement, de mieux comprendre les enjeux des négociations sur les accords internationaux d'investissement et, par exemple, de mieux saisir l'ensemble des questions qui doivent être soulevées en particulier la nécessité de veiller à ce que l'aspect développement soit bien pris en compte.
119. Le projet permettra par ailleurs de mettre les pays mieux à même d'élaborer et de gérer leur politique d'investissement; de mettre en place un cadre international d'appui à l'examen des politiques d'investissement, qui se traduira par l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, en particulier grâce à des liens plus étroits entre les institutions aux niveaux national et régional; de faire en sorte que les institutions et les universités locales bénéficient des informations utiles les plus récentes pouvant être tirées de l'examen des politiques d'investissement et qui seront diffusées sur le site du projet, en particulier en ce qui concerne l'analyse des régimes nationaux d'investissement étranger direct et l'évaluation des besoins, et d'avoir une meilleure connaissance des politiques d'investissement dans toute leur diversité.
120. L'élément du projet ayant trait aux accords internationaux d'investissement devrait permettre aux négociateurs et aux formateurs dans les pays en développement de participer plus efficacement à la définition et à l'analyse des questions, à la recherche de solutions nouvelles et d'autres aspects de la négociation des accords. Un réseau spécialisé destiné aux pays en développement sera créé. Ce réseau rassemblera les négociateurs qui ont déjà bénéficié d'une formation, les formateurs et autres spécialistes au niveau des régions, chacun devant se doter de son propre lien électronique.

Indicateurs de succès

121. Les indicateurs de succès seront les suivants :
- a) Examen par les pairs et évaluation indépendante de la qualité du matériel de formation produit et du champ couvert;
 - b) Nombre de demandes d'inscription aux stages et nombre de participants;
 - c) Étendue de la coopération entre les organisations spécialisées, les établissements de recherche et les universités et degré de satisfaction des institutions participantes;
 - d) Utilisation du matériel de formation par les établissements de recherche et les universités aux niveaux national, régional et sous-régional pour leurs propres programmes de formation.

Durée

122. Le projet devrait s'étendre de 2002 à 2004.

Activités

123. Les activités suivantes sont proposées :
- a) Établissement d'un ensemble de références applicables aux politiques nationales d'investissement dans les quatre sous-régions proposées (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et États arabes, dont l'Autorité palestinienne), sur la base des informa-

tions figurant dans les examens des politiques d'investissement réalisés par la CNUCED, et mise au point d'une base de données sur les meilleures pratiques. La base de données sera accessible sur le site Internet du projet, qui comportera des renvois aux bases de données existantes (bases de données d'associations professionnelles, comme par exemple la Confederation of British Industry ou le réseau de promotion de l'investissement « IPAnet » de l'Agence multilatérale de garantie des investissements) et elle comportera des mécanismes d'information en retour à l'intention des utilisateurs finals, notamment les contacts étrangers existants;

- b) Organisation de quatre stages de formation (un pour chaque région : Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et États arabes, dont l'Autorité palestinienne) destinés à donner une connaissance et une expérience pratique de l'élaboration et du suivi des politiques d'investissement;
- c) Organisation de quatre ateliers de trois jours à raison de 30 participants au maximum par atelier (un atelier par région : Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et États arabes, dont l'Autorité palestinienne) dans le but de créer un réseau d'institutions et de spécialistes de l'élaboration des politiques d'investissement dans les pays en développement, un réseau qui permettra de mettre à jour et de suivre par voie électronique les examens des politiques d'investissement. Les membres du réseau assureront en outre une formation, notamment une formation à distance sur Internet, aux niveaux national et régional;
- d) Cinq stages de formation de deux semaines ouverts à 10 participants chacun (deux stages dans chacune des régions suivantes : Afrique francophone, Afrique anglophone, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et États arabes, dont l'Autorité palestinienne). Chaque stage comportera quatre modules :
 - i) Module I : aperçu de l'investissement direct étranger et de ses effets sur le développement – rôle de l'investissement étranger direct dans le développement, stratégies des entreprises et évolution internationale de l'investissement étranger direct;
 - ii) Module II : examen approfondi des principaux aspects de l'analyse et de la négociation des accords internationaux d'investissement, y compris définitions, portée et application; admission et mise en place des accords; nation la plus favorisée, traitement national et traitement juste et équitable; transparence; mesures commerciales liées à l'investissement, mesures d'investissement liées au commerce; mesures budgétaires et fiscales; concurrence, emploi et protection de l'environnement; incitations, marchés publics et promotion du transfert de technologies; protection des investissements; questions relatives aux entreprises (tarification de cession interne, pratiques commerciales restrictives, questions relatives à l'environnement, responsabilité sociale et paiements illicites); règlement des différends (entre États et entre investisseurs et États); dérogations, mesures de sauvegarde et périodes de transition; et question du développement et flexibilité;
 - iii) Module III : examen des questions stratégiques et des questions clefs concernant la négociation des accords internationaux d'investissement, y compris dynamique des négociations dans divers cadres ; styles, techniques et maîtrise des impasses liées au style; et négociation visant à assurer une exécution et une administration efficaces;
 - iv) Module IV : simulation de négociation afin de donner aux participants la possibilité de mettre leurs connaissances à l'essai et d'acquérir une expérience concrète;
- e) Préparation des cours à distance au moyen de l'Internet. Faute de pouvoir employer ce moyen de communication, on aura recours au moyen le plus rapide dont on pourra disposer. Le site

Internet du projet sera relié au site de la CNUCED consacré aux accords internationaux d'investissement. Tous les documents nécessaires aux cours – programme, demandes d'inscription, liste des lectures – seront accessibles sur Internet. Le site Internet permettra aussi d'assurer une participation active des personnes inscrites, au moyen de séances de contrôle interactives et d'un suivi;

- f) Utilisation du matériel de formation établi à l'issue des stages régionaux pour mettre au point, en collaboration avec des établissements régionaux, une formation interactive à distance qui sera assurée en ligne et gérée au niveau régional, à l'intention des négociateurs d'accords internationaux d'investissement. Cette formation sera utilisée par les formateurs pour former d'autres négociateurs après que le projet aura pris fin.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet K. Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer les investissements internationaux et d'en tirer profit (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Services d'experts : quatre experts internationaux se chargeant d'activités liées à la composante nationale du projet et apporteront leur concours à la conception, à la mise au point détaillée et à l'adaptation régionale des cours de formation aux accords internationaux d'investissement (10 000 dollars par mois, à raison de 17 mois-travail au total) et frais de voyage connexes (45 000 dollars) [appui aux activités a), b) et c)] . . .	215 000
Services d'experts au niveau international pour préparer et donner les cours et organiser des exercices de simulation, pour cinq stages à raison de trois experts par stage (montant estimatif : 21 000 dollars par stage et 7 000 dollars par expert) [appui à l'activité d)]	105 000
Services d'experts au niveau national, à l'appui de la composante nationale (5 000 dollars par mois à raison de 25 mois-travail) [appui à l'activités a)]	125 000
Voyages du personnel chargé de mettre en oeuvre la composante nationale (40 000 dollars) et d'assurer cinq stages de formation à la négociation des accords internationaux d'investissement (50 000 dollars) [appui aux activités a), c) et d)]	90 000
Services contractuels nécessaires pour l'impression, par une entreprise extérieure, des documents destinés aux stages de formation à la négociation des accords et pour la traduction de ces documents en espagnol et en arabe [appui à l'activité d)] . . .	35 000
Services contractuels nécessaires pour mettre au point une formation en ligne à la négociation des accords internationaux d'investissement, y compris services d'un spécialiste de l'Internet qui sera chargé de mettre au point des cours de formation interactive à distance	50 000
Frais généraux de fonctionnement, notamment frais de communication dans les régions qui n'offrent pas d'accès à l'Internet (appui à toutes les activités).	15 000

Achat de matériel, y compris de serveurs régionaux pour les cours de formation à la négociation des accords (75 000 dollars); achat de 10 ordinateurs portables équipés pour un emploi interactif (60 000 dollars); achat de logiciels de formation spécialisés et de licences pour usagers multiples (20 000 dollars); achat de matériel de reproduction numérique divers (caméra, scanner, traceur, imprimantes, etc.) 10 000 dollars [appui à l'activité d)]	165 000
Cinq formations en groupe (10 participants par stage) (montant estimatif : 30 000 dollars par stage; une vingtaine de participants par stage) [à l'appui de l'activité d)]	150 000

Récapitulatif

Services d'experts	445 000
Voyages.	90 000
Services contractuels	85 000
Frais généraux de fonctionnement	15 000
Achat de matériel	165 000
Formation	150 000
Total.	950 000

L. Renforcement des capacités par la formation au règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle (CNUCED)

Objectif

- 124. Le projet a pour objectif de faciliter l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial multilatéral en renforçant les capacités en matière de règlement des différends.

Aperçu général

- 125. Les négociateurs et les fonctionnaires gouvernementaux sont peu familiarisés avec les organes de règlement des différends, leurs règles, procédures et jurisprudence, ce qui fait obstacle à l'intégration complète de nombreux pays en développement et pays en transition au système commercial international. Les activités de formation proposées dans ce domaine sont limitées, éparpillées et pas toujours aisément accessibles. En conséquence, nombre de pays doivent souvent faire appel à des cabinets d'avocats situés dans des pays développés pour instruire et plaider les affaires portées devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), ce qui est onéreux et explique aussi en partie le faible taux de représentation des pays en développement dans les affaires soumises à l'OMC et à d'autres organes.
- 126. Le projet tentera d'apporter des solutions à ces problèmes en créant des capacités pour le règlement des différends dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition. La formation favorisera une meilleure compréhension des questions en jeu et permettra aux parti-

cipants d'acquérir les connaissances et les compétences voulues pour que ces pays puissent participer aux activités internationales touchant le règlement des litiges.

127. Une formation sera dispensée aux agents des gouvernements, notamment les juristes et les négociateurs employés par les ministères du commerce, aux professeurs d'université, aux étudiants de deuxième ou de troisième cycle, aux juristes du secteur privé, y compris les avocats représentant des associations commerciales, des sociétés et des cabinets juridiques, pour leur permettre de mieux appréhender les questions juridiques, économiques et de procédure qui entrent en jeu dans les règlements des différends qui ont des incidences sur la réalisation de leurs objectifs liés à la politique commerciale et leurs possibilités d'accès aux marchés.

Liens avec le plan à moyen terme

128. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2000-2004, au titre des sous-programmes 3 (Commerce international) et 5 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du programme 9 (Commerce et développement), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

129. Le projet permettra de :
- a) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles dont les pays disposent pour traiter les questions relatives au règlement des différends;
 - b) Réduire la dépendance des États Membres à l'égard des cabinets d'avocats internationaux spécialisés pour l'obtention de conseils et d'indications sur le règlement des différends commerciaux;
 - c) Renforcer les moyens dont les pays disposent pour défendre et faire respecter les droits et obligations des États Membres en tant que partenaires commerciaux liés par des accords internationaux et dans les différends qui les opposent à leurs partenaires au sein de l'OMC, de l'OMPI et du CIRDI, ainsi que devant les tribunaux commerciaux internationaux d'arbitrage qui appliquent les règles de la Chambre de commerce internationale (CCI) et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Indicateurs de succès

130. Les indicateurs de succès seront les suivants :
- a) Nombre de participants inclus dans les activités de formation;
 - b) Ampleur et qualité de la coopération établie avec les organisations spécialisées, les établissements de recherche et les universités;
 - c) Augmentation du nombre d'agents qualifiés auxquels on pourra faire appel pour assurer la formation dans les établissements des secteurs public et privé;
 - d) Réduction des dépenses engagées par les gouvernements et les cabinets privés pour louer les services de conseils extérieurs et recours croissant à des juristes formés localement et aux réseaux de compétences locaux et régionaux pour les questions relatives au règlement des différends;
 - e) Augmentation du nombre des cours organisés par l'intermédiaire d'établissements de formation, d'universités et de facultés de droit nationaux, portant sur le droit relatif au règlement des différends pour les étudiants de deuxième ou de troisième cycle et sur le règlement des

différents et l'arbitrage commercial international pour les formateurs, dans le cadre d'études spécialisées sanctionnées par des diplômes;

- f) Incorporation des manuels de formation et des cours de téléenseignement de la CNUCED dans les cursus et dans les programmes d'études des établissements de formation, des universités et des facultés de droit des pays.

Durée

- 131. Le projet durera de 2002 à 2004.

Activités

- 132. Les activités suivantes sont prévues :

- a) Élaboration d'un manuel en 35 volumes sur le règlement des différends à l'OMC, à l'OMPI, au CIRDI, à la CCI et à la CNUDCI. Les volumes seront établis en collaboration avec ces organisations. Ils traiteront, entre autres, des procédures de règlement liées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à l'Accord général sur le commerce des services, à l'Accord relatif aux normes sanitaires et phytosanitaires, aux droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, à l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce; des différends relatifs au système des noms de domaine sur l'Internet de l'OMPI; de la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international; et des procédures d'arbitrage et de conciliation dans le cadre du régime défini par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements du Groupe de la Banque mondiale. Les volumes seront traduits en anglais, en arabe, en espagnol et en français;
- b) Organisation de quatre ateliers de formation régionaux d'une durée de six jours chacun en anglais, en arabe, en espagnol et en français, dans les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique et du Moyen-Orient, en utilisant un programme de formation mis au point par la CNUCED en collaboration avec l'OMC, l'OMPI, le CIRDI, la CNUDCI, des universitaires et des juristes;
- c) Organisation de cours de formation à distance en utilisant l'Internet et les installations de visioconférence du Réseau mondial de formation de la Banque mondiale. Le manuel (alinéa a) ci-dessus) sera utilisé à cette fin;
- d) Création dans les pays en développement d'un réseau d'établissements et d'experts qui collaboreront aux activités de formation menées aux niveaux régional et local et participeront à la sélection des formateurs. Il s'agit, entre autres, des centres régionaux d'arbitrage du Comité consultatif juridique Afrique-Asie situés à Kuala Lumpur, au Caire, à Lagos et à Téhéran.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet L. Renforcement des capacités par la formation au règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle (CNUCED)

Services d'experts pour élaborer un manuel de formation en 35 volumes sur le règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle [appui à l'activité a)] 160 000

Services d'experts provenant du Réseau mondial de formation de la Banque mondiale pour adapter les passages pertinents du manuel de formation aux techniques de téléenseignement. Le montant des honoraires est estimé à 10 000 dollars [appui à l'activité c])	10 000
Frais de voyage d'un fonctionnaire qui rendra visite au Comité consultatif juridique Afrique-Asie et à l'Institut international pour le commerce et le développement afin de faciliter la collaboration avec ces institutions pour l'organisation des ateliers et l'incorporation du programme de formation de la CNUCED dans leur cycle d'études [appui à l'activité d])	10 000
Organisation de quatre ateliers de formation régionaux de six jours en Afrique, en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient pour dispenser une formation aux juristes, aux universitaires et aux membres des milieux d'affaires des pays en développement sur les lois et procédures qui régissent le règlement des différends à l'OMC, à l'OMPI, au CIRDI et au sein d'autres organismes de règlement des différends. Le coût de chaque atelier est estimé à 60 000 dollars [appui à l'activité b])	240 000

Récapitulatif

Services d'experts	170 000
Voyages	10 000
Formation	240 000
Total	420 000

M. Renforcement des capacités institutionnelles relatives à la politique et au droit de la concurrence (CNUCED)

Objectif

133. Le projet a pour objet de renforcer la capacité des pays en développement à mettre au point et à appliquer des lois régissant la concurrence; à étoffer les capacités de négociation de ces pays, afin qu'ils puissent véritablement participer aux futures négociations multilatérales de l'OMC. Il vise en outre à tisser un réseau de compétences entre les institutions des pays en développement en vue de faciliter la coopération économique et technique, ce qui contribuera à inscrire dans la durée les activités de renforcement des institutions et des capacités menées aux niveaux national et régional.

Aperçu général

134. La mondialisation a mis en lumière les disparités existant entre les cadres réglementaires dans différents domaines, notamment la politique de la concurrence. Si l'on se préoccupe de plus en plus de la politique de la concurrence, ce n'est pas seulement à cause de l'imbrication croissante de l'économie mondiale mais aussi à cause de l'évolution récente de la perception que l'on a de cette politique, notamment le sentiment qu'il importe d'insister sur le fait que les lois du marché permettent mieux que tout autre instrument d'améliorer le rendement économique et de créer des richesses, l'objectif ultime étant l'amélioration des conditions de vie.

Liens avec le plan à moyen terme

135. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du sous-programme 3 (Commerce international) du programme 9 (Commerce et développement) et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

136. Le projet permettra de :
- a) Mieux comprendre les problèmes et les questions ayant trait à la formulation et à l'application de politiques régissant la concurrence, l'objectif étant d'ouvrir encore plus les économies émergentes à la concurrence et de renforcer la compétitivité des exportations;
 - b) De faciliter l'accès des États Membres à des services d'experts étrangers aux fins de mettre au point des lois dans le domaine de la concurrence et les directives d'application correspondantes;
 - c) Renforcer les capacités des États Membres à formuler et appliquer des politiques antitrust efficaces;
 - d) Dégager un consensus dans le cadre de la coopération régionale et multilatérale qui portera sur l'application des lois de la concurrence et la mise en commun de l'information et du savoir-faire dans ce domaine. Il s'agit d'aider, par une coopération accrue, les pays en développement et les petites économies à se protéger des pratiques internationales anticoncurrentielles néfastes au développement.

Indicateurs de succès

137. Les indicateurs de succès seront les suivants :
- a) Jugement favorable porté par les usagers sur la qualité des supports de formation et la pertinence des évaluations de pays;
 - b) Utilisation des évaluations de pays par les décideurs lors de la formulation de lois et de politiques nationales de la concurrence;
 - c) Commentaires favorables formulés à l'issue de l'évaluation des cours de formation avant que ceux-ci ne soient généralisés;
 - d) Désir manifesté par les centres régionaux de former les formateurs de manière à inscrire les activités prévues dans la durée et capacité à assurer cette formation;
 - e) Nombre de responsables et d'opérateurs économiques qui ont suivi la formation jusqu'à son terme et suites données aux compétences ainsi acquises;
 - f) Contribution d'ensemble au meilleur fonctionnement des marchés ouverts à la concurrence et instauration de pratiques concurrentielles.

Durée

138. Le projet durera de 2002 à 2004.

Activités

139. Les activités suivantes sont prévues :

- a) Établissement de quatre documents directifs techniques sur les rapports existant entre la politique de la concurrence et le développement, l'accent étant mis sur les besoins propres aux différents pays en développement;
- b) Établissement à l'intention des décideurs et des négociateurs des États Membres de documents techniques et de documents d'orientation portant sur des notions et des questions clés en rapport avec les discussions sur la coopération multilatérale dans le domaine de la loi et de la politique de la concurrence. Les documents seront utilisés comme documents de référence à l'occasion des séminaires et des ateliers nationaux et régionaux prévus dans le cadre du projet;
- c) Organisation de deux séminaires sous-régionaux d'une semaine dans des pays africains et de quatre ateliers nationaux d'une durée de huit jours. Les participants (décideurs, universitaires et représentants du secteur privé) seront à chaque fois 20 au maximum;
- d) Dix missions consultatives auprès des États Membres, aux fins d'aider les décideurs de différents ministères et administrations à formuler des lois dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs. Ces missions, qui combineront services de conseil, réunions d'évaluation et activités d'assistance, permettront :
 - i) D'effectuer des évaluations de pays en étroite collaboration avec les gouvernements concernés;
 - ii) De formuler des observations et de proposer des directives afin de faciliter la mise au point de lois et de réglementations de la concurrence;
 - iii) D'aider à renforcer les capacités institutionnelles et à arrêter les modalités pratiques en vue de créer des organismes chargés des questions de concurrence. Il s'agira notamment de proposer des services informatiques ainsi que des documents juridiques sur CD-ROM;
- e) Deux rapports techniques consacrés à l'évaluation de l'action menée par les pays pour faire appliquer la législation de la concurrence et distribution de ces rapports dans les pays intéressés, l'objectif étant de mettre en commun les données d'expérience et le savoir-faire entre les pays participants et de recenser des domaines d'intérêt commun où la coopération pourrait être intensifiée et des projets entrepris conjointement;
- f) Établissement d'un manuel de formation consacré aux politiques communes de la concurrence, qui se composera de huit modules, lesquels seront utilisés par les formateurs dans les différents pays, et organisation d'ateliers de formation visant à familiariser les agents de l'État aux modalités d'application des lois nationales existant dans le domaine de la concurrence et de la protection des consommateurs;
- g) Création d'une base de données sur les pratiques anticoncurrentielles touchant plusieurs pays.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet M. Renforcement des capacités institutionnelles relatives à la politique et au droit de la concurrence (CNUCED)

Personnel temporaire pour l'établissement de quatre documents directifs techniques sur les rapports existant entre la politique de la concurrence et le développement, dépenses d'impression et de diffusion [appui à l'activité a)]; coûts liés aux services de consultant dans le cadre de l'établissement de deux rapports techniques consacrés à l'évaluation de l'action menée par les pays pour faire appliquer la législation de la concurrence [appui à l'activité e)]	84 000
Personnel temporaire pour les évaluations de pays [appui à l'activité d)] et l'établissement d'une base de données sur les pratiques anticoncurrentielles touchant plusieurs pays [appui à l'activité g)], et frais de transfert de la base de données dans les pays intéressés	52 000
Voyages : missions consultatives (10) menées par le personnel de la CNUCED et des experts dans 12 pays au maximum et deux groupements d'intégration interrégionale [appui à l'activité c)]	77 000
Achat de matériel : ordinateurs portables (3), rétroprojecteurs, matériel informatique et logiciels (sur CD-ROM), dans le cadre de l'assistance internationale décrite au point g)	22 000
Formation collective en vue de l'organisation de deux ateliers sous-régionaux d'une durée d'une semaine dans des pays africains, qui accueilleront 20 participants (experts internationaux et spécialistes de la CNUCED) par atelier, et de l'organisation de quatre ateliers nationaux d'une durée de huit jours, établissement et impression des supports pédagogiques et honoraires des consultants collaborant à l'élaboration d'un manuel de formation consacré aux politiques communes de la concurrence [appui à l'activité b)]	175 000

Récapitulatif

Personnel temporaire	136 000
Voyages	77 000
Achat de matériel	22 000
Formation	175 000
Total	410 000

N. Amélioration de la participation et renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement sujets à certification en Asie occidentale (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Objectif

140. L'objectif du projet est de promouvoir les avantages écologiques de la mise en oeuvre d'un système de gestion de l'environnement dans les États Membres d'Asie occidentale et de mettre en place les capacités humaines nécessaires pour mettre en oeuvre le système à l'intention des sociétés participantes.

Aperçu général

141. Le système de contrôle de gestion de l'environnement est le volet du système de gestion générale qui porte sur les effets immédiats et à long terme que les produits, services et activités des sociétés peuvent avoir sur l'environnement. L'audit écologique est défini comme étant un instrument de gestion qui consiste à effectuer une évaluation systématique, périodique et objective de l'organisation, de la gestion et du matériel en matière d'environnement en vue d'aider à protéger l'environnement, d'une part en favorisant les pratiques en matière de gestion et de contrôle de l'environnement et, d'autre part, en évaluant le respect des politiques des sociétés, y compris l'application des règlements.
142. Les organisations ont recours aux systèmes de gestion de l'environnement pour traiter systématiquement les questions d'environnement et pour incorporer la protection de l'environnement dans leurs activités normales et dans leurs stratégies commerciales. Elles peuvent également réaliser des économies grâce à l'évaluation systématique des facteurs de production et des produits. Dans une étude mondiale réalisée par SGS Yarsley Consultants en 1996, 85 % des sociétés estiment que la mise en oeuvre d'un système de gestion de l'environnement était rentable, 60 % escomptant un rendement de l'investissement réalisé en l'espace d'une seule année du fait des économies qui en découlent. Un système de gestion de l'environnement est indispensable à toute organisation pour anticiper et répondre aux attentes en matière d'environnement. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque la direction de l'organisation fait de la gestion de l'environnement l'une de ses priorités absolues.
143. L'Organisation mondiale de normalisation a mis au point un système de contrôle de gestion de l'environnement (ISO 14001) grâce auquel toute organisation peut faire vérifier son système de gestion de l'environnement par un organisme extérieur agréé, et diffuser ainsi les résultats obtenus par un système de gestion de l'environnement ayant fait l'objet d'une vérification indépendante. Le système ISO 14001 a permis à plusieurs entreprises du monde entier de réaliser des économies et de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. À la fin de 1999, 14 106 sociétés/organisations étaient agréées au titre de la norme ISO 14001, dont seulement 2,39 % en Afrique et en Asie occidentale <www.iso.ch/press/survey9.pdf>.
144. Dans la région de l'Asie occidentale (Bahreïn, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Syrie, Émirats arabes unis et Yémen), l'activité industrielle est dominée par l'extraction et le traitement du pétrole. Les principales industries dans la région sont les industries pétrochimiques, les industries connexes et, dans une certaine mesure, les industries extractives et de transformation des minerais. Toutes ces industries sont réputées potentiellement polluantes et, malgré l'amélioration de la gestion dans la région au cours des dernières années, les systèmes de gestion de l'environnement reconnus et certifiés sont adoptés à un rythme relativement lent mais régulier. Les petites et moyennes entreprises souvent subventionnées par le gouvernement ont également un

impact notable sur l'environnement. Le projet visera donc ce secteur, soit directement en touchant les sociétés, soit par l'entremise du gouvernement grâce à des activités de sensibilisation.

Liens avec le plan à moyen terme

145. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 au titre du sous-programme 5 (Coopération et représentation régionales) du programme 10 (Environnement).

Réalisations escomptées

146. Le projet permettra :
- a) De faire prendre conscience, dans toute la région, des avantages de la gestion de l'environnement et, pour les organisations et sociétés qui prennent un engagement, d'être agréées au titre d'un système de gestion de l'environnement internationalement reconnu;
 - b) De mieux faire comprendre le rôle des systèmes de gestion de l'environnement et de favoriser des relations transparentes entre les responsables de la réglementation et les organisations sujettes à réglementation.

Indicateurs de succès

147. Les indicateurs de succès sont les suivants :
- a) L'augmentation du nombre d'organisations et de sociétés agréées au titre de la norme ISO 14001;
 - b) Le nombre d'organisations gouvernementales chargées de l'environnement qui participent à des ateliers de formation, et donc une meilleure prise en compte de l'environnement dans ces organisations et sociétés;
 - c) L'augmentation du nombre d'organisations et de sociétés qui demandent aux gouvernements des informations sur la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement;
 - d) La réduction de la consommation des services collectifs de distribution, des déchets et du nombre d'accidents dans les organisations et sociétés concernées.

Durée

148. Le projet devrait durer de 2002 à 2004.

Activités

149. Les principales activités seront les suivantes :
- a) Organisation de six ateliers sur les avantages de la gestion de l'environnement, avec la participation des secteurs public et privé (30 participants par atelier);
 - b) Établissement, par le biais des programmes nationaux et mondiaux du PNUE, d'un réseau régional de responsables de la réglementation dotés des connaissances et de l'expérience nécessaires pour oeuvrer avec les entreprises de leurs pays respectifs à l'application des normes ISO 14001;
 - c) Organisation de six ateliers de trois jours (30 participants par atelier) à l'intention des formateurs. Les ateliers porteront sur les principaux éléments du système de gestion de l'environnement et son utilité pour les activités des sociétés;

- d) Tenue d'un atelier de deux jours à l'intention des responsables de la réglementation (20 participants). L'atelier permettra aux participants d'avoir un aperçu général du système de gestion de l'environnement et de trouver des moyens pratiques pour l'utiliser en vue de lutter contre la pollution ainsi qu'un indicateur de respect des réglementations. Il permettra également d'établir officiellement un réseau régional visant à renforcer les liens entre le bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale, la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie et les centres de liaison nationaux en vue de la gestion de l'environnement par les entreprises.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet N. Amélioration de la participation et renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement sujets à certification en Asie occidentale (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour fournir un appui technique et logistique pour préparer les bases de données, le matériel et les activités de formation (14 mois de travail à raison de 2 000 dollars par mois) (appui à toutes les activités)	28 000
Services d'experts pour les ateliers sur les avantages de la gestion de l'environnement : 12 000 dollars [à l'appui de l'activité a)]; atelier de formation des formateurs : 32 000 dollars [à l'appui de l'activité c)]; atelier à l'intention des responsables de la réglementation : 25 000 dollars [appui à l'activité d)]	69 000
Voyages du personnel chargé d'apporter un appui aux activités de formation [appui aux activités a), c) et d)]	18 000
Services contractuels pour la préparation de bases de données, de fascicules et de documents d'information liés aux ateliers [appui aux activités a), c) et d)]	25 000
Frais généraux de fonctionnement pour les communications, les fournitures et les autres services divers (appui de toutes les activités)	6 000
Six ateliers sur les avantages de la gestion de l'environnement (réunion d'une journée pour 30 participants) [appui de l'activité a)]	37 000
Six ateliers de formation des formateurs (réunion d'une journée pour 20 participants chacun) [appui à l'activité c)]	25 000
Atelier à l'intention des responsables de la réglementation (réunion de deux jours pour 20 participants) [appui à l'activité d)]	22 000

Récapitulatif

Personnel temporaire	28 000
Services d'experts	69 000
Voyages	18 000
Services contractuels	25 000
Frais généraux de fonctionnement	6 000
Formation	84 000
Total	230 000

O. Sources d'énergie renouvelables pour la fourniture de services d'information et de communication en milieu rural dans les pays en développement (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale des télécommunications)

Objectif

- 150. L'objectif du projet est de définir des options et une méthode structurée pour utiliser les sources d'énergie renouvelables (par exemple, l'énergie photovoltaïque) pour alimenter les technologies de l'information et de la communication en milieu rural dans les pays en développement.
- 151. Le projet déterminera les possibilités en matière de politique et d'investissement pour la mise en place de services publics en milieu rural dans les pays en développement, l'expansion des infrastructures de communication et l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication en appui au développement durable.

Aperçu général

- 152. Le débat de haut niveau consacré aux technologies de l'information et au développement à la session de 2000 du Conseil économique et social a fait ressortir le rôle que jouent les technologies de l'information et de la communication dans l'économie mondiale fondée sur la connaissance. La marginalisation potentielle des pays les plus pauvres et l'approfondissement de la fracture numérique ont également fait l'objet d'une attention croissante. Le manque d'accès aux moyens de communication dans le monde aujourd'hui devient un autre facteur définissant la pauvreté. Pour développer les infrastructures et les réseaux de communication, il faut disposer d'électricité pour alimenter le matériel. Le coût de l'extension des réseaux électriques aux communautés rurales étant prohibitif, les progrès dans le domaine des sources d'énergie renouvelables permettent de recourir aux systèmes hors réseaux pour assurer un approvisionnement fiable des communautés rurales en électricité.
- 153. L'avenir des télécommunications réside dans les communications sans fil. À mesure que se développeront ces techniques, les stations fixes alimentées par l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables pourraient être la solution la plus adaptée pour des régions relativement inaccessibles et les zones rurales des pays pauvres. Le projet proposé vise donc à explorer les options en matière d'utilisation des sources d'énergie renouvelables (par exemple, les systèmes photovoltaïques) pour alimenter les bases fixes en vue de communications sans fil en milieu rural dans les pays en développement.

154. En conjuguant ses efforts avec ceux de l'UIT et d'autres partenaires dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les télécommunications, le PNUE tirera parti de ses activités dans le domaine de l'énergie durable, notamment en créant des entreprises fondées sur les sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement.

Liens avec le plan à moyen terme

155. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, au titre du sous-programme 4 (Technologie, industrie et économie) du programme 10 (Environnement).

Réalisations escomptées

156. Le projet permettra :
- a) D'élaborer une méthode pour examiner, du point de vue des secteurs public et privé, comment l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication peut contribuer à satisfaire les besoins des communautés rurales en matière de développement durable;
 - b) D'élaborer des directives pour introduire dans les politiques et pratiques des gouvernements et du secteur privé les changements nécessaires pour suivre les progrès techniques et tirer parti des nouvelles applications, notamment celles qui favorisent les investissements privés dans le domaine;
 - c) De formuler des recommandations pour des applications sur le terrain ou des démonstrations dans certains pays en développement, celles-ci étant accompagnées d'une liste d'applications originales des technologies de l'information et de la communication visant à résoudre les problèmes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement;
 - d) D'élaborer un plan d'action pour un programme de suivi des sources d'énergie renouvelables en appui au système de communications sans fil, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et les partenaires du secteur privé, et de mettre en place un réseau pour l'utilisation de ces technologies dans les pays en développement.

Indicateurs de succès

157. Le succès du projet sera jugé à la mesure dans laquelle les États Membres trouveront la méthode, les directives, les recommandations et le plan d'action proposés utiles pour l'élaboration de politiques aux niveaux national, sous-régional et régional.

Durée

158. Le projet devrait durer de 2002 à 2003.

Activités

159. Les activités ci-après seront entreprises :
- a) Évaluation des sources d'énergie renouvelables disponibles et de leur utilisation dans les zones rurales en appui aux infrastructures d'information et de communication dans un groupe de huit à 10 pays en développement (équilibre régional respecté);
 - b) Mission d'évaluation des besoins pour juger de l'opportunité d'exploiter certaines sources d'énergie renouvelables compte tenu du contexte local et régional;

- c) Identification des technologies de l'information et de la communication basées sur les sources d'énergie renouvelables permettant d'accroître l'accès aux communications sans fil en appui aux services publics, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'environnement;
 - d) Identification des obstacles à l'application de ces solutions de rechange, évaluation de leur faisabilité sur le plan du financement, du cadre réglementaire, des options technologiques et des ressources humaines et élaboration de directives à l'usage d'autres groupes;
 - e) Définition des possibilités offertes en matière de politique et d'investissement pour surmonter les obstacles et satisfaire les besoins identifiés;
 - f) Réalisation d'activités préparatoires au programme de suivi sur l'énergie renouvelable en appui aux communications sans fil visant à élaborer des projets et à mettre en place un réseau d'appui dans les pays en développement.
160. Les activités susmentionnées seront exécutées pendant les quatre phases suivantes :

Phase 1 : Identification des questions à traiter, analyse et consultation – une réunion de groupe d'experts se tiendra sous les auspices du PNUE et de ses partenaires du système des Nations Unies, à laquelle prendront part les experts des sociétés s'intéressant aux initiatives du PNUE et de l'UIT. Il s'agira d'experts spécialisés dans la mise en place de sources d'énergie renouvelables et de systèmes de communications sans fil ainsi que d'experts spécialisés dans la fourniture de services publics par le biais des technologies de l'information et de la communication dans les communautés rurales. La réunion débouchera sur la création d'une équipe spéciale de l'énergie renouvelable en appui aux communications sans fil qui sera chargée de superviser le projet.

Phase 2 : Évaluation des besoins et examen des méthodes existantes – deux experts, l'un provenant d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, effectueront des visites dans huit pays en développement en vue d'évaluer, en coopération avec des partenaires locaux, les capacités en matière de technologies de l'information et de la communication permettant d'appuyer la fourniture de services dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement, ainsi que le rôle que les sources d'énergie renouvelables peuvent jouer en rendant les technologies de l'information et de la communication accessibles dans les zones reculées.

Phase 3 : Un document directif global sera établi par les deux experts, en coopération étroite avec l'équipe spéciale des sources d'énergie renouvelables en appui aux communications sans fil, pour déterminer les domaines où les technologies de l'information et de la communication et les sources d'énergie renouvelables peuvent, à l'avenir, offrir le meilleur et le plus propre mécanisme de communication en milieu rural dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'éducation et du développement économique. Ce document comportera des propositions concrètes concernant les mesures que les gouvernements, les institutions bilatérales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé peuvent prendre pour faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication et les sources d'énergie renouvelables contribuent davantage et de manière intégrée au développement durable. Ce rapport sera distribué aux membres de l'équipe spéciale pour observation, puis se tiendra une réunion du Groupe d'experts en vue d'évaluer les conclusions et les recommandations sur les possibilités offertes en matière de politiques et d'investissements.

Phase 4 : Activité préparatoire pour une initiative regroupant l'UIT et d'autres partenaires de l'Initiative mondiale sur les télécommunications du PNUE avec un ou plusieurs organismes des Nations Unies et comportant un réseau novateur pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelables en appui aux communications sans fil dans les pays en développement.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet O. Sources d'énergie renouvelables pour la fourniture de services d'information et de communication en milieu rural dans les pays en développement (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale des télécommunications)

Services d'experts pour la réalisation d'évaluations dans huit à 10 pays [appui à l'activité a)]; élaboration de documents directifs sur les technologies de l'information et de la communication et les sources d'énergie renouvelables [appui aux activités c), d) et e)]; établissement du réseau pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelables en appui aux communications sans fil dans les pays en développement [appui à l'activité f)]	160 000
Deux réunions de groupe d'experts : l'une sur l'identification des questions et problèmes posés et l'autre sur la révision des conclusions du projet et des recommandations [appui aux activités b), c) et e)] (environ 15 participants par réunion)	50 000
Voyages à des fins de suivi et d'évaluation et pour l'organisation de deux réunions de groupes d'experts [appui aux activités c), d) et e)].	10 000
Services contractuels pour la production, l'impression et la diffusion du rapport final du projet [appui des activités c), d) et e)].	30 000
Frais généraux de fonctionnement au titre des communications, des fournitures et d'autres dépenses diverses (appui à toutes les activités).	10 000

Récapitulatif

Services d'experts	160 000
Réunions spéciales de groupes d'experts.	50 000
Voyages.	10 000
Services contractuels	30 000
Frais généraux de fonctionnement	10 000
Total	260 000

P. Prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille dans les pays du cône Sud (Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)

Objectif

161. Dans le cadre de l'objectif général de réduction de la demande de drogues psychoactives, ce projet vise à établir des programmes primaires, secondaires et tertiaires de contrôle des drogues en entreprise dans les pays du cône Sud.

Aperçu général

162. Ce projet suit un modèle mis au point par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'OMS et l'OIT. Dans un premier temps, un projet analogue bien adapté à la culture brésilienne a été mis en place au Brésil dans une cinquantaine d'entreprises où il a contribué à la lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool chez les travailleurs et dans leurs familles en mettant l'accent sur la prévention, permettant ainsi de réduire la consommation illicite de drogues de 70 %, le nombre de fumeurs de 13 %, les accidents du travail de 35 %, l'absentéisme de 14 % et les retards chroniques de 29 %.
163. Encouragée par la réussite de ce premier projet, en novembre 1999, la Commission de coopération technique du Marché commun du Sud (MERCOSUR), avec le concours de l'Agence brésilienne de coopération, a approuvé le transfert du projet de prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille aux autres États membres du Marché commun.

Liens avec le plan à moyen terme

164. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, au titre du sous-programme 3 (Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des victimes de la drogue) du programme 13 (Contrôle international des drogues), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

165. Le projet permettra de :
- a) Réduire la demande de substances psychoactives sur le lieu de travail dans les pays du cône Sud;
 - b) Dans chaque pays du cône Sud, doter une entreprise de taille moyenne (de 100 à 450 employés) des techniques mises au point par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, l'OIT et l'OMS pour prévenir les problèmes associés à l'abus d'alcool et de drogues chez les travailleurs et dans leurs familles.

Indicateurs de succès

166. Les indicateurs seront les suivants :
- a) Une réduction sensible du nombre de cas avérés de consommation de substances psychoactives chez les travailleurs des entreprises participantes;
 - b) La sensibilisation croissante des travailleurs à la prévention des problèmes associés à l'utilisation des substances, qui sera évaluée par le biais de questionnaires et d'entretiens;
 - c) Une réduction notable du nombre d'accidents du travail, de l'absentéisme et des congés de maladie dans les entreprises participantes;

- d) La création d'un dispositif permettant d'étendre le projet à d'autres entreprises et de diffuser ainsi la maîtrise des techniques transférées.

Durée

167. Le projet durera de 2002 à 2004.

Activités

168. Les principales activités prévues sont les suivantes :

- a) Le modèle de projet sera adapté au fonctionnement concret des entreprises du cône Sud en tenant compte des particularités de chaque site :
- i) L'équipe de projet utilisera les outils d'évaluation nécessaires à la bonne exécution du projet. Elle fera le point sur les connaissances, les attitudes et les comportements des travailleurs, mesurera l'incidence de la consommation de drogues et d'alcool chez les travailleurs et dans leurs familles, établira le degré d'information du personnel concernant la drogue et l'alcool et les effets qu'ils peuvent avoir sur la santé, la famille et le lieu de travail, et étudiera la réaction des travailleurs à l'idée d'être sensibilisés à ce thème sur leur lieu de travail;
 - ii) Un questionnaire sera distribué pour dénombrer le nombre d'incidents survenus sur le lieu de travail qui sont imputables à la consommation de substances psychoactives, qu'il s'agisse d'accidents, d'absentéisme ou de congés de maladie. Les données recueillies avant et après l'exécution du projet seront la principale source d'information utilisée pour établir les résultats de l'évaluation;
 - iii) La documentation du projet sera mise à la disposition de toutes les entreprises participantes. Les supports éducatifs seront distribués à tous les participants;
- b) Le modèle de projet sera appliqué dans une entreprise de taille moyenne (de 100 à 450 employés) dans chacun des pays du cône Sud :
- i) Le bureau régional du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues se mettra en rapport avec les entreprises bénéficiaires;
 - ii) Un stage de formation d'une semaine sera organisé à l'intention des chefs d'équipe et des cadres (relais), du comité de coordination et du comité d'orientation;
 - iii) Les relais, une fois formés, resteront en contact avec l'équipe de projet pour l'adaptation du modèle initial à chaque entreprise;
 - iv) En collaboration avec les entreprises participantes, des données de base seront recueillies pour alimenter la base de données nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'efficacité du projet. Les activités de prévention seront classées par catégorie dans le cadre du processus d'évaluation de chaque entreprise;
 - v) Les données de base recueillies auprès de chaque entreprise à chacune des étapes de l'évaluation alimenteront la base de données, permettant la réalisation d'études individuelles;
 - vi) À l'issue d'une période d'un an à compter de la collecte des données de base initiales, on procédera à l'évaluation des résultats en s'appuyant sur l'enquête d'origine dont les modalités seront adaptées aux particularités de chaque entreprise. L'ensemble des résultats sera regroupé avec les données recueillies précédemment;

- vii) Dans les deux mois suivant la collecte des données de base et des résultats, l'équipe de projet informera le groupe de coordination et de direction de chaque entreprise des conclusions initiales auxquelles elle sera parvenue;
- c) Une évaluation sera effectuée au vu des activités mises en oeuvre pendant la durée du projet :
 - i) Les résultats seront analysés et interprétés par le groupe chargé de l'évaluation avec l'aide de consultants/experts locaux;
 - ii) Les études de cas seront d'abord communiquées aux entreprises participantes puis, avec l'accord de ces dernières, exploitées dans les rapports techniques du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - iii) Les informations figurant dans les rapports fournis aux entreprises et les informations générales sur l'emploi des ressources et l'état d'avancement des projets seront soumises au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sous couvert de rapports annuels et du rapport final sur le projet;
 - iv) L'équipe de projet rédigera les rapports finaux sur l'impact du modèle sur les entreprises participantes et la main d'oeuvre. Ces rapports contiendront des recommandations concrètes sur les possibilités existantes de transposer ou de développer le projet dans d'autres zones géographiques;
 - v) Un séminaire sera organisé à l'intention de tous les pays participants du cône Sud afin que chacun puisse présenter un rapport final sur le projet. Des représentants du secteur privé, des autorités publiques et des communautés locales y seront invités.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet P. Prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille dans les pays du cône Sud (Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)

Personnel temporaire affecté à l'appui fonctionnel du projet et à l'appui des programmes par le biais des structures du bureau régional au Brésil du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues [appui aux activités a), b) et c)]	40 800
Services d'experts requis pour le transfert de techniques aux pays bénéficiaires, y compris ceux relatifs à l'organisation de la formation de techniciens locaux, dont 12 stages de formation et cinq missions d'évaluation [appui à l'activité b)]	119 200
Services d'experts chargés d'évaluer les entreprises avant et après le projet, sur la base du modèle du projet, y compris la collecte et l'analyse de données statistiques et sociologiques [appui aux activités a) et c)]	50 000
Une réunion de groupe d'experts chargée d'examiner les résultats du projet et de faire des recommandations sur l'application du modèle dans d'autres sous-régions [appui à l'activité b)].	50 000
Voyages du personnel de projet pour appuyer les activités de formation et assurer les activités d'évaluation et de suivi [appui aux activités a), b) et c)]	30 000

Services contractuels requis pour l'établissement, la réalisation et la diffusion des matériels de formation et des rapports, y compris, le cas échéant, leur traduction en anglais et en espagnol [appui à l'activité c) iii)].	50 000
Frais généraux de fonctionnement au titre des communications, des fournitures et autres dépenses (appui à toutes les activités).	10 000
Douze ateliers de formation (trois ateliers pour chacun des quatre pays participants) à l'intention des chefs d'équipe et des cadres [appui à l'activité b)]	100 000

Récapitulatif

Personnel temporaire.	40 800
Services d'experts.	169 200
Réunions de groupes spéciaux d'experts	50 000
Voyages	30 000
Services contractuels.	50 000
Frais généraux de fonctionnement.	10 000
Formation	100 000
Total	450 000

Q. Renforcement d'un réseau de responsables des questions de parité entre les sexes en Afrique et en Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique, en coopération avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme)

Objectif

169. Le projet vise à permettre aux organismes nationaux de mieux utiliser les technologies informatiques pour renforcer leurs réseaux et leurs programmes de promotion de la femme en Afrique et au Moyen-Orient. Le projet sera exécuté en collaboration avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.
170. Ce projet prendra la suite des activités menées dans le projet précédemment approuvé, relatif au renforcement des capacités de promotion de l'égalité entre les sexes dans les pays africains (00/01E, 2000-2002, financé par le Compte pour le développement). Plus précisément, le projet vise à :
 - a) Évaluer les besoins et les capacités des institutions locales et nationales en matière d'informatique;
 - b) Définir les catégories de groupes cibles et mettre au point les instruments nécessaires en réunissant un groupe d'experts;
 - c) Renforcer les capacités en assurant la formation d'un groupe cible donné, ainsi que la formation des formateurs à l'acquisition des compétences standard en technologies informatiques;

- d) Promouvoir et/ou renforcer les réseaux informatiques existants (Service électronique d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS), Sud/Sud, Nord/Sud);
- e) Renforcer les capacités des femmes en leur fournissant du matériel et en leur assurant une formation;
- f) Renforcer le potentiel de travail en réseau des femmes en établissant des services de gestion de messagerie électronique LISTSERV dans 10 pays pilotes en Afrique et au Moyen-Orient.

Aperçu général

- 171. Le 10 juin 2000, la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », a adopté par consensus une déclaration politique (résolution S-23/2, annexe) et un autre texte (résolution S-23/3, annexe), intitulé « Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing », dans lequel l'Assemblée non seulement réaffirmait les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action, mais soulignait aussi les nouveaux problèmes et questions qui avaient pris le devant de la scène ces cinq dernières années. En outre, un consensus s'était dégagé sur la nécessité d'instaurer ou de renforcer la capacité des organisations de femmes, en particulier pour la formation de réseaux Sud/Sud, la mise en commun des informations et des données d'expérience, afin de récolter le bénéfice maximum des bonnes pratiques.
- 172. En outre, les États Membres se sont concentrés sur l'effet de la mondialisation sur les femmes, en particulier en ce qui concerne l'accès aux technologies informatiques. Étant donné l'élargissement de la portée des nouvelles techniques de communication ces dernières années, leur utilisation au profit de l'autonomisation des femmes s'est considérablement développée, notamment par la formation de réseaux, les activités de promotion, la diffusion et l'échange d'informations, ainsi que des initiatives novatrices de commerce électronique visant à aider les artisanes et productrices locales à commercialiser leurs produits à l'échelle mondiale.
- 173. Toutefois, les pays en développement d'Afrique et du Moyen-Orient souffrent particulièrement de la fracture numérique, car les technologies informatiques restent le privilège d'une minorité du fait que l'accès à ces technologies, la connectivité et les revenus sont limités. Dans ce contexte, les femmes pâtissent des disparités typiques entre les sexes, en ce qui concerne non seulement la conception et la diffusion de meilleures technologies, mais aussi en ce qui concerne les possibilités de les utiliser. Les activités du projet auront pour base de départ les réalisations obtenues grâce au projet précédemment approuvé et se baseront sur les structures existantes, comme les organismes nationaux chargés de renforcer les capacités des femmes, ainsi que de faciliter leur accès aux technologies informatiques et leur utilisation de ces technologies, avant que l'écart actuel entre les sexes ne se creuse encore davantage.
- 174. Pour en assurer la viabilité, le projet renforcera les réseaux en place aux niveaux national et régional, en établissant des capacités informatiques à l'intention des responsables des questions de parité entre les sexes dans 10 pays pilotes (5 en Afrique et 5 au Moyen-Orient).

Liens avec le plan à moyen terme

- 175. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour 2002-2005, en particulier au titre du sous-programme 2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme) du programme 7 (Affaires économiques et sociales), et répond aux priorités qui y sont énoncées. Il viendra compléter les activités menées dans ce domaine, afin de renforcer la capacité des pays en développement de mettre en oeuvre les déclarations et programmes d'action adoptés lors des conférences mondiales des Nations Unies.

Réalisations escomptées

176. Le projet permettra de :

- a) Renforcer la capacité des organismes nationaux d'utiliser au maximum et de tirer le meilleur parti possible des informations, des connaissances et des bonnes pratiques disponibles grâce aux technologies informatiques; utiliser l'informatique pour les activités de promotion et la mise en commun d'informations; présenter des informations en termes compréhensibles pour tous, ainsi que dans les langues locales;
- b) Faciliter aux femmes d'Afrique et du Moyen-Orient l'accès à l'informatique et son utilisation;
- c) Renforcer la capacité régionale et nationale de produire, de diffuser, de reconditionner et de partager les informations, ainsi que la capacité de téléenseignement grâce aux réseaux nationaux, régionaux et internationaux en place, notamment le Service électronique d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS).

Indicateurs de succès

177. Les indicateurs de succès seraient les suivants :

- a) Établissement de LISTSERV pour l'usage des organismes nationaux dans 10 pays pilotes;
- b) Formation de 5 à 10 animateurs de discussion en ligne pour chacune des régions (Afrique, Moyen-Orient);
- c) Formation des organismes nationaux dans 5 à 10 pays pilotes à l'utilisation des sites Web Internet pour la recherche, la mise en commun et la diffusion d'informations et pour le téléenseignement;
- d) Identification et formation d'une ou deux personnes chargées du reconditionnement de l'information dans chacun des 10 pays choisis, afin de traduire les informations trouvées sur les sites Web Internet dans les langues locales ou en présentations visuelles ou programmes radio;
- e) Formation de 5 à 10 formateurs à la création de pages Web ou de bases de données Web pour aider à diffuser l'information et les connaissances, et donner des informations en retour au site Web WomenWatch.

Durée

178. Le projet devrait durer de 2001 à 2003.

Activités

179. Les principales activités prévues sont les suivantes :

- a) Évaluation des besoins en ce qui concerne l'accès, la connectivité et l'utilisation des technologies informatiques. Cette activité permettra également d'identifier les centres ou institutions dotés de services informatiques (télécentres, écoles, hôpitaux, bibliothèques, centres de recherches et centres communautaires) à qui il profiterait d'être membres d'un réseau et de recevoir une formation pour parfaire leurs compétences dans ce domaine. Le rapport d'évaluation des besoins sera présenté à une réunion de groupe d'experts;
- b) La réunion de groupe d'experts :
 - i) Examinera et validera le rapport d'évaluation des besoins;

- ii) Examinera une approche non sexiste aux technologies informatiques, y compris les questions liées à l'accès des femmes, surtout des femmes rurales, à ces technologies;
 - iii) Identifiera des partenariats en se fondant sur les réseaux Sud/Sud et Nord/Sud en place, avec la participation de représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, de la société civile, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé;
- c) Les programmes ciblés de formation à l'informatique seront notamment destinés :
- i) Aux organismes nationaux dans certains pays pilotes : acquisition de compétences standard en informatique pour la production et la diffusion d'informations ainsi que pour le travail en réseau. On ciblera surtout les organismes nationaux en tant qu'utilisateurs, en leur donnant une formation aux éléments fondamentaux de l'utilisation d'ordinateurs et d'Internet; en tant qu'utilisateurs-conditionneurs; et en tant que producteurs. Ce programme sera suivi d'une formation des formateurs, qui permettra de créer une équipe de formateurs par pays pilote;
 - ii) Aux femmes (jeunes et adultes) qui se trouvent déjà sur le marché du travail, y entrent ou y reviennent, ainsi qu'aux femmes rurales, de façon à leur transmettre les compétences informatiques nouvellement acquises afin d'améliorer leurs chances professionnelles. L'équipe de formateurs fraîchement émoulue sera chargée de ce transfert de connaissances au sein des établissements officiels existants (écoles, universités et centres de formation professionnelle), et veillera à ce que les femmes reçoivent une formation aux rudiments de l'utilisation d'ordinateurs et d'Internet; à l'établissement de documents en langage de balisage hypertexte (HTML); à la création et l'actualisation de pages Web, en particulier pour les centres existants; au reconditionnement de l'information, afin de traduire les informations trouvées sur les sites Web Internet en langues locales, en présentations visuelles et/ou en programmes de radio. Pour assurer la viabilité et porter au maximum l'effet multiplicateur, le projet cherchera à établir une petite équipe dans chacun des centres ou écoles qui, à son tour, utilisera une méthode et des auxiliaires pédagogiques similaires dans ce centre ou cette école.
- d) Promotion d'un réseau utilisant les réseaux déjà en place ciblant les organismes nationaux et les ONG dans les pays pilotes. Internet sera le principal véhicule, ce qui permettra aux organismes nationaux et aux ONG de concevoir leur propre page Web pour assurer que les femmes aient accès aux éléments suivants :
- i) Des traductions « simplifiées » de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de divers aspects des documents de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - ii) Des informations sur les possibilités de suivre des programmes d'éducation ou de formation en informatique;
 - iii) Des outils et des index pour aider les femmes à trouver les informations qui les intéressent;
 - iv) L'information sur les questions relatives aux femmes (la violence à l'encontre des femmes et les questions de santé);
 - v) La promotion de discussions de groupe en ligne (dont les résultats seront utilisés par la Division de la promotion de la femme pour la planification, l'exécution et le suivi des programmes);
- e) Établissement d'un service pour les groupes de discussion en ligne à l'intention des organismes nationaux dans 10 pays pilotes de la région avant de l'étendre à d'autres. Ce service

permettra d'assurer la connectivité tout en servant de moyen d'expression d'idées sur la façon de renforcer le rôle des organismes nationaux pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et le texte issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il pourrait aussi servir pour la mise en commun d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Ce service devrait aussi pouvoir assurer la formation de 5 à 10 animateurs de discussion en ligne dans chaque région.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet Q. Renforcement d'un réseau de responsables des questions de parité entre les sexes en Afrique et en Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique, en coopération avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme)

Personnel temporaire pour fournir une assistance fonctionnelle et logistique, faciliter le choix d'un groupe cible et de pays pilotes ainsi que le suivi et l'évaluation du projet (10 mois de travail) (appui à toutes les activités du projet)	78 000
Services d'experts pour l'évaluation des besoins des responsables des questions de parité entre les sexes ainsi qu'en matière d'accès, de connectivité et d'utilisation des technologies informatiques par les organismes nationaux dans 10 pays pilotes; experts internationaux : honoraires pour deux mois de travail et frais de voyage (20 000 dollars); experts régionaux et nationaux : deux mois de travail (10 000 dollars) [appui à l'activité a)]	30 000
Services d'experts pour la préparation et la tenue d'une réunion de groupe d'experts (4 jours) devant valider le rapport d'évaluation des besoins; convenir d'un calendrier d'exécution ainsi que d'un système de suivi et d'indicateurs; identifier les partenariats [appui aux activités a), b), c) et d)].	12 000
Services d'experts pour la préparation de modules de formation et la tenue de huit stages de formation en compétences de base pour l'utilisation des technologies informatiques, et trois stages de formation de formateurs à ces technologies [appui à l'activité c)]	49 000
Services d'experts pour l'élaboration et la mise en place de services de messagerie électronique LISTSERV et établissement d'auxiliaires pédagogiques relatifs à ces services, et formation en cours d'emploi de 10 gestionnaires [appui à l'activité e)]	44 000
Une réunion interrégionale de groupe d'experts (30 participants) chargée de valider le rapport d'évaluation et de déterminer les partenariats, les étapes, les calendriers et les engagements, le cadre de suivi et l'évaluation d'impact [appui aux activités a), b), c) et d)].	54 000
Frais de voyage des fonctionnaires devant participer à la réunion de groupe d'experts, appuyer les activités de formation proposées et fournir des services consultatifs aux États Membres sur les aspects « femmes » du renforcement des capacités informatiques (appui à toutes les activités)	42 000
Services contractuels liés à l'impression et la diffusion d'auxiliaires pédagogiques [appui aux activités c), d) et e)]	36 000

Acquisition de matériel informatique pour établir une capacité de mise en réseau dans 10 pays pilotes (5 en Afrique et 5 au Moyen-Orient) [appui aux activités d) et e)] . . . 130 000

Cinq ateliers en Afrique (deux à l'intention des pays francophones et deux à l'intention des pays anglophones), à l'intention des organismes nationaux et responsables des questions de parité entre les sexes; et un spécifiquement à l'intention de certaines écoles nationales de formation professionnelle qui offrent une formation aux jeunes femmes entrant sur le marché du travail : frais de voyage et indemnité journalière de subsistance des participants, estimés à 70 000 dollars pour les cinq ateliers 70 000

Deux ateliers au Moyen-Orient, à l'intention des organismes nationaux et des responsables des questions de parité entre les sexes; et un spécifiquement à l'intention de certaines écoles nationales de formation professionnelle qui offrent une formation aux jeunes femmes entrant sur le marché du travail : frais de voyage et indemnité journalière de subsistance des participants, estimés à 30 000 dollars pour les deux ateliers 30 000

Trois ateliers de formation de formateurs pour renforcer, aux niveaux national et régional, les capacités d'accéder aux technologies informatiques, de les utiliser et de reconditionner l'information, ainsi que de travailler en réseau pour sensibiliser davantage le public en Afrique et au Moyen-Orient aux questions de parité entre les sexes [appui aux activités c), d) et e)] 50 000

Récapitulatif

Personnel temporaire	78 000
Services d'experts	135 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	54 000
Voyages	42 000
Services contractuels	36 000
Achat de matériel	130 000
Formation	150 000
Total	625 000

R. Renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté au moyen du développement communautaire dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement, et création de réseaux à cette fin (Département des affaires économiques et sociales)

Objectif

180. Ce projet a pour but de renforcer les capacités et créer des réseaux afin de formuler et de mettre en application des politiques consistant à favoriser le développement au niveau des communautés, dans le but de supprimer la pauvreté dans les régions d'Asie du centre et d'Asie du Sud-Est touchées par une dégradation de l'environnement.

Aperçu général

181. Lors du Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995 à Copenhague, les dirigeants du monde entier se sont déclarés convaincus que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituaient des éléments indépendants et qui se renforçaient mutuellement dans le processus de développement durable, cadre de leurs efforts pour assurer à tous une vie meilleure. Ils estimaient qu'un développement social équitable mettant l'accent sur le renforcement de la capacité des pauvres d'utiliser d'une manière viable les ressources de l'environnement était un fondement essentiel du développement durable et qu'une croissance économique générale et soutenue s'inscrivant dans le contexte d'un développement durable était indispensable à la continuité du développement social et de la justice sociale. Toutefois, si la croissance économique est essentielle, elle n'est pas suffisante pour supprimer la pauvreté.
182. L'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session extraordinaire tenue à Genève en 2000, a proposé de nouvelles initiatives en vue de supprimer la pauvreté, dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Entre autres recommandations, l'Assemblée générale a estimé qu'il fallait favoriser un développement rural durable, notamment dans les zones à faible potentiel agricole, et assurer la participation des communautés à l'élaboration et à l'application de stratégies et programmes de réduction de la pauvreté afin d'accroître l'autosuffisance des intéressés et de promouvoir une démarche globale pour répondre aux besoins divers de la population. L'Assemblée générale a insisté sur la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies de croissance conçues en faveur des pauvres et ayant pour but d'accroître les possibilités et de renforcer les capacités des femmes et des hommes vivant dans la pauvreté afin qu'ils puissent avoir de meilleures conditions de vie. Les stratégies en faveur des pauvres visent à leur donner les moyens de mettre en valeur leurs compétences, leurs connaissances et les ressources locales à leur profit et de réaliser leurs aspirations. Elles reposent sur l'idée que les pauvres, loin d'attendre passivement une assistance, contribuent activement à l'amélioration de leurs conditions d'existence. L'Assemblée générale a suggéré que ces stratégies pourraient consister à ouvrir l'accès aux moyens de production et au microcrédit, et à mettre en oeuvre des programmes d'accroissement de la productivité, et d'amélioration des connaissances, compétences et capacités.
183. Le projet vise à donner aux communautés et aux autorités locales les moyens d'élaborer des politiques et d'appliquer des projets et des programmes de développement communautaire et d'éradication de la pauvreté dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement et en particulier d'une pénurie de ressources en eau, de la pollution des eaux ou de la déforestation, des problèmes qui ont contribué à l'aggravation de la pauvreté d'une bonne partie de la population rurale en Asie centrale et en Asie du Sud-Est. Les administrations nationales et locales des pays visés ont pris diverses initiatives pour lutter contre le recul de la forêt et préserver ou mettre en valeur les ressources en eau. Conformément à l'esprit du Sommet mondial pour le développement social, le projet vise à aider les communautés locales et à leur donner les moyens d'agir grâce à un effort de sensibilisation et au développement d'activités productives à petite échelle, afin de protéger et de préserver un milieu naturel fragile tout en relevant le niveau de vie des populations.
184. Le projet sera exécuté par la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec la CESAP à Bangkok et le Centre international d'écotechnologies du PNUE à Osaka (Japon). La CESAP et le Centre international d'écotechnologies participeront à la mise en oeuvre du projet dans la région et à la recherche d'organisations locales partenaires. Des responsables au sein des deux organisations participeront au colloque et aux ateliers internationaux, lesquels seront pour eux l'occasion d'apporter une contribution quant au fond dans leurs domaines respectifs. Le projet sera mené dans les pays suivants : Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan et Turkménistan, en Asie centrale; provinces du sud de la Chine, Laos, Myanmar, Thaïlande et Viet Nam, en Asie du Sud-Est.

Liens avec le plan à moyen terme

185. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour 2002-2005, au titre des sous-programmes 3 (Politiques sociales et développement social) et 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales), et répond aux priorités qui y sont énoncées. Il complète les activités correspondantes des sous-programmes visant à renforcer les capacités au niveau national en ce qu'il doit permettre au pays de prendre des mesures pour donner suite aux engagements pris lors des grandes conférences, en particulier lors du Sommet mondial pour le développement social et lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Réalisations escomptées

186. Le projet permettra :
- a) De renforcer le capital social par la création de réseaux d'administrations locales, d'ONG, d'organisations de la société civile et autres intéressés oeuvrant pour le développement des collectivités, dans certaines régions d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est;
 - b) De doter les institutions locales et nationales des moyens d'élaborer et d'appliquer des programmes et projets de développement communautaire et d'assurer une formation concrète dont le but est d'éliminer la pauvreté tout en prenant des mesures pour protéger l'environnement;
 - c) De mettre en oeuvre des activités productives à petite échelle, choisies et conçues par les institutions participantes, afin de donner aux pauvres dans les régions où l'environnement a été fragilisé des possibilités d'obtenir un revenu en exploitant de façon rationnelle les ressources locales.

Indicateurs de succès

187. Les indicateurs suivants serviront à mesurer l'efficacité du projet :
- a) Nombre d'activités productives visant à éliminer la pauvreté formulées et exécutées par des institutions locales et qualité de ces activités;
 - b) Capacité des participants au projet d'obtenir un revenu et progression du niveau de vie dans les communautés locales touchées par une dégradation de l'environnement;
 - c) Partenariats réunissant les administrations locales, les ONG et d'autres intéressés oeuvrant au développement des communautés et degré de renforcement des mécanismes d'amélioration des communications et d'échange des informations;
 - d) Degré de sensibilisation des responsables des organisations parties prenantes et connaissance des techniques de développement communautaire visant à éliminer la pauvreté dans les collectivités rurales touchées par une dégradation de l'environnement;
 - e) Résultats des auto-évaluations réalisées à petite échelle par les communautés pour mesurer les incidences quantitatives et qualitatives du projet.

Durée

188. Le projet devrait s'étendre de 2002 à 2004.

Activités

189. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Un colloque international réunissant les responsables de haut niveau de divers instituts et organisé dans le but de formuler des programmes de renforcement des capacités aux fins de l'élimination de la pauvreté; y participeront toutes les grandes parties prenantes, y compris les administrations nationales et locales, des ONG, le secteur privé et des organisations communautaires;
- b) Dix ateliers organisés au niveau local dans le but d'adapter au milieu local les résultats du colloque international et de planifier les activités à entreprendre. Les questions suivantes seront examinées : sélection des parties prenantes, ainsi que des domaines et des types d'activité productive à favoriser; détermination des besoins en matière de renforcement des capacités et de formation; établissement de calendriers et détermination des mesures à prendre pour mettre en oeuvre la formation et l'effort de renforcement des capacités; stratégies de coordination des activités de développement communautaire des organisations parties prenantes; renforcement des capacités de mise en oeuvre des initiatives locales et communautaires d'élimination de la pauvreté dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement; stratégies à appliquer pour créer des systèmes efficaces d'information; et liens par réseau avec les organisations intéressées;
- c) Création sur l'Internet d'un réseau spécialisé réunissant les organisations participantes et visant à faciliter la communication et l'échange de données d'expérience, à favoriser le débat sur les politiques et les programmes, à renforcer les partenariats ayant pour but d'éliminer la pauvreté et à mettre en commun des informations sur les techniques de protection de l'environnement. Cette activité consistera à mettre au point un site Web, à installer des ordinateurs reliés à l'Internet, à former le personnel des organisations participantes à l'utilisation et à l'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à mettre sur pied un cadre d'organisation afin d'assurer la poursuite du projet;
- d) Deux réunions de groupes d'experts, l'une en Asie du Sud-Est et l'autre en Asie centrale, qui permettront d'examiner et d'évaluer les résultats du projet, d'échanger des données d'expérience entre les différents pays de chaque région et de faire des comparaisons;
- e) Fourniture de conseils pour favoriser et faciliter la mise en place d'activités productives au niveau local.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet R. Renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté au moyen du développement communautaire dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement, et création de réseaux à cette fin (Département des affaires économiques et sociales)

Services d'experts : deux consultants internationaux seront engagés pour examiner et évaluer les résultats du projet et présenter leurs conclusions à un atelier international (montant estimatif : 8 000 dollars par mois pour trois mois de travail) [appui à l'activité a)]	24 000
Services d'experts : 10 consultants nationaux seront engagés pour organiser des ateliers locaux (montant estimatif : 4 000 dollars par mois pour 10 mois de travail) [appui aux activités a) et b)].	40 000

Services d'experts pour l'établissement de documents d'information faisant le point des besoins et de la situation (montant estimatif : 8 000 dollars par mois pendant trois mois de travail) [appui aux activités a) et b)]	24 000
Deux réunions de groupes d'experts qui permettront d'examiner et d'évaluer les résultats du projet, d'échanger des données d'expérience et d'en tirer des enseignements, de renforcer les liens régionaux et de réfléchir aux activités futures (une dizaine de participants nationaux et deux personnes recrutées sur le plan international) [appui à l'activité d)]	46 000
Voyages de membres du personnel pour assurer la coordination et fournir un appui aux activités mises en oeuvre dans le cadre du projet (six missions environ) [appui aux activités a), b), c) et d)]	42 000
Services contractuels, y compris des contrats avec 10 organisations portant sur des travaux visant à susciter des activités productives au niveau local (montant estimatif : 4 000 dollars par organisation) [appui à l'activité e)]	40 000
Frais généraux de fonctionnement : communications, fournitures et dépenses diverses [appui à toutes les activités]	10 000
Achat de matériel informatique et abonnement à l'Internet pour une période initiale afin de permettre l'échange intra et interrégional d'informations et de données d'expérience entre les organisations participantes (montant estimatif : 4 000 dollars par organisation) [appui à l'activité c)]	40 000
Organisation d'un colloque international de trois jours qui sera consacré à l'examen des questions pertinentes et à l'élaboration de programmes de renforcement des capacités visant à l'élimination de la pauvreté (une vingtaine de participants nationaux et deux personnes engagées sur le plan international) [appui à l'activité a)].	54 000
Organisation de 10 ateliers locaux de trois jours y compris aide aux institutions locales, voyages à l'intérieur des pays et indemnités journalières à l'intention des participants (montant estimatif : 5 000 dollars par atelier) [appui à l'activité b)].	50 000

Récapitulatif

Services d'experts	88 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	46 000
Voyages	42 000
Services contractuels	40 000
Frais généraux de fonctionnement	10 000
Achat de matériel	40 000
Formation	104 000
Total	370 000

S. Élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales d'adoption de techniques propres (Département des affaires économiques et sociales)

Objectif

190. Le projet a pour objectif de renforcer, à titre expérimental, la capacité des gouvernements argentin, nicaraguayen, tanzanien et vietnamien de promouvoir les investissements dans des techniques plus durables et plus efficaces à l'aide de meilleures politiques et de partenariats plus étroits entre le secteur public et le secteur privé, afin de stimuler la mise au point, la diffusion et le transfert de techniques propres.
191. Il aidera lesdits gouvernements à mettre au point des méthodes de planification qui leur permettent d'élaborer des stratégies nationales d'adoption de techniques propres et, en coopération avec les organismes publics concernés et d'autres acteurs pertinents, mettra ces méthodes à l'essai pour formuler des recommandations quant aux moyens de favoriser le transfert de techniques propres. Il permettra également de concevoir des plans d'action susceptibles, à l'avenir, de servir de base au transfert de techniques propres.
192. Il est censé encourager la mise en oeuvre de projets similaires dans d'autres pays intéressés.

Aperçu général

193. Le projet donne suite au chapitre 34 d'Action 21 et au Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 ainsi qu'aux décisions de la Commission du développement durable relatives au transfert de techniques écologiquement rationnelles, qui font du transfert de ces techniques vers les pays en développement, avec l'aide de la communauté internationale, une priorité du développement durable.
194. Il est indispensable de concevoir et de transférer des techniques plus propres et plus productives si l'on veut que la croissance économique et l'industrialisation ne portent pas atteinte à l'environnement. Les techniques propres, y compris le matériel, les systèmes de gestion et les procédures opérationnelles qui y sont associés, peuvent contribuer à protéger aussi bien la croissance économique que l'environnement parce qu'elles permettent d'accroître la productivité, de réduire la production de déchets et la pollution et de conserver les ressources naturelles.
195. Les entreprises investiront dans les techniques propres si elles peuvent en tirer profit et y accéder. Leur détermination à le faire dépendra des politiques et programmes nationaux, notamment des mesures d'incitation à l'investissement, de l'appui à la recherche-développement, des politiques en matière d'environnement et de la mise à disposition d'une aide financière et technique. Le projet donnera aux gouvernements les moyens d'utiliser plus efficacement leurs modiques ressources pour favoriser la mise au point et le transfert de techniques propres et les investissements nécessaires à ces fins en axant leurs efforts sur les secteurs et techniques à haut potentiel de croissance et en les coordonnant efficacement.
196. La Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, qui est chargée de la mise en oeuvre du projet, possède d'importantes connaissances spécialisées dans le domaine du transfert des techniques propres.

Liens avec le plan à moyen terme

197. Le projet s'inscrit dans le cadre du sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme et il est conforme à ses priorités.

Réalisations escomptées

198. Le projet permettra :

- a) D'élaborer des stratégies et politiques de développement industriel durable qui permettent à chaque pays concerné de transférer et mettre au point des techniques plus propres et plus productives et de gérer son environnement, conformément à ses priorités et possibilités;
- b) D'élaborer des instruments qui permettent, d'une part, d'intégrer les questions économiques, sociales et environnementales et, par là même, de donner plus d'efficacité à la prise de décisions et, d'autre part, d'améliorer la coordination et la coopération entre les organismes publics, les industriels et les établissements de recherche lors de la conception et de la mise en oeuvre des stratégies et politiques de modernisation de l'industrie;
- c) D'élaborer, en collaboration avec les gouvernements et les industriels, des plans de transfert de techniques propres et de formuler des recommandations quant aux moyens de donner suite aux stratégies nationales d'adoption de techniques propres élaborées dans le cadre du projet.

Indicateurs de succès

199. Ces indicateurs sont les suivants :

- a) Achèvement de toutes les évaluations prescrites dans le projet et acceptation par les gouvernements des recommandations auxquelles elles donnent lieu;
- b) Nombre des organismes publics et autres coopérant à l'élaboration des projets nationaux;
- c) Achèvement des plans de transfert de techniques propres, engagement des organismes publics pertinents à les appliquer et mesures qu'ils envisagent de prendre.

Durée

200. Le projet devrait être mis en oeuvre au cours de la période 2002-2003.

Activités

201. Les activités prévues sont les suivantes :

- a) Constitution et mise en place, dans chaque pays, d'une équipe responsable du projet, qui sera composée de représentants des organismes publics concernés et de consultants locaux, et formation de cette équipe aux méthodes d'évaluation des capacités et possibilités techniques;
- b) Réalisation d'études visant à déterminer les secteurs industriels et les techniques sur lesquels les pays participant au projet peuvent s'appuyer pour développer leur industrie, élargir leurs marchés et bénéficier d'aides extérieures publiques et privées;
- c) Évaluation de techniques propres dans deux secteurs technologiques choisis en consultation avec les organismes publics concernés;
- d) Élaboration de plans de transfert de ces techniques dans les secteurs industriels concernés, ces plans devant servir ultérieurement à transférer des techniques dans les secteurs recensés dans les études susmentionnées. La conclusion d'accords de transfert de technologie, qui dépasse le cadre du projet, est confiée aux soins de chaque gouvernement;
- e) Examen des cadres réglementaires régissant les secteurs industriels et les techniques susmentionnées (il portera notamment sur les réglementations, la fiscalité, les mesures d'incitation économique et les politiques en matière d'investissement, de commerce et d'environnement qui leur sont applicables);

- f) Examen et évaluation des résultats du projet dans les quatre pays où il sera mis en oeuvre. Les rapports d'activité décriront la situation de chaque pays et recenseront les obstacles à la mise en oeuvre du projet. Ils seront distribués aux gouvernements concernés.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet S. Élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales d'adoption de techniques propres (Département des affaires économiques et sociales)

Les services de consultants nationaux seront nécessaires pour la conduite des activités ci-après :

a) Évaluation des capacités et possibilités de chacun des pays participant au projet (coût estimatif : 17 mois de travail à 8 000 dollars par mois) [appui à l'activité b)] . . .	136 000
b) Évaluation de techniques propres (coût estimatif : 5 mois de travail à 8 000 dollars par mois) [appui à l'activité c)].	40 000
c) Élaboration de plans d'action (coût estimatif : 5 mois de travail à 8 000 dollars par mois) [appui à l'activité d)].	40 000
d) Examen des politiques adoptées par les quatre pays (coût estimatif : 7 mois de travail à 8 000 dollars par mois) [appui à l'activité e)]	60 000
e) Examen à mi-parcours du projet (coût estimatif : un mois de travail à 1 500 dollars pour chaque pays) [appui à l'activité f)].	6 000
Réunions régionales de groupes d'experts destinées à examiner les résultats du projet avec d'autres gouvernements de la région et à les diffuser auprès d'eux (coût estimatif : 11 000 dollars pour chacune des quatre réunions prévues).	44 000
Voyages effectués par le personnel affecté au projet dans le cadre de missions de planification, de suivi et d'évaluation [appui aux activités a) à f)]	60 000
Services contractuels nécessaires pour établir des matériaux de formation [appui aux activités a) à f)].	8 000
Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le coût des communications et fournitures et de diverses activités (appui à toutes les activités)	6 000

Récapitulatif

Service d'experts.	282 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	44 000
Voyages	60 000
Services contractuels	8 000
Frais généraux de fonctionnement.	6 000
Total	400 000

T. Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)

Objectif

202. Le projet a pour objet le renforcement des systèmes statistiques nationaux dans les pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la promotion de la coopération interrégionale entre ces systèmes.

Aperçu général

203. Les statistiques et les indicateurs sont pour les pouvoirs publics des outils essentiels qui les aident à formuler des politiques et à planifier les interventions socioéconomiques. Ces outils permettent d'évaluer la situation actuelle aux fins de fixer des objectifs pour l'avenir, et de mesurer les progrès accomplis et le chemin parcouru sur la voie du développement. Le Conseil économique et social a reconnu le rôle important des statistiques et des indicateurs dans le cadre de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et des sommets des Nations Unies. Par ses résolutions 1999/55 et 2000/27, il a souligné qu'il importait de disposer de statistiques et indicateurs pertinents, précis et actualisés pour évaluer l'application des décisions des conférences internationales les plus récentes.
204. Il existe encore un écart important entre la demande d'information et la capacité de la plupart des pays à satisfaire celle-ci de manière systématique en fournissant des données de qualité. La plupart ont encore besoin d'une assistance nationale et internationale pour renforcer leurs capacités statistiques et progresser dans la mise au point de statistiques et indicateurs pertinents. Le Conseil économique et social ne s'est pas contenté de souligner le rôle des statistiques mais a aussi réaffirmé l'importance de la formation dans le domaine de la statistique et prié instamment les organismes des Nations Unies, y compris le Secrétariat, de mobiliser les ressources nécessaires et de coordonner leurs efforts en faveur du renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des statistiques.
205. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a appuyé les États Membres pendant de nombreuses années et a accumulé au fil du temps les compétences techniques et administratives nécessaires pour exécuter le projet proposé. Elle a mis au point de nombreuses directives, brochures et notes techniques qui pourront être utilisées comme documents de référence dans le cadre des séances de formation et de la coordination régionale.
206. Le projet complète deux projets de développement des statistiques dans les pays des Caraïbes et dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui sont financés par le Compte pour le développement (première et deuxième tranches). Dans le cadre du présent projet, on s'inspirera des enseignements tirés lors de l'exécution des deux projets mentionnés et on tirera parti des documents techniques mis au point en vue des activités de formation menées à cette occasion.
207. Le projet sera exécuté par la Division de statistique du Département en collaboration avec la Division de statistique de la CESAO.

Liens avec le plan à moyen terme

208. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, au titre du sous-programme 5 (Statistiques) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) et du sous-programme 5 (Développement, coordination et harmonisation des statistiques) du programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

Réalisations escomptées

209. Le projet permettra de :
- a) Mieux organiser les systèmes statistiques et d'étoffer les capacités des pays de la région, ce qui facilitera l'établissement et la diffusion des politiques et des pratiques;
 - b) Mettre au point des méthodes et des classifications communes dans le cadre de la collecte de données et de la hiérarchisation des priorités dans des domaines tels que les statistiques économiques et sociales;
 - c) Renforcer la capacité des pays à produire couramment des données statistiques dans certains domaines, comme les indicateurs macroéconomiques et les statistiques sociales;
 - d) Renforcer la coordination et la communication entre les pays;
 - e) Moderniser les capacités technologiques aux fins de promouvoir les échanges entre les administrations statistiques de la région;
 - f) Renforcer les capacités de la Division de statistique de la CESAO à promouvoir la coordination régionale en matière statistique.

Indicateurs de succès

210. Les indicateurs de succès seront les suivants :
- a) Accord au sujet d'un code de principes communs aux fins de diffuser et de commercialiser les statistiques officielles;
 - b) Nombre d'experts formés dans les différentes administrations statistiques nationales de la région et intervenant dans celles-ci;
 - c) Recours accru à des questions communes dans le cadre des enquêtes et des recensements, adoption de définitions et de méthodes harmonisées et d'une liste unifiée d'indicateurs de développement.

Durée

211. Le projet durera de 2002 à 2004.

Activités

212. Les activités suivantes sont prévues :
- a) Trois séminaires à l'intention des responsables des administrations statistiques, en vue de mettre au point une politique régionale commune s'agissant des statistiques officielles, notamment pour ce qui est du fonctionnement des systèmes statistiques, de la diffusion et de la vente des statistiques officielles et des activités de promotion. Les séminaires permettront de lancer une brochure sur les opérations statistiques établie par la Division de statistique du Secrétariat et de procéder à un échange de vues sur les problèmes et les réalisations des pays de

la région. Les questions relatives à l'exécution des stratégies régionales au niveau des pays seront également abordées;

- b) Deux réunions de groupes d'experts sur les statistiques sociales et les indicateurs macroéconomiques, qui permettront de partager les données d'expérience nationales, d'harmoniser les méthodes et d'identifier des priorités communes dans le domaine statistique;
- c) Trois ateliers de formation à l'intention du personnel des administrations statistiques nationales, en vue d'améliorer les capacités techniques des pays s'agissant de la collecte de statistiques sociales, la production d'indicateurs macroéconomiques et l'introduction des classifications et méthodes internationales. Les ateliers faciliteront l'utilisation de méthodes communes et la création d'un réseau régional de statisticiens, prêts à seconder les statisticiens nationaux dans leur travail quotidien;
- d) Échange d'experts entre les administrations statistiques de la région pour de courtes périodes, en vue d'encourager l'utilisation de méthodes communes et faciliter la diffusion de l'information concernant les procédures statistiques (environ 13 bourses d'étude);
- e) Modernisation des moyens informatiques dont disposent les administrations statistiques nationales aux fins d'améliorer la communication entre les statisticiens par la voie électronique et de faciliter la diffusion des données statistiques régionales, que ce soit sous forme électronique ou sous forme imprimée;
- f) Services consultatifs ayant trait à la collecte et à la diffusion des statistiques et à l'emploi de la technologie (environ 10 missions). Des experts de la Division de statistique du Secrétariat et de la Division de statistique de la CESAO et des consultants sous-régionaux, régionaux et internationaux fourniront l'appui technique nécessaire à l'exécution du projet.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet T. Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)

Personnel temporaire. Coordonnateur régional en poste à la CESAO qui veillera au bon déroulement des activités et fera office de coordonnateur administratif dans la région (environ 20 mois de travail à 3 500 dollars par mois) [appui aux activités a) à f)]	70 000
Services d'experts liés à l'élaboration de supports de formation, l'animation des ateliers de formation et l'assistance technique dans les pays (environ neuf mois de travail à 7 000 dollars par mois) [appui aux activités a), b), c) et f)]	63 000
Organisation de deux réunions de groupes d'experts (qui compteront chacune 13 participants) aux fins de l'établissement de méthodes statistiques communes (environ 45 000 dollars par réunion) [appui à l'activité b)]	90 000
Organisation de trois réunions de groupes d'experts à l'intention des responsables des administrations statistiques (environ 45 000 dollars par réunion) [appui à l'activité a)]	35 000

Voyages du personnel et des conseillers techniques en vue de fournir un appui technique et administratif aux activités entreprises dans le cadre du projet (environ 10 missions, 7 000 dollars par mission) [appui à l'activité f]	70 000
Frais généraux de fonctionnement liés à l'achat de fournitures et d'accessoires, à l'impression des rapports, à la reproduction, à la traduction et à l'interprétation pendant les réunions, et à d'autres services, comme la traduction en arabe de documents statistiques par des experts techniques et l'interprétation pendant les réunions [appui aux activités a) à f)]	66 000
Achat de matériel informatique et de logiciels en vue de moderniser les serveurs de réseau, les unités d'alimentation électrique, les ordinateurs individuels et le matériel de raccordement à l'Internet [appui à l'activité e)]	100 000
Organisation de trois ateliers (13 participants à chaque réunion) visant à renforcer les compétences relatives aux statistiques commerciales et sociales (environ 45 000 dollars par réunion) [appui à l'activité c)]	135 000
Bourses et voyages d'étude (un mois d'étude pour 13 experts, 7 000 dollars par expert) [appui à l'activité d)]	91 000

Récapitulatif

Personnel temporaire	70 000
Services d'experts	63 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts.	225 000
Voyages	70 000
Services contractuels	66 000
Achat de matériel.	100 000
Formation	135 000
Bourses, subventions et contributions	91 000
Total.	820 000

Appendice

Liste des projets à financer par le Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>
A. Renforcement des capacités pour la promotion des marchés de capitaux en Afrique (Commission économique pour l'Afrique)	905 000
B. Renforcement des capacités en matière de recherche sur les nouveaux problèmes de population dans les pays en développement (Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	510 000
C. Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique en Méditerranée (Commission économique et sociale pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique pour l'Afrique).	600 000
D. Renforcement des capacités des mécanismes nationaux en vue d'une gestion des affaires publiques soucieuse d'équité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales)	850 000
E. Pauvreté urbaine : stratégie concrète à l'usage des municipalités et institutions urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Centre des Nations Unies pour les établissements humains).	800 000
F. Développer les réseaux mettant en relation institutions et experts afin d'accélérer la mise au point de statistiques sociales et de statistiques de l'environnement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Département des affaires économiques et sociales).	825 000
G. Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	950 000
H. Constitution d'un réseau de compétences en matière d'investissements étrangers directs dans les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).	480 000
I. Renforcement des capacités en matière de création de liaisons de transport inter-régional terrestre et terrestre-maritime (Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale).	1 250 000

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>
J. Renforcement des capacités à répondre aux principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	960 000
K. Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer les investissements internationaux et d'en tirer profit (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	950 000
L. Renforcement des capacités par la formation au règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle (CNUCED)	420 000
M. Renforcement des capacités institutionnelles relatives à la politique et au droit de la concurrence (CNUCED)	410 000
N. Amélioration de la participation et renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement sujets à certification en Asie occidentale (Programme des Nations Unies pour l'environnement)	230 000
O. Sources d'énergie renouvelables pour la fourniture de services d'information et de communication en milieu rural dans les pays en développement (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale des télécommunications)	260 000
P. Prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille dans les pays du cône Sud (Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)	450 000
Q. Renforcement d'un réseau de responsables des questions de parité entre les sexes en Afrique et en Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique, en coopération avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme)	625 000
R. Renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté au moyen du développement communautaire dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement, et création de réseaux à cette fin (Département des affaires économiques et sociales)	370 000
S. Élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales d'adoption de techniques propres (Département des affaires économiques et sociales)	400 000
T. Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Département des affaires économiques et sociales et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)	820 000
Total	13 065 000